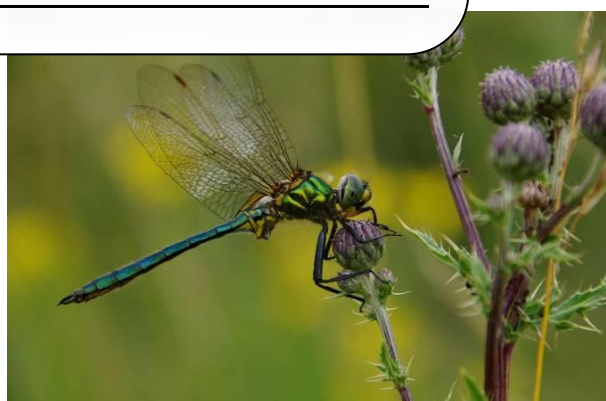




Atlas de la Biodiversité Communale de Poncins (42)

Diagnostic des connaissances naturalistes



Chargés de missions :

BOEGLIN Yoann, HIGOA Mélanie, JOLY Emilie et VILLEMAGNE Mickaël

Stagiaire et Volontaire en Service civique :

POLI Armand et SABATHIER Romy

Ecopôle du Forez

Tel/Fax: 04 77 27 86 40

conservation-loire@frapna.org



Table des matières

Atlas de la Biodiversité Communale de Poncins (42)	1
Diagnostic des connaissances naturalistes	1
1. Un Atlas de Biodiversité Communale, pourquoi et comment ?	4
1.1. Le contexte.....	4
1.2. Les objectifs de l'ABC	4
1.3. Les moyens	5
2. Méthodologie générale de la réalisation de l'ABC.....	5
2.1. Partenaires sollicités et personnel mobilisé	5
2.2. Données utilisées.....	6
2.3. Plan de prospection	6
2.4. Sensibilisation des habitants	8
3. Fiche d'identité de la commune de Poncins.....	8
3.1. Situation géographique et démographique.....	8
3.2. Géologie et hydrologie	9
3.3. Occupation du sol	10
3.4. Statuts réglementaires liés au contexte écologique.....	12
3.4.1. Les ZNIEFF.....	12
3.4.2. Les sites Natura2000	14
4. Les habitats de la commune	14
4.1. Les milieux aquatiques	15
4.1.1. Les eaux courantes.....	15
4.1.2. Les eaux stagnantes.....	16
4.2. Les milieux humides	19
4.3. Les milieux forestiers	20
4.4. Les milieux agricoles et prairiaux.....	21
4.5. Les milieux bocagers	22
4.6. Les milieux artificialisés	23
4.6.1. Les zones artificialisées	23
4.6.2. Autres zones urbanisées	24
5. La faune	24
5.1. Oiseaux	24
5.2. Amphibiens.....	28
5.3. Odonates	29
5.4. Lépidoptères	31

5.4.1 Rhopalocères	31
Conclusion.....	37
5.4.2. Hétérocères.....	37
5.5. Mammifères (hors chiroptères)	41
5.6. Chiroptères	43
Inventaire 2016.....	46
Résultats obtenus	47
Recherche des colonies de parturition.....	48
Conclusion.....	49
5.7. Poissons	50
6. La flore	52
7. Les espèces exotiques envahissantes	55
8. Cartographies des connaissances	56
8.1. Oiseaux	57
8.2. Amphibiens.....	58
8.3. Odonates	58
8.4. Rhopalocères.....	59
8.5. Mammifères (hors chiroptères)	60
8.6. Chiroptères	60
9. Cartographie des zones à enjeux de biodiversité	61
10. Limites et perspectives	63
10. Annexes	64

1. Un Atlas de Biodiversité Communale, pourquoi et comment ?

1.1. Le contexte

La biodiversité, contraction des mots biologie et diversité, est un terme qui correspond à la diversité du monde vivant à toutes les échelles : celles de l'écosystème, de l'espèce, de la population, de l'individu, du gène.

L'Homme a depuis toujours bénéficié des services rendus par la biodiversité, tant sur le plan de l'approvisionnement (eau potable, denrées alimentaires, bois d'œuvre, etc) que sur le plan culturel (beauté du paysage, écotourisme, etc). Dès les années 1960, de nombreux scientifiques commencent à mettre en garde sur la menace d'une crise écologique provoquée par les activités humaines, cependant ce n'est que très récemment que l'Homme a fini par se rendre compte des dangers qui pèsent sur la biodiversité. Le sommet de la terre à Rio en 1992 représente une étape majeure de cette prise de conscience, avec l'adoption d'un traité international : la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Cette convention, signée par plus de 190 pays, reconnaît la protection de la nature comme une préoccupation commune à l'humanité.

En ce qui concerne la France, le Grenelle de l'environnement de 2007 a révélé un manque de connaissance de la biodiversité à l'échelle communale et a créé un signal fort pour mieux intégrer la biodiversité dans les politiques publiques.

C'est dans le but de combler ce manque de connaissances que le programme « Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) » a été lancé par le ministère en charge de l'écologie en mai 2010, année internationale de la biodiversité.

1.2. Les objectifs de l'ABC

Le but de la démarche ABC est de constituer une aide à la décision pour les communes afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel. Il est alors nécessaire de réaliser un bilan et une évaluation de l'état des connaissances sur la commune en mobilisant l'ensemble des données naturalistes disponibles localement, régionalement et nationalement. Pour qu'il soit le plus complet possible, l'ABC doit répondre aux objectifs suivants :

- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier ses enjeux spécifiques

- Mieux intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme et orientations d'aménagement

- Améliorer la gestion des espaces communaux et privés

- Informers, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux ainsi que les citoyens

Il est important que les populations, les élus ainsi que les acteurs socio-économiques soient avertis des enjeux liés à l'érosion de la biodiversité afin d'orienter les décisions en terme de politique de préservation et valorisation de la biodiversité.

1.3. Les moyens

Dépenses	Recettes
Temps passé	Région : 4225 €
Salariés : 27.5 jours soit 14437.5 €	Commune : 400 €
Stagiaires : 68 jours soit 3400 €	Fonds de Dotation : 5000 €
Service civique : 29 jours soit 290 €	Autofinancement FRAPNA : 8502.5 €
Total : 18127.50 €	Total : 18 127.50 €

Plusieurs sources de financement de l'ABC existent et il est nécessaire de trouver plusieurs financeurs afin d'atteindre les objectifs de l'ABC. Au-delà des moyens financiers, la démarche ABC demande d'exploiter différentes compétences naturalistes, administratives et d'animation.

2. Méthodologie générale de la réalisation de l'ABC

2.1. Partenaires sollicités et personnel mobilisé

Une des grandes étapes de la réalisation d'un ABC consiste à faire une synthèse des connaissances naturalistes disponibles sur la commune. Pour cela, de nombreux organismes « ressources » ont été sollicités afin d'avoir une base de données la plus complète possible. Les partenaires qui ont permis d'avoir des données pour la commune de Poncins sont les suivants :

La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) : la base de données naturaliste Faune Loire (commune à la FRAPNA) permet de collecter des données sur l'ensemble des vertébrés terrestres (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens), sur les odonates (libellules et demoiselles), les rhopalocères (papillons diurnes) et les orthoptères (criquets et sauterelles). Les données sont géoréférencées et permettent de mettre en place des cartes de répartition des espèces.



L'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) : il gère et diffuse des données sur les espèces animales, les espèces végétales, les espèces protégées, les habitats naturels en France. La base de données permet d'obtenir des listes d'espèces par commune.



Le CBNMC (Conservatoire Botanique National Massif Central) : c'est la base de données Chloris qui a été utilisée. Elle recense les espèces végétales du Massif Central et permet également d'obtenir des listes d'espèces par commune.



Le PIFH (Pôle d'Information Flore-Habitats) : comme son nom l'indique, il permet d'obtenir des informations sur la flore et les habitats de la région Rhône-Alpes. Là aussi, il est possible d'avoir



des informations à l'échelle de la commune. Il est également possible d'obtenir des données SIG¹.

Le GRPLS (Groupe de Recherche et de Protection des Libellules "Sympetrum") : les données récoltées sont des données sur la présence d'espèces d'odonates.



La FDAAPPMA 42 (Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Loire) : cette fédération s'intéresse aux données piscicoles du département Loire.



Outre les partenaires sollicités, des employés de la FRAPNA Loire ont également été mobilisés afin de réaliser des inventaires complémentaires et de rédiger l'atlas. Des inventaires de papillons diurnes et nocturnes ont été faits par Yoann Boeglin et Mickaël Villemagne. En ce qui concerne les chiroptères (chauves-souris), c'est Mélanie Higoa qui s'est chargé de l'inventaire. Emilie Joly et son stagiaire Damien Palet se sont occupés de la cartographie des habitats. Romy Sabathier, une autre stagiaire, a étudié les odonates. Armand Poli, service civique, a participé à la rédaction de cet ABC.

2.2. Données utilisées

Les données qui ont été récoltées et triées sont des données qualitatives, avec des inventaires d'espèces dans les différents taxons. Les groupes taxonomiques étudiés sont les suivants :

- Oiseaux
- Amphibiens
- Odonates
- Lépidoptères
- Mammifères
- Chiroptères (chauves-souris)
- Flore

Comme précisé dans la partie précédente, en plus du traitement des données déjà existantes sur les différents taxons, la FRAPNA Loire a réalisée des inventaires complémentaires de chiroptères ainsi que de papillons diurnes et nocturnes. Ces parties seront ainsi plus développées dans le document.

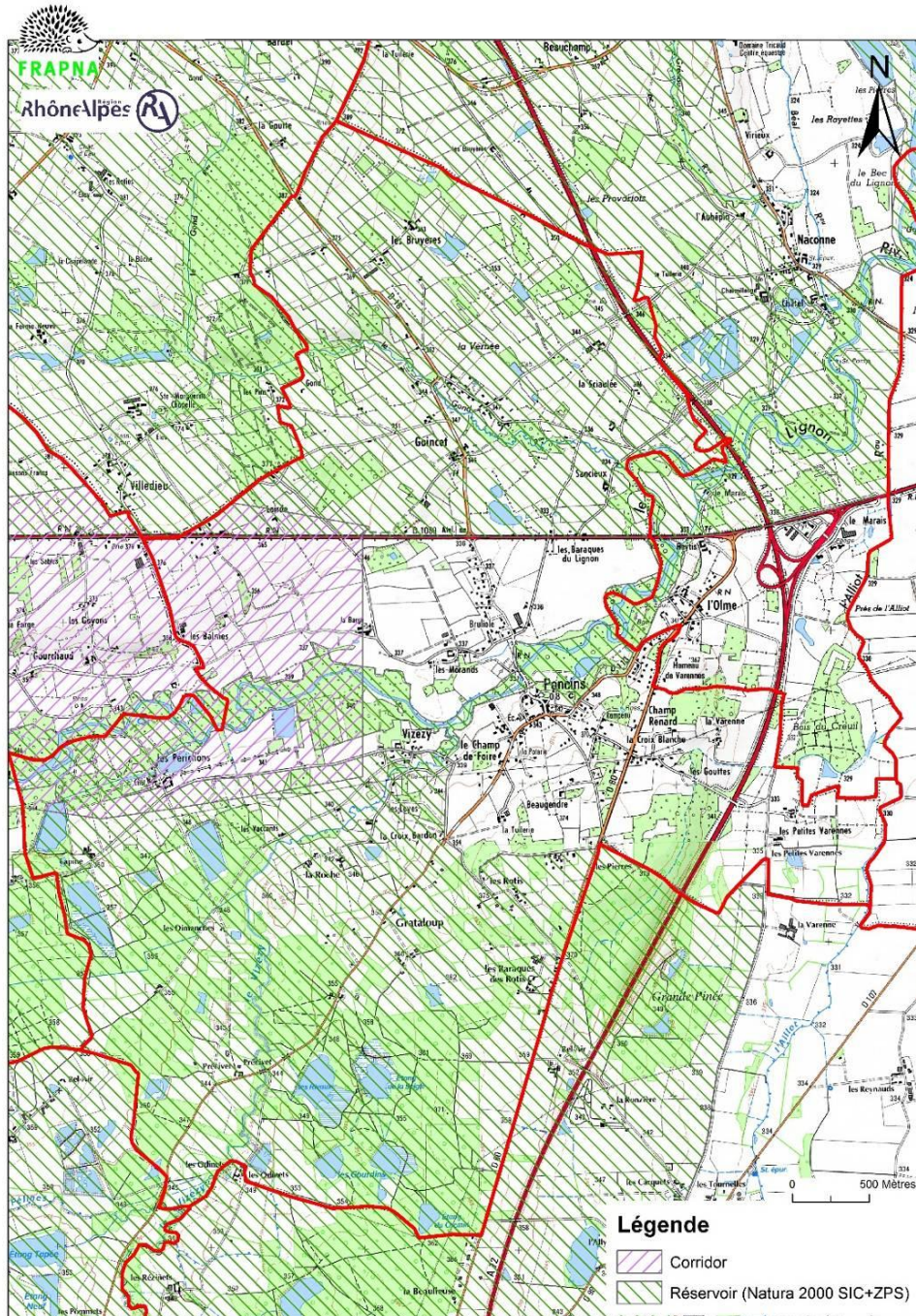
Outre ces inventaires naturalistes, des cartographies ont été élaborées. L'objectif principal de l'ABC étant d'avoir un état des lieux des connaissances naturalistes, les données disponibles a été projetée sur des cartographies de la commune.

2.3. Plan de prospection

Le Grenelle de l'environnement de 2007 a permis l'intégration des enjeux de biodiversité dans de nombreuses politiques publiques. Ainsi, la région Rhône-Alpes est désormais dotée depuis 2011 du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique), identifiant les enjeux territoriaux en termes de continuité écologique et de biodiversité.

¹ Système d'Information Géographique

Ce SRCE met en œuvre des mesures opérationnelles à la Trame Verte et Bleue (TVB)² régionale dans le but d'aller au-delà d'une démarche de connaissance. Le territoire de Poncins est concerné par ce SRCE puisqu'il est traversé par un corridor écologique. De plus, la majorité du territoire poncinois est considéré comme réservoir de biodiversité.



Ce réservoir de biodiversité et ce corridor écologique doivent être pris en compte dans le plan de prospection.

² La TVB est une démarche visant à maintenir et reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, et assurer ainsi leur cycle de vie.

De plus, l'occupation du sol est également importante car elle va permettre de trouver des espaces favorables aux différents taxons. Pour les chauves-souris par exemple, ce sont les zones urbanisées (église, granges, greniers, etc) qui sont prospectées alors que pour les amphibiens ce sont les plans d'eau.

Un autre élément important dans la définition du plan de prospection est la période à laquelle les inventaires vont être réalisés. En effet, il faut trouver les périodes les plus favorables aux espèces. Pour reprendre l'exemple des chauves-souris, les prospections se font l'été (période de mise bas et d'élevage) et en journée (individus au repos).

Pour conclure, il est nécessaire de préciser que l'objectif du plan de prospection est d'être le plus exhaustif possible dans le repérage des zones à enjeux.

2.4. Sensibilisation des habitants

L'un des objectifs de l'ABC de Poncins est d'informer, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux ainsi que les citoyens. Pour cela, la FRAPNA Loire a rédigé plusieurs articles afin d'informer les poncinois des actions de l'association pour la réalisation de l'ABC. Ainsi, un article est paru sur le bulletin municipal de 2015 pour présenter le projet et avertir la population des programmes de sciences participatives organisés dans l'année (annexe 1). L'année suivante, en 2016, l'article du bulletin municipal dédié à la FRAPNA Loire avertissait la population sur le recensement des chauves-souris dans le cadre de l'ABC (annexe 2).

Un animateur de la FRAPNA Loire, Éric Galichet, a également participé au forum des associations de Poncins en 2016. Il a notamment répondu aux questions des habitants sur l'ABC et a initié les enfants à la biodiversité en fabriquant des maisons à insectes (annexe 3).

D'autre part, un article sur la présence de trois espèces patrimoniales³ découvertes dans le cadre de la prospection pour l'ABC est paru dans le journal *Le progrès* (annexe 4).

Enfin, afin de sensibiliser et de faire participer les citoyens dans le recensement des différentes espèces, plusieurs questionnaires ont été réalisés par la FRAPNA Loire : un sur les mammifères, un sur les oiseaux des mangeoires et un sur les papillons (Annexe 5).

3. Fiche d'identité de la commune de Poncins

3.1. Situation géographique et démographique

La commune de Poncins, située à environ 40 km au Nord de Saint-Etienne, se trouve au cœur du département de la Loire, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette petite commune de 2063 hectares est rattachée au canton de Feurs-Chazelles sur Lyon.

Elle fait partie de la Communauté de communes « Forez Est », créée en 2017 et issue de la fusion entre 5 anciennes Communautés de communes.

Localisée au centre de la plaine du Forez, son altitude varie entre 330m aux Petites Varennes et à l'aval des berges du Lignon, et 389m à l'extrémité Nord de la commune, pour une altitude moyenne de 362m environ.

³ Espèces protégées, menacées, rares, ou ayant un intérêt scientifique ou symbolique

Au 1^{er} janvier 2017, le nombre d'habitants était de 984, ce qui fait une densité de population de 48 habitants au km². Cette densité relativement faible est due à une activité agricole importante : plus de la moitié du territoire Poncinois est dédié à l'agriculture.

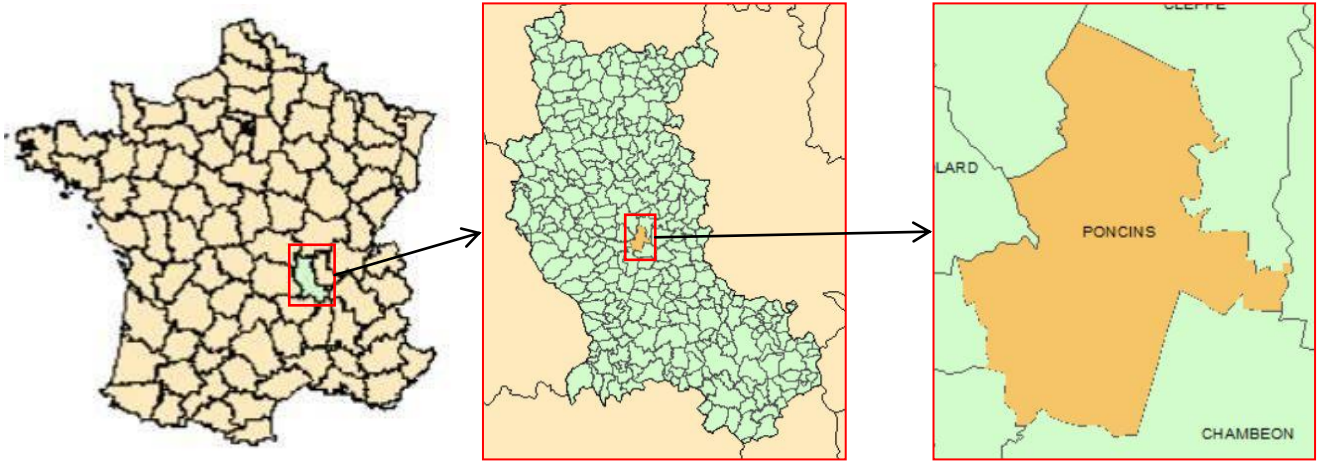


Figure 1 : Situation géographique de la commune de Poncins

3.2. Géologie et hydrologie

Le territoire de Poncins se situe au sein de la plaine du Forez, véritable bassin d'effondrement datant de l'ère tertiaire. Cette plaine est délimitée à l'Ouest par les monts du Forez et à l'Est par les monts du Lyonnais.



Figure 2 : Monts du Forez



Figure 3 : Monts du Lyonnais

Deux grands types de formations géologiques sont connus sur la commune de Poncins, séparées par le Lignon, rivière prenant sa source en Forez. Au Nord du Lignon, ce sont des formations alluviales et colluviales, composées de limons, sables et graviers. Au Sud du Lignon, ce sont plutôt des formations sableuses et argileuses beaucoup moins fertiles. Sur les points les plus hauts de la commune, des alluvions résiduelles constituées principalement de quartz sont présentes.

En ce qui concerne le réseau hydrographique de la commune, il est constitué de quatre cours d'eau : le Lignon, cours d'eau le plus important, et trois de ses affluents, le Vyzézy, le Gond et l'Aillot.

Le Lignon prend sa source à Pierre sur Haute dans les Monts du Forez et traverse la commune d'Ouest en Est pour rejoindre la Loire sur la commune voisine de Cleppé. A Poncins, la largeur du Lignon varie entre 4 et 10m et son lit présente des fonds différents

: sables, graviers, parties vaseuses. Le Lignon possède un régime hydrologique de type pluvial, ce qui signifie que son niveau va être dépendant des précipitations. Il va donc avoir des débits élevés de décembre à février et une période d'étiage de juillet à septembre.

Le Vizézy prend également sa source dans les Monts du Forez, et se jette dans le Lignon à Poncins même, à environ 500m à l'Ouest du bourg après avoir traversé la moitié Sud de la commune.

Le Gond est un ruisseau qui traverse la partie Nord de la commune de l'Ouest vers l'Est et qui rejoint le Lignon à l'extrémité Est au hameau Sancieux.

Enfin, l'Aillot est également un ruisseau, et représente la limite Est de la commune en servant de frontière avec la commune voisine de Feurs.

En plus de ce réseau d'eaux courantes, la commune recense aussi de nombreux plans d'eau.

3.3. Occupation du sol

La carte d'occupation du sol présentée sur la page suivante montre que Poncins offre deux types de paysages principaux : dans la moitié Sud, il y a principalement des boisements et des plans d'eau alors que dans la moitié Nord ce sont les cultures et les prairies qui dominent le paysage. Avec ce territoire très agricole, les zones urbaines ne représentent que 9% de la surface de la commune.

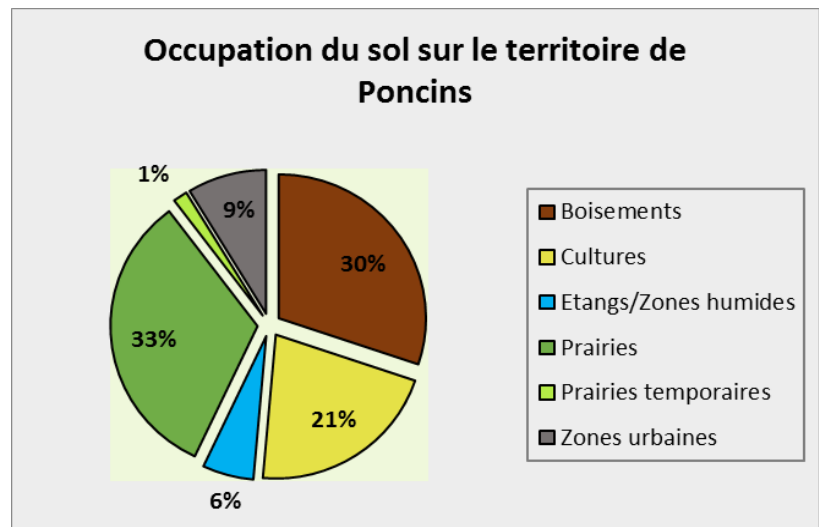


Figure 4 : Proportions des différentes unités écologiques sur la commune

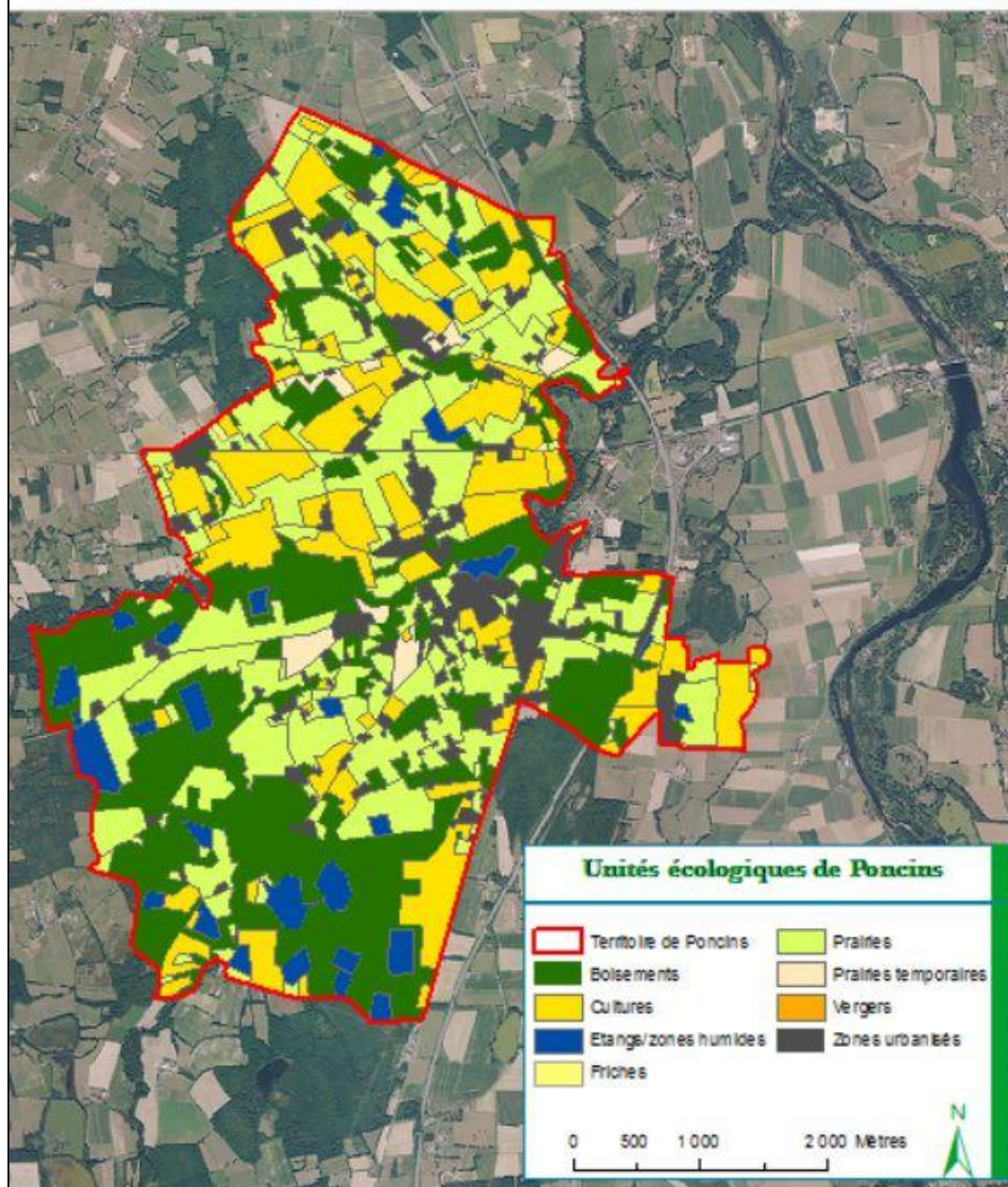


Figure 5 : Carte d'occupation du sol de la commune

3.4. Statuts réglementaires liés au contexte écologique

Le territoire de Poncins offre une diversité d'habitats. De ce fait, il est concerné par des zones de connaissance de la biodiversité (ZNIEFF) ainsi que des zones de protection de la biodiversité (sites Natura 2000).

3.4.1. Les ZNIEFF

Une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) est un secteur géographique inventorié présentant de forts intérêts biologiques et un bon état de conservation. L'inventaire des ZNIEFF a été mis en place afin d'avoir une connaissance de la biodiversité. Une ZNIEFF n'a donc pas de valeur juridique mais permet une meilleure prise en compte du patrimoine naturel afin d'orienter les décisions des politiques publiques. Il existe deux types de ZNIEFF en fonction de l'échelle du paysage concerné : les ZNIEFF de type I sont des secteurs généralement de taille réduite correspondant à un fort enjeu de préservation, alors que les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I. Une démarche d'actualisation et de révision de l'ensemble des ZNIEFF est actuellement en cours.

Les ZNIEFF de la commune de Poncins sont les suivantes :

La plaine du Forez (ZNIEFF de type II) : cette plaine possède un fort intérêt écologique de par ses caractéristiques générales : elle associe aux zones humides des espaces modérément perturbés d'herbages, de boisements ou de bocages qui garantissent la cohérence du milieu. Elle constitue également un milieu favorable à la conservation des espèces, et notamment l'avifaune car elle offre une zone de passage, de stationnement ou de dortoir, d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Etangs de Riou (ZNIEFF de type I) : cette zone, partagée avec la commune voisine de Mornand, est composée de plusieurs étangs avec un paysage alentour caractérisé par des prairies naturelles de fauches ou de pâtures, des cultures et des boisements. L'intérêt écologique de cet écosystème est lié au substrat, principalement sableux, permettant l'installation d'une flore originale.

Etangs et bois de la baulieuse (ZNIEFF de type I) : partagée avec la commune voisine de Chambéon, cette zone correspond à une mosaïque de milieux constituée d'étangs, de prairies humides, de boisement de Pins sylvestres et de Chênes sessiles et de landes. L'intérêt écologique de cette zone est lié à cette mosaïque et plus particulièrement les interrelations entre les différents milieux permettant l'expression d'une flore exceptionnelle. D'autre part, les boisements et landes alentour offrent des espaces favorables à la chasse et la nidification de plusieurs espèces de rapaces.

Rivière du Lignon de Boën à l'embouchure (ZNIEFF de type I) : cette zone correspond au tronçon du Lignon de Boën jusqu'à la confluence avec la Loire. Elle est caractérisée par une eau assez oxygénée abritant un peuplement piscicole riche. On peut trouver dans cette zone un papillon assez rare inscrit sur la liste

rouge des insectes de France métropolitaine, et protégé au niveau national, le Cuivré des marais.

Basse vallée du Vizézy (ZNIEFF de type I) : cette zone comprend la commune de Poncins mais également deux communes voisines, Chambéon et Mornand. Le Vizézy est un affluent du Lignon prenant sa source dans les monts du Forez. La végétation est typique d'un cours d'eau de plaine, et les rives sont souvent fermées. beaucoup de stations de Renouée du Japon, plante exotique envahissante empêchant le développement de la flore locale. Le Castor d'Europe, dépendant des essences végétales de la ripisylve, est présent sur cette ZNIEFF car il se nourrit essentiellement de bois tendre comme le Peuplier ou le Saule.

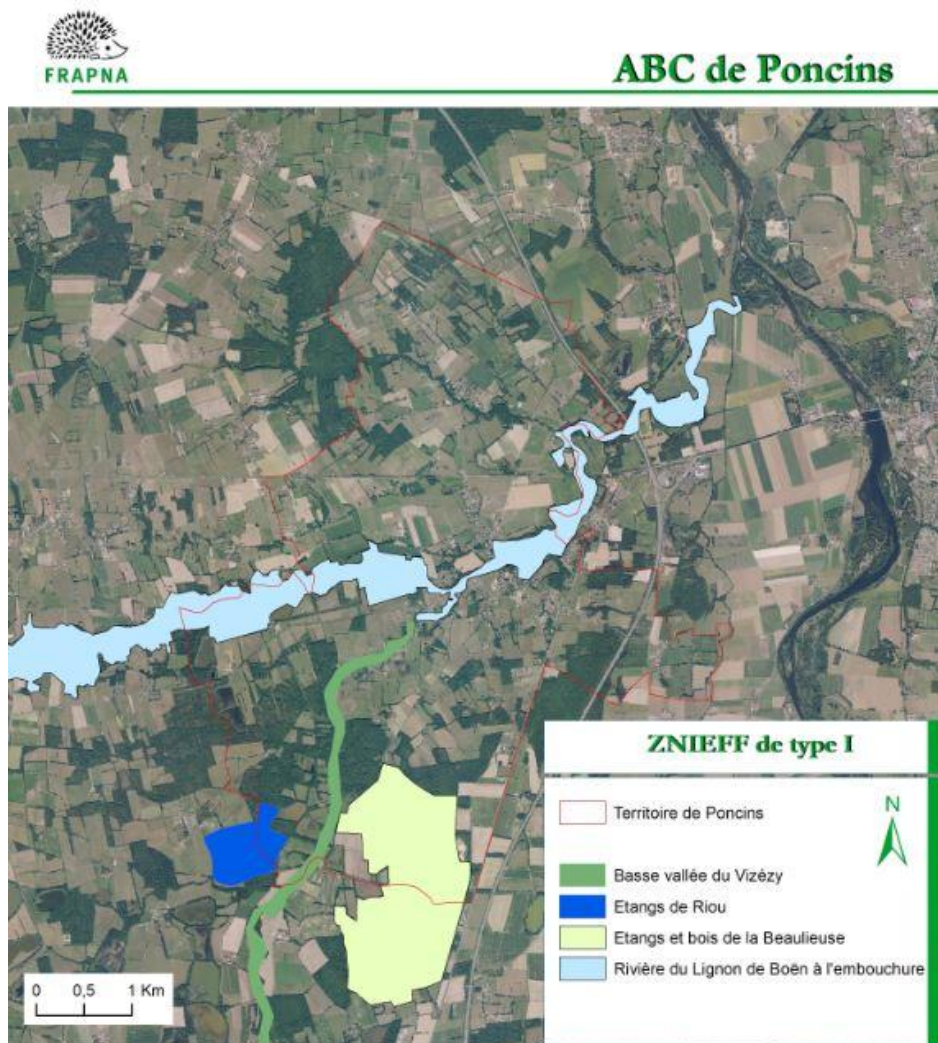


Figure 6 : Carte des ZNIEFF de type I à Poncins

3.4.2. Les sites Natura2000

Le réseau Natura2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, dont l'objectif est de contribuer à préserver la biodiversité sur le territoire de l'Union européenne. Les sites sont désignés par chacun des états membres, en application des directives « Oiseaux » de 1979 et « Habitats, faune, flore » de 1992.

Ces deux directives ont abouti à la mise en place de deux types de sites dans le réseau Natura2000 :

Les Zones de Protection Spéciale (ZPS), créées en réponse à la Directive « Oiseaux », sont des zones jugées particulièrement importantes pour la conservation des oiseaux au sein de l'Union, que ce soit pour leur reproduction, leur alimentation ou simplement leur migration.

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), créées en réponse à la Directive « Habitats, faune, flore », sont des zones ayant pour objectif la conservation de sites écologiques présentant soit des habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire, pour leurs raretés ou le rôle essentiel qu'ils jouent dans l'écosystème, soit des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire pour les mêmes raisons.

En France, le réseau Natura 2000 compte 1766 sites au total, 1369 ZSC et 397 ZPS.

Les trois sites Natura2000 pour lesquels la commune de Poncins est concernée sont :

N2000 FR8201758 « Lignon, Vizézy, Anzon et leurs affluents » : Cette ZSC est composée en majorité d'eaux douces intérieures mais également de prairies humides et mésophiles, et de forêts caducifoliées. Elle est soumise à de fortes pressions liées au captage et à la pollution des eaux de surface, ainsi qu'à l'exploitation forestière sans reboisement ni régénération naturelle.

N2000 FR8212024 « Plaine du Forez » : Cette ZPS est caractérisée par une mosaïque d'habitats allant des eaux douces intérieures aux forêts caducifoliées, mixtes ou encore artificielles, en passant par des prairies humides, landes, broussailles, etc. Les principaux habitats naturels favorables aux oiseaux sont les étangs, les cours d'eau (la Loire et ses affluents), les ripisylves (végétation des bords de cours d'eau et de plans d'eau) et les prairies.

N2000 FR8201755 « Etangs du Forez » : Cette ZSC est caractérisée par des eaux douces intérieures (courantes et stagnantes) ainsi que des prairies semi-naturelles humides et mésophiles. Elle possède un intérêt pour ses habitats et sa flore des étangs et grèves.

4. Les habitats de la commune

Les habitats correspondent à des aires géographiques plus ou moins grandes, avec des conditions de milieux particulières (climat, nature du sol, ressources en eau) ainsi que des communautés vivantes caractéristiques. L'inventaire des habitats naturels et semi-naturels consiste à identifier les milieux selon une typologie préétablie. Dans le cadre de cet ABC, c'est la typologie « Corine Biotope », conçue pour l'Europe, qui a été retenue.

Les habitats présentés dans le document sont ceux issus des documents d'objectifs des différentes zones Natura 2000 dont Poncins fait partie, ainsi que ceux identifiés dans des inventaires naturalistes menés sur le territoire communal en 2016. Toutes les zones du territoire n'ayant pas pu être prospectées, la liste n'est donc pas totalement exhaustive. Cependant, les inventaires menés et les données récoltées permettent d'obtenir un aperçu représentatif des habitats de la commune.

4.1. Les milieux aquatiques

4.1.1. Les eaux courantes

L'écosystème rivière est un système dynamique composé de nombreux habitats. En effet, la rivière ne se limite pas à un lit où l'eau s'écoule ; elle se déplace de part et d'autre de ses rives, ses berges se transforment sans cesse, ses zones humides annexes permettent une prévention des inondations, etc. Chaque habitat abrite des espèces différentes, ce qui procure à la rivière une multitude de conditions écologiques favorables à une biodiversité riche et variée. Cependant cet écosystème reste très fragile ; les activités humaines qui se développent à proximité et en amont du cours d'eau vont influencer son fonctionnement.



© Photo Armand Poli

Figure 7 : Le Lignon

Le réseau hydrographique est bien présent sur la commune puisqu'on y compte quatre cours d'eau. Le lit de la rivière correspond au code **24.1** dans la typologie Corine Biotope.

Un des éléments importants d'un cours d'eau est sa végétation présente en bordure, aussi appelée ripisylve. Les ripisylves doivent absolument être préservées et entretenues car elles jouent de nombreux rôles. Elles permettent notamment de stabiliser les berges grâce à l'enracinement dense et profond de ses arbres et ainsi limiter l'érosion et l'effondrement. Une autre fonction de la ripisylve est de filtrer et épurer les eaux de ruissellement avant qu'elles atteignent le cours d'eau. Cet écosystème permet également de diminuer le volume des crues et ainsi de prévenir des inondations. Enfin, ce milieu étant une interface entre milieu terrestre et milieu aquatique, il est favorable à de nombreuses espèces de mammifères, oiseaux et insectes.



© Photo Armand Poli

Figure 8 : Ripisylve du Lignon

Les ripisylves de la commune de Poncins sont représentées par plusieurs codes de la typologie Corine Biotope :

44.1 : formations riveraines de Saules.

44.2 : galerie d'Aulnes blancs.

44.3 : forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens.

44.4 : forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves.

Les ripisylves, habitats essentiels à de nombreuses espèces, sont bien souvent dégradées ou inexistantes. Afin de les préserver, il est nécessaire de conserver au maximum les linéaires existants en veillant à garder des strates diversifiées (strates herbacée, arbustive, arborée) permettant un milieu écologiquement fonctionnel. En ce qui concerne les secteurs dégradés, il est nécessaire de les restaurer par une végétalisation des berges avec des essences locales adaptées (Aulne, Frêne, Saule, Prunellier, Sureau, etc.).

Enfin, deux autres habitats liés aux cours d'eau ont été recensés à Poncins :

24.2 : bancs de graviers des cours d'eau

24.4 : végétation immergée des cours d'eau



Figure 9 : Banc de graviers végétalisé sur le Lignon

La végétation immergée des cours d'eau est un habitat d'intérêt patrimonial car il représente un milieu d'abris et d'alimentation pour la faune aquatique, notamment les poissons.

Les bancs de graviers, quant à eux, présentent également un intérêt patrimonial puisqu'ils constituent des milieux appréciés par de nombreuses espèces d'oiseaux. C'est également un habitat potentiellement utilisé par la loutre.

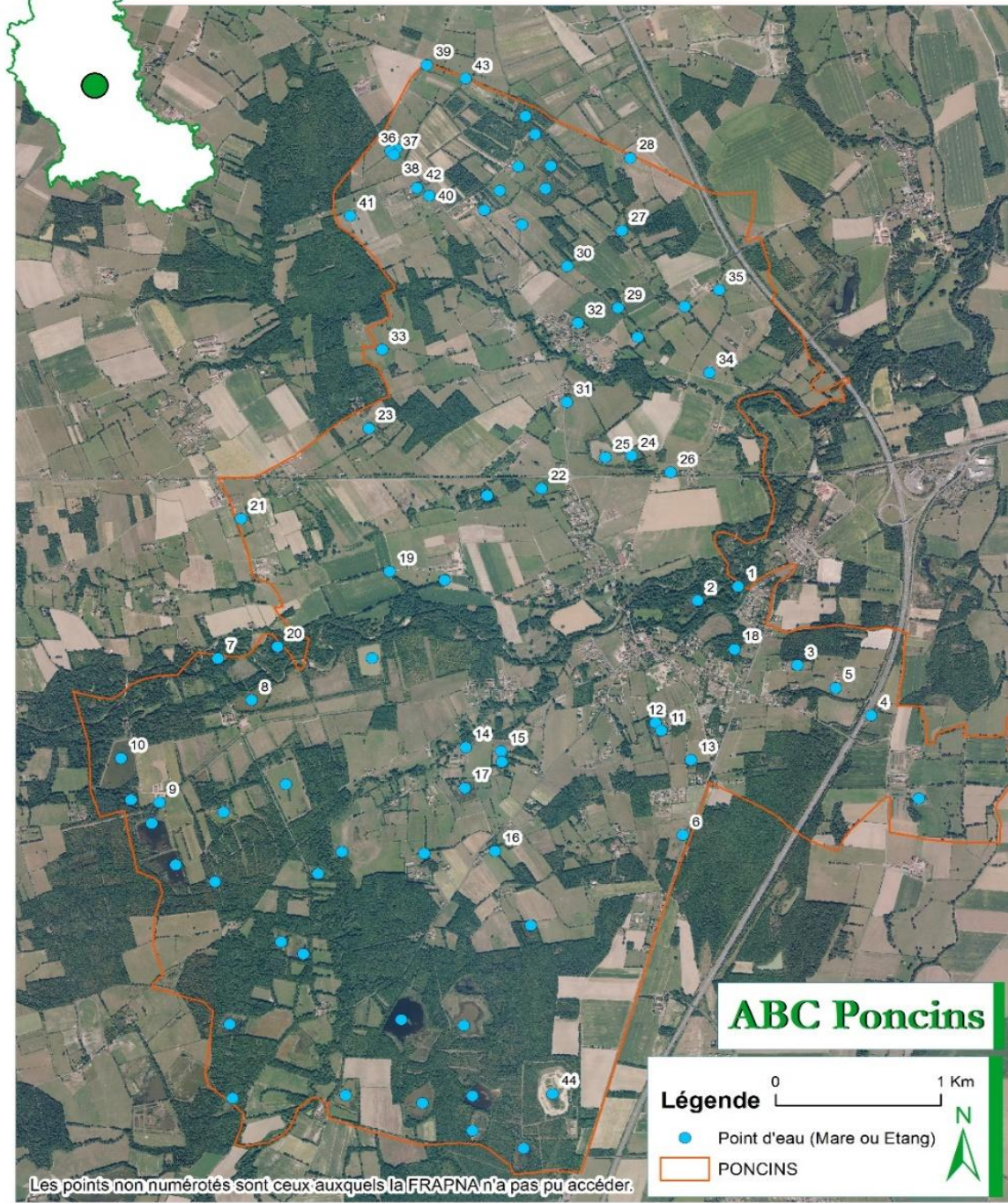
Les rivières forment à une échelle plus large des corridors permettant le déplacement des espèces par voie aquatique (poissons, mammifères semi-aquatiques, invertébrés) mais également par voies terrestre et aérienne (oiseaux, mammifères, insectes). Ces corridors sont une composante importante de la « trame verte et bleue », le lit du cours d'eau jouant le rôle de trame bleue et la ripisylve celui de trame verte.

4.1.2. Les eaux stagnantes

Par opposition aux eaux courantes, les eaux stagnantes représentent des écosystèmes où le renouvellement de l'eau est très lent. Il s'agit des lacs, étangs, mares, etc. Ces habitats sont fortement représentés sur la commune de Poncins, qui compte au total 80 points d'eau dont 44 ont été échantillonnés.



Localisation des points d'eau Mares et Etangs - 2015



Sources : ©IGN BD Ortho 2014,

Auteur : FRAPNA 42

Mise à jour : 29/11/2016

Figure 10 : Carte des points d'eau de Poncins - Les points d'eau numérotés correspondent à ceux qui ont été échantillonnés



Figure 11 : Un des étangs du Sud de Poncins

Parmi ces points d'eau, on retrouve des étangs, situés principalement dans le sud de la commune, ainsi que de nombreuses mares. Ces milieux humides constituent des habitats spécifiques à de nombreuses espèces végétales et animales. Un des habitats intéressants dans un plan d'eau est la végétation des rives, surtout lorsqu'elle est composée de roseaux. Ces roselières, véritables

interfaces entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, sont essentielles à la vie et à la reproduction de nombreuses espèces (oiseaux, amphibiens, insectes, poissons). La disparition des roselières a un impact au niveau de la biodiversité, notamment chez les oiseaux qui perdent leurs zones de refuge ou de nidification, et voient une diminution de la ressource alimentaire. La disparition de ces habitats a également un effet sur le milieu physique, avec une fragilisation des berges face à l'érosion naturelle.

Les milieux humides sont des milieux très fragiles, exposés à de multiples menaces liées à l'homme, telles que le drainage, l'assèchement, le dérangement de la faune, la pollution. Ces écosystèmes doivent être protégés en adoptant de bonnes pratiques, comme par exemple l'arrêt de l'utilisation de pesticides, ou encore le respect des zones de tranquillité pour la faune. En plus d'être protégés, certains de ces milieux nécessitent d'être restaurés. En effet, sans entretien par l'homme, une mare évolue rapidement : la végétation riveraine va petit à petit progresser vers le centre de la celle-ci, asséchant le milieu, puis l'activité biologique intense (envasement) va conduire à un comblement du milieu et ainsi un appauvrissement de la biodiversité. Ces milieux nécessitent ainsi des entretiens réguliers afin de les rajeunir et d'éviter leur disparition.



Figure 12 : Mare en cours de comblement

Tout comme les eaux courantes, les eaux stagnantes jouent un rôle de corridors écologiques. En effet, la présence de nombreuses mares et étangs va permettre, entre autre, le déplacement d'amphibiens et reptiles, permettant ainsi la préservation des populations. La conservation d'un réseau de mares contribue au renforcement des continuités écologiques, notion mise en avant par le Grenelle de l'environnement lors de la création de la TVB. Un amphibien comme le sonneur à ventre jaune, protégé au niveau national et européen, fréquente de multiples habitats durant son cycle de vie (mares, fossés, ruisseaux). Il est vital pour le maintien de sa population que ces habitats soient proches géographiquement, mais également peu perturbés.

Les habitats liés aux eaux stagnantes sur la commune sont les suivants :

22.1 : Eaux douces. Cet habitat correspond uniquement à la pièce d'eau elle-même, sans les ceintures végétales.

22.3 : Communautés amphibies. Il s'agit des fonds et bords des lacs et étangs temporairement exondés, bassins vaseux, sableux ou pierreux, périodiquement ou occasionnellement inondés, colonisés par de la végétation.

22.4 : Végétations aquatiques. Cet habitat représente les espèces végétales flottantes, telles que les lentilles d'eau, et également les espèces immergées, comme les potamots.

4.2. Les milieux humides

Selon le Code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides rendent de nombreux services à la population. Parmi eux, la régulation des crues et l'épuration de l'eau constituent certainement les plus importants. Les zones humides contribuent en effet à la régulation des cours d'eau. Lors des crues, elles vont stocker de grandes quantités d'eau et ainsi permettre de limiter les inondations. De plus cette accumulation d'eau permet de réalimenter les nappes phréatiques, et de restituer l'eau en période de sécheresse. D'autre part, les zones humides participent à l'amélioration de la qualité de l'eau, en piégeant ou transformant les éléments nutritifs en excès par des processus physiques, biologiques et chimiques.

Espaces de transition entre terre et eau, les zones humides sont de véritables réservoirs de biodiversité. Elles vont offrir de multiples habitats à des espèces animales et végétales.

Malgré les services écosystémiques qu'elles rendent, ces milieux n'ont cessé de se dégrader et de régresser depuis plus d'un demi-siècle. Les causes sont simples : urbanisation mal maîtrisée, extraction de matériaux, drainage, culture intensive, déprise agricole, pollution, etc. Mais depuis quelques années une prise de conscience de ces dégradations a eu lieu. Aujourd'hui, des dispositifs sont mis en place afin de restaurer et sauvegarder ce patrimoine naturel indispensable à la biodiversité. Le réseau Natura 2000 fait partie de ces dispositifs et permet la conservation d'habitats d'intérêt communautaire. La mise en place des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), outils de planification de la politique de l'eau au niveau du bassin hydrographique⁴, a permis de prendre en compte, préserver et restaurer les milieux humides.

Sur Poncins, il n'y a pas de marais ni de marécages, les zones humides sont principalement des prairies humides. Il n'y a pas eu d'inventaire précis des habitats de zones humides de la commune, cependant voici trois habitats du territoire poncinois :

⁴ Au nombre de 6 en France, les bassins hydrographiques représentent des bassins versants de grande taille où les masses d'eau convergent à travers un réseau de rivières, fleuves, lacs, et se déversent par une seule embouchure, estuaire ou delta.

37.2 : prairies humides eutrophes. Cet habitat correspond à des prairies développées sur des sols modérément à très riches en nutriments, alluviaux ou fertilisés, mouillés ou humides, souvent inondés au moins en hiver, et relativement légèrement fauchées ou pâturées.

37.3 : prairies humides oligotrophes. Contrairement à l'habitat précédent, celui-ci représente les prairies développées sur des sols pauvres en nutriment.

37.7 : lisières humides à grandes herbes. Il s'agit des communautés des bords boisés ombragés et des ourlets des cours d'eau.



© Photo Armand Poli

Figure 13 : Prairie humide dans le nord-ouest de Ponsins en été. On distingue les joncs, végétaux caractéristiques de milieux humides.

4.3. Les milieux forestiers

Le milieu forestier est très présent dans le département de la Loire, avec une superficie de 126 200 hectares de forêts, ce qui représente 26,4% du territoire. Sur Ponsins, l'écosystème forestier représente quasiment un tiers de la superficie de la commune. Cet écosystème représente un refuge et un réservoir de biodiversité d'autant plus important que l'agriculture laisse aujourd'hui peu de place à la biodiversité, de par l'intensivité des traitements chimiques et l'élimination des haies et des mares. La forêt garde aujourd'hui encore une valeur emblématique de « milieu naturel », malgré le fait qu'une grande partie soit gérée par l'homme. Elle est formée de réseaux complexes de végétaux, d'animaux, de champignons et de bactéries. La stratification de l'écosystème, du sous-sol aux arbres, permet de mieux comprendre la complexité et la richesse en espèces, habitats, abris, refuges, ressources alimentaires, etc.

Même dans une petite forêt, derrière les espèces emblématiques ou faciles à voir (arbres, mammifères, oiseaux), plusieurs milliers d'espèces se cachent. Toutes participent, à des degrés très divers, à la vie de l'écosystème et toutes favorisent la résilience de la forêt, c'est-à-dire sa capacité à se remettre des aléas, ainsi qu'à s'adapter aux changements climatiques.

Chaque espèce va jouer un rôle dans le cycle de la vie en milieu forestier : végétaux producteurs primaires de nourriture, animaux consommateurs de végétaux, prédateurs acteurs de l'équilibre de l'écosystème, décomposeurs qui transforment tout ce qui est mort (végétaux comme animaux) en éléments minéraux simples, de nouveau assimilables par les plantes.

Certaines pratiques forestières ont pour effet d'effriter la biodiversité. C'est le cas des plantations de forêts

monospécifiques souvent d'essences exogènes (épicéa par exemple), qui tendent à appauvrir le milieu. La suppression des vieux arbres et notamment ceux à cavités, ont également un impact négatif sur le bon fonctionnement de la forêt : les vieux arbres et les arbres morts appartiennent à un écosystème forestier en bonne santé, et leur présence est indispensable pour la sauvegarde de la biodiversité. En effet, un cinquième environ de la faune forestière est tributaire du bois mort : coléoptères, mousses, lichens, et près de 85% des champignons, dont le rôle écologique est fondamental.

Il existe ainsi, au sein d'une forêt, un équilibre naturel, mais toutefois précaire, qui peut être perturbé ou rompu en cas de mauvaise gestion du milieu (modification de la composition de la forêt, déforestation, introduction d'espèces). Il est donc nécessaire de prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière, notamment pour enrayer le déclin de sa riche biodiversité.

Sur la commune de Poncins, les forêts sont principalement des forêts de feuillus. Parmi elles, sont retrouvés les habitats suivants :

41.5 : Chênaie acidiphile. Il s'agit des forêts où le chêne pédonculé (*Quercus robur*) est l'essence principale.

43 : Forêts mixtes. Cet habitat correspond à des forêts où des essences caducifoliées et résineuses se retrouvent en mélange.

4.4. Les milieux agricoles et prairiaux

La Loire est un département très agricole qui comptait 5 700 exploitations en 2010, occupant 233 000 hectares de surface agricole utilisée (SAU). Le territoire agricole couvre près de la moitié de la superficie totale du département. La Loire étant une véritable terre d'élevage, la quasi-totalité de la SAU (98% en 2010) est destinée à l'alimentation des cheptels. Ainsi, à Poncins, les cultures servent à l'alimentation des bêtes. Les codes de la typologie Corine biotope correspondant aux cultures sont les suivants :

82.1 : champs d'un seul tenant, intensément cultivés.

82.3 : cultures extensives. Il s'agit de champs, en particulier de céréales, cultivés traditionnellement et extensivement.

Sur la commune, la culture principale est le maïs et dans une moindre mesure, le colza, le tournesol, etc. Tout comme les milieux forestiers, les cultures ont besoin d'une orientation raisonnée afin de favoriser la biodiversité mais également le rendement. Par



Figure 14 : champs de maïs dans le nord de Poncins

exemple, il est déconseillé de laisser le sol à nu car il devient plus sensible à l'érosion par le vent et l'eau. La biodiversité d'un sol nu est également plus pauvre que celle d'un sol planté. Pour les vers de terre par exemple, leur survie est plus difficile lorsque les sols sont mis à nu ou que la monoculture est pratiquée. Dans ce cas, il faut environ trois ans de prairie pour qu'une communauté de vers de terre se reforme naturellement. D'autre part, le labour est néfaste à la biodiversité du sol : il modifie la structure et la qualité du sol. Il détruit des lieux de vie de la faune du sol conduisant à une diminution de la densité de certaines espèces. Il modifie également la distribution spatiale des éléments nutritifs. Il est possible de définir des systèmes de culture alternatifs au labour tels que le travail superficiel ou le non travail du sol et l'introduction d'une prairie temporaire dans la rotation. Dans ces modes de gestion, la biomasse microbienne, fongique et de vers de terre est plus importante que dans le cas de cultures avec labour profond.

En ce qui concerne les prairies, ces milieux sont également destinés aux cheptels. Soit pâturées soit fauchées, les prairies vont accueillir des espèces végétales et animales différentes en fonction de paramètres physiques (topographie, humidité, orientation) mais également en fonction de la stratégie de gestion. Les prairies pâturées vont naturellement accueillir des décomposeurs qui vont recycler la matière organique. Cependant, un surpâturage peut mener à un appauvrissement du milieu en termes de biodiversité. Pour les prairies fauchées, certaines méthodes de gestion permettent de favoriser la biodiversité. Une fauche trop précoce a tendance à avoir un impact négatif sur les populations d'insectes, maillons essentiels de la chaîne alimentaire. Un autre impact sera visible directement au niveau des plantes, qui ne vont pas pouvoir se reproduire. Une fauche tardive permet d'avoir une prairie plus intéressante au niveau botanique et faunistique.

L'habitat lié aux prairies le plus rencontré sur la commune et le suivant :

- **38.1** : pâtures mésophiles. Il s'agit de prairies de pâturages, riches ou non en espèces.



Figure 15 : Prairie de pâturage occupée par des vaches

4.5. Les milieux bocagers

Les bocages ne constituent pas un type d'habitat mais plutôt une mosaïque de différents milieux. Ils représentent des paysages formés de champs ou prairies plus ou moins grands, bordés d'une bande de végétation (haies, arbres). Ces milieux jouent un rôle important, tant sur le plan écologique que sur le plan agricole. En effet, les haies sont le

refuge de nombreuses espèces animales et végétales, faisant de ces milieux des habitats riches et diversifiés.

Cette biodiversité préservée grâce au maintien des haies permet notamment un contrôle des ravageurs des cultures par des espèces dites auxiliaires. Ces dernières vont réguler les populations de ravageurs sans toutefois les éradiquer, maintenant un équilibre naturel prédateur/proie et permettant peu de pertes économiques pour les agriculteurs. Comme exemple d'espèces auxiliaires, on peut citer les carabes qui vont s'attaquer aux œufs de mollusques, aux limaces, aux pucerons, etc.

En plus de jouer ce rôle d'habitat pour les auxiliaires, les haies vont également attirer des espèces pollinisatrices par la présence d'arbres et arbustes mellifères, permettant un meilleur rendement des cultures (tournesol, légumes, etc).

Le rôle des haies ne se résume pas à un accueil de la biodiversité. Présentes autour de prairies de pâturage, elles vont permettre de protéger les bêtes du vent. Une protection contre le vent permet également un meilleur rendement des cultures, avec des plantes qui vont pousser plus en hauteur si elles ne sont pas stressées par le vent. D'autre part, les haies perpendiculaires à des pentes vont avoir un rôle de lutte contre la pollution (piégeage des nitrates et pesticides) et l'érosion des sols. Enfin, les haies sur talus ont un rôle de régulation des ressources en eau : elles gardent l'eau pendant des périodes humides et la libèrent peu à peu. Elles constituent aussi une rupture de pente qui facilite l'infiltration des eaux de pluie ruisselant en surface.

A ces intérêts intrinsèques, doit s'ajouter celui de connectivité : l'intérêt du bocage pour la faune et la flore est d'autant plus grand que les haies sont connectées entre elles, facilitant les déplacements et les rencontres entre individus. Elles jouent alors un rôle de corridor biologique pour ces animaux et permettent le maintien des populations.

L'habitat de la typologie Corine Biotope correspondant aux bocages est le suivant :

84.4 : bocage.

4.6. Les milieux artificialisés

Impossible de parler des habitats d'une commune sans parler des milieux urbanisés, l'homme ayant un fort impact sur le paysage. Les milieux urbanisés correspondent à tout ce qui est bâti par l'homme, mais également les paysages semi-naturels tels que les jardins publics.

Comme la plupart des villages ruraux, la commune de Poncins possède un bourg et de nombreux hameaux. Le territoire étant majoritairement agricole, les milieux urbanisés représentent moins de 10% de la surface de la commune.

4.6.1. Les zones artificialisées

Les zones artificialisées (maisons, église, école, etc.) correspondent au code Corine biotope **86.2** : villages. Plusieurs espèces arrivent à cohabiter avec l'homme. C'est le cas par exemple des chauves-souris ou encore des rapaces nocturnes que



© Photo Armand Poli

Figure 16 : Une partie du bourg de Poncins

l'on retrouve parfois dans des vieux bâtiments en pierre. C'est également le cas des hirondelles de fenêtre qui fabriquent leur nid au niveau des sous-toits des habitations. La conservation d'une biodiversité urbaine est une opportunité pour sensibiliser les habitants aux problèmes environnementaux.

Il faut savoir qu'il existe une biodiversité à proximité de chacun, en ville, et qu'elle est soumise à de très nombreuses menaces (destruction des habitats, pollution, etc.). Cette biodiversité peut être bien intégrée dans un milieu artificialisé. Pour les oiseaux par exemple, l'installation de nichoirs et/ou de distributeurs à graines pour aider les oiseaux à passer l'hiver, sont des réalisations très simples qui permettent également de faire appréhender aux enfants la biodiversité dans les villages.

4.6.2. Autres zones urbanisées

Les autres zones urbanisées correspondent aux zones créées et façonnées par l'homme mais où l'on ne retrouve pas de constructions à proprement parler. Il s'agit notamment des grands parcs (code Corine **85.1**), des jardins (code **85.3**), des vergers et plantations d'arbres (code **83**).



© Photo Armand Poli
Figure 17 : parc public dans le bourg



© Photo Armand Poli
Figure 18 : plantation de peupliers

5. La faune

L'inventaire a permis de recenser 691 espèces faunistiques. Seules quelques-unes d'entre elles sont exposées dans ce document : il s'agit de certaines espèces patrimoniales. Les listes complètes des espèces recensées sont fournies en annexes (annexes 6 à 11).

5.1. Oiseaux

Ce groupe est le mieux connu sur le territoire. Sur la commune, 130 espèces ont été recensées depuis 2000. Cela ne veut pas dire que les 130 espèces d'oiseaux nichent sur la commune, les migrateurs étant également recensés.

Les oiseaux sont un groupe intéressant car ils vont couvrir une multitude d'habitats. En effet, certaines espèces sont forestières, d'autres vivent plutôt dans des haies, d'autres vont préférer les milieux artificialisés pour nicher. Ils vont alors jouer le rôle de bioindicateurs en reflétant par leur présence/absence ou leur abondance l'état de santé de l'écosystème. En d'autres termes, par leurs exigences écologiques, les modifications des populations d'oiseaux vont traduire des modifications de l'environnement. Les oiseaux sont de bons bioindicateurs pour plusieurs raisons. Tout d'abord, leur biologie est généralement bien connue et leur identification est relativement aisée. Sensibles aux changements progressifs ou brutaux de leur environnement, ils occupent de vastes espaces et donnent des informations sur la qualité de nombreux milieux (forêts, zones

humides, cours d'eau, etc.). Par sa présence ou son absence, chaque oiseau donne des indications sur l'état des habitats (structure de la végétation, niveau de dégradation, abondance de proies, dérangement, etc.).

Il existe plusieurs méthodes pour inventorier les oiseaux, la plus utilisée étant la méthode des IPA (Indices Ponctuels d'Abondance). Elle consiste à noter les oiseaux entendus ou observés tout en restant immobile quelques minutes (de 5 à 20) à un point donné sur un transect (ligne virtuelle). Les points d'écoute sont séparés de façon à ne pas superposer les surfaces suivies. Cette méthode permet de déterminer les espèces présentes dans un milieu donné ainsi que leur densité.

La **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*) fait partie des oiseaux inventoriés sur le territoire Poncinois. C'est un passereau inféodé aux milieux semi-ouverts. Les habitats les plus favorables à cette espèce sont constitués de prairies de fauche ou de pâturage, traversées ou encadrées de haies composées de buissons bas épineux, d'arbres isolés et de clôtures. Cet animal évite totalement les forêts fermées et les milieux ouverts dépourvus de végétation ligneuse.



© Photo Armand Poli
Figure 19 : Pie-grièche écorcheur

Elle se nourrit principalement d'insectes, mais une partie de son régime alimentaire est constitué de petits vertébrés tels des amphibiens ou des micromammifères. Son nom d'écorcheur provient du fait que la pie-grièche empale parfois ses proies sur des "lardoirs" afin de mieux les dépecer et de constituer un garde-manger.

Les Pie-grièches sont de bons indicateurs des milieux bocagers. Sa présence témoigne d'un milieu diversifié, avec des haies et des insectes en abondance. Leur disparition est souvent signe d'appauvrissement de l'écosystème.

La Pie-grièche écorcheur est une espèce protégée au niveau national, classée dans la catégorie « quasi menacée » de l'UICN. Elle est inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux », et fait partie des espèces concernées par la zone Natura 2000 « Plaine du Forez ». Les principales menaces pesant sur les populations de Pie-grièche écorcheur sont associées aux changements des pratiques agricoles qui ont entraîné le recul des prairies et la régression des haies.

Poncins offre un territoire favorable à cette espèce, du fait de l'importante activité agricole sur la commune. Ainsi, 18 données de pie-grièche écorcheur ont été recensées sur Poncins entre 2010 et 2015. Afin de conserver cette population, il est nécessaire de conserver des milieux bocagers interconnectés par des réseaux de haies de bonne qualité.



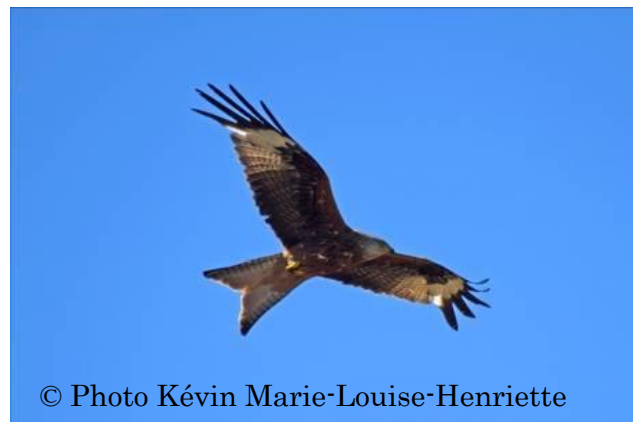
© Photo Armand Poli
Figure 20 : Bécassine des marais

Un autre oiseau présent sur Poncins est la **Bécassine des marais** (*Gallinago gallinago*). Elle fait partie de la famille des limicoles, famille associée aux milieux humides (marécages, étangs, zones humides de l'intérieur des terres et des rivages marins). Avec son bec de 7cm de long, elle sonde le sol dans lequel elle va trouver des invertébrés (vers, gastéropodes, crustacés, larves d'insecte, coléoptères) qui constituent la plus grande partie de son régime alimentaire. Il lui arrive également de se nourrir de racines et graines de plantes aquatiques. La Bécassine des marais est un oiseau migrateur, que l'on rencontre en France principalement en automne, mais que l'on peut voir toute l'année sur le territoire. Elle est ainsi hivernante sur la majeure partie du territoire, et nicheuse que dans quelques départements. Elle affectionne les milieux humides tels que les marais ou les prairies inondées, où la végétation n'est pas trop haute (moins de 25 cm). Comme beaucoup d'autres espèces animales, la disparition des zones humides affecte les populations de Bécassine des marais. Autrefois largement répandue en Europe, cette espèce connaît un déclin depuis le début des années 80, avec comme principales causes, le drainage des marais, l'agriculture intensive, l'urbanisation des zones humides, etc.

Classée dans la catégorie « en danger critique d'extinction » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine, la bécassine des marais fait néanmoins partie du gibier d'eau et peut donc être chassée. Elle est inscrite en annexes II et III de la Directive « Oiseaux » et fait partie des espèces concernées par la zone Natura2000 « Plaine du Forez ».

Le **Milan royal** (*Milvus milvus*) fait partie des 9 rapaces diurnes recensés sur Poncins. Ce grand planeur est facilement reconnaissable, notamment grâce à sa longue queue profondément échancrée. Cette espèce est typique des zones agricoles ouvertes associant l'élevage extensif et la polyculture.

Les surfaces en herbage sont généralement majoritaires. Il n'habite pas les paysages très boisés dont les



© Photo Kévin Marie-Louise-Henriette

massifs forestiers trop proches les uns des autres qui ne correspondent pas du tout à son mode de chasse et d'alimentation. C'est un oiseau très opportuniste qui peut donc profiter des charognes abandonnées. Il se nourrit également de micromammifères, d'amphibiens ou de reptiles qu'il va devoir capturer au sol. Les menaces qui planent sur le Milan royal sont intimement liées à son régime alimentaire. Il est très sensible aux persécutions et empoisonnements par appâts toxiques. Il est victime de l'usage de la Bromadiolone, utilisée pour lutter contre les campagnols dont il se nourrit. Il est d'autre part affecté par les modifications du paysage et par certaines pratiques agricoles, en particulier le développement des grandes cultures et le retournement des prairies, qui réduisent la disponibilité en ressources alimentaires. Le Milan royal est un oiseau migrateur partiel, les populations les plus méridionales étant sédentaires. Les autres

populations vont migrer en automne vers le Sud de l'Europe pour passer l'hiver. C'est en octobre que le pic de passage est enregistré. Au printemps (voire février-mars pour les plus précoces), les oiseaux reviennent sur leur site de nidification.

Principalement réparti dans l'Ouest de l'Europe, ce rapace est classé « quasi menacé » au niveau mondial et « vulnérable » au niveau national. Il doit ce statut à la taille réduite de sa population et au déclin de ses effectifs au cours des dernières années. Il fait partie des espèces visées par la zone Natura 2000 « Plaine du Forez ».



© Photo Julien Poncet

Figure 22 : Martin-pêcheur d'Europe

Enfin, une autre espèce patrimoniale et très appréciée des promeneurs est le **Martin-pêcheur d'Europe** (*Alcedo atthis*). Cette espèce, bien que discrète, est présente partout en France dans une grande diversité d'habitats proches des eaux courantes ou stagnantes. A Poncins, la présence de nombreux étangs ainsi que de cours d'eau favorise sa présence. Sa nidification est liée à trois facteurs qui sont l'altitude (inférieure à 800m), le substrat (nécessité d'avoir des parois meubles pour creuser le nid) et bien évidemment la ressource alimentaire. Cet oiseau se nourrit

essentiellement de poissons et affectionne donc les milieux où l'ichtyofaune est bien présente. Il se nourrit en plongeant soit d'un perchoir, soit après avoir fait un vol stationnaire au-dessus de sa proie.

Le Martin-pêcheur est un véritable indicateur naturel de la qualité des milieux aquatiques. Sensible au cumul des pressions, il a subi une forte régression de ses effectifs en France au cours des dernières années. Les modifications de son habitat, la pollution des rivières, les canalisations et drainages, l'enrochement des berges sont autant de menaces qui nuisent au maintien et à la nidification du Martin-pêcheur. Les changements climatiques globaux sont aussi défavorables, avec des vagues de froid hivernal pouvant avoir des impacts négatifs sur les populations.

En ce qui concerne son statut de protection, il est classé « vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. En moins de 10 ans, cette espèce est passée de « préoccupation mineure » à « vulnérable ». Il fait partie des espèces concernées par les zones Natura2000 « Plaine du Forez » et « Lignon, Vizézy, Anzon et leurs affluents ».

Le grand nombre d'espèces recensées sur Poncins montre que les oiseaux trouvent sur ce territoire des habitats accueillant. Toutefois, un grand nombre d'espèces est sensible à la modification de ces habitats. Une régression des haies par exemple aurait un impact négatif sur de nombreuses d'espèces qui utilisent ces milieux pour nicher, se nourrir, etc. Il est important de conserver ces réseaux de haies, tout comme il est important de conserver les arbres isolés dans les prairies pouvant accueillir plusieurs espèces d'oiseaux.

La conservation des zones humides et des milieux aquatiques est également importante pour les oiseaux car beaucoup d'espèces utilisent ces milieux pour la nidification, l'alimentation, le repos, les haltes migratoires, etc.

5.2. Amphibiens

Avec ses nombreux points d'eau et son réseau hydrographique important, la commune de Poncins offre de multiples habitats pour les amphibiens, dont la majorité des espèces commence sa vie dans l'eau. Ils gagnent ensuite le milieu terrestre après leur métamorphose puis retournent à l'eau exclusivement pour se reproduire. Durant leur cycle de vie, ces animaux vont occuper plusieurs milieux humides : bordures d'étangs, mares, fossés, prairies humides, etc. La fragmentation et la destruction de ces habitats est de loin la menace la plus importante pour les amphibiens. Une autre menace non négligeable est la pollution chimique des eaux, pouvant entraîner des maladies et des malformations chez certaines espèces. De leurs exigences écologiques importantes résulte le fait qu'une espèce sur cinq en France est menacée, selon l'IUCN.

La prospection des amphibiens peut se faire par observation ou par écoute, le mieux étant de coupler les deux méthodes. La période de prospection doit correspondre à la période de reproduction des amphibiens, c'est-à-dire de février à juillet en fonction des espèces. La détection visuelle des espèces s'effectue au crépuscule sur les mares ; tous les stades de développement sont comptabilisés (œufs, larves, adultes). La détection auditive est également crépusculaire. Elle permet d'identifier certaines espèces dont le chant est caractéristique.

A Poncins, 8 espèces d'amphibiens ont été recensées depuis 2000. Les données récoltées sont issues de la base de données faune Loire de la LPO. Il s'agit d'espèces plutôt communes. Parmi elles, deux espèces sont inscrites en annexe IV de la directive « Habitats, faune flore » : le crapaud calamite et l'alyte accoucheur. Classées dans la catégorie « préoccupation mineure » par l'IUCN, ce sont des espèces d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.



Figure 23 : Crapaud calamite

Le **crapaud calamite** (*Bufo calamita*) est une espèce mesurant 6 à 10 cm que l'on retrouve dans la plaine du Forez mais de manière rare et localisée. Il n'existe qu'une seule donnée sur Poncins, où l'espèce a été recensée en juin 2015. Cette espèce est facile à déterminer par son chant qui est assez fort et caractéristique. Elle affectionne les milieux plutôt ouverts, avec une végétation assez rase. Ses habitats correspondent

à des points d'eau temporaires de faible profondeur (mares, prés inondés, fossés). C'est une espèce dite pionnière, c'est-à-dire qu'elle va coloniser des milieux récemment créés. En revanche, elle peut désertier rapidement ces milieux à partir du moment où la végétation devient trop dense. Les aménagements fluviaux, entraînant la disparition des milieux pionniers nécessaires à ce crapaud, sont la principale menace pour cette espèce. Des réhabilitations adaptées de carrières peuvent permettre de créer des habitats de substitution.

L'**alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*) est un crapaud plus petit que le crapaud calamite car il dépasse rarement les 5 cm. Cette espèce a une particularité : contrairement aux autres amphibiens, les œufs sont déposés à terre et non dans l'eau.

C'est le mâle qui s'occupe de la ponte et qui va transporter les œufs en les humidifiant de temps en temps dans des points d'eau afin qu'ils ne sèchent pas.

Ce n'est que lorsque les larves sont prêtes à éclore que le crapaud va les emmener dans l'eau, où les têtards sortent rapidement. L'alyte accoucheur affectionne les milieux plutôt ensoleillés. Il peut se reproduire dans des zones humides diverses (mares, flaques, ruisseaux, puits, lavoirs...).



Figure 24 : Alyte accoucheur (source : MNHN)

La journée, il s'abrite dans des éboulis, des murs de pierres sèches, des tas de sable, etc. On le retrouve ainsi souvent en milieu anthropique, comme les jardins (par exemple sous des pots de fleurs). De ce fait, cet amphibien pourrait paraître moins en danger que certains crapauds liés à des milieux plus stables et ne s'adaptant pas aux nouveaux milieux anthropiques, mais ses faibles capacités de déplacement en font une espèce particulièrement sensible à la fragmentation des habitats. L'intensification agricole, le dérangement sur les sites de ponte, la destruction des zones humides, la pollution et l'introduction de salmonidés dans les lacs sont les principales menaces encourues par cette espèce.

La conservation des populations d'amphibiens passe par la conservation des milieux humides et des corridors permettant le déplacement des individus. Certains dispositifs peuvent également être mis en place afin de faciliter le franchissement des routes. C'est le cas des crapauducs, aménagements permettant aux amphibiens de franchir des obstacles (murs, routes).



Figure 25 : Crapauduc (source : envi2bio)

5.3. Odonates

Par rapport à d'autres groupes faunistiques, les odonates (libellules et demoiselles) forment un ensemble relativement homogène en ce qui concerne leur morphologie et leur cycle de développement.

Le caractère le plus étonnant, commun à toutes les espèces, est leur appartenance à deux mondes radicalement différents : le milieu aquatique où se développent les larves et le milieu aérien où vivent les adultes. Ce changement de mode de vie implique d'importantes transformations physiologiques (changement du mode respiratoire, mise en fonction des organes reproducteurs) mais aussi morphologiques (émergence, déploiement des ailes) et bien évidemment comportementales (changement des modes de chasse, développement des comportements reproducteurs).

Après l'accouplement, la ponte intervient rapidement. Certaines espèces insèrent leurs œufs dans des végétaux morts ou vivants, d'autres les déposent directement au-dessus de l'eau. L'éclosion se produit en fin d'hiver. La croissance des larves se fait par une

succession de mues (en moyenne 11 à 15 mues). Les larves sont carnassières et se nourrissent principalement de macro-invertébrés aquatiques. A l'issue de la phase larvaire, la larve va muer une toute dernière fois : il s'agit de la mue imaginale ou émergence. Elle va alors quitter le milieu aquatique, se fixer sur un support et s'extraire de son enveloppe, appelée exuvie. La libellule va alors étendre son corps et déplier ses ailes et après quelques heures, prendre son premier envol. S'en suit une période de maturation, au cours de laquelle elle va prendre ses couleurs définitives et atteindre sa maturité sexuelle. Elle prend alors le nom d'imago (individu adulte). Les mâles vont par la suite rechercher une femelle puis s'accoupler pour recommencer le cycle.

Sur la commune de Poncins, il existe 367 données d'odonates depuis le début des années 2000. Ces données proviennent d'inventaires réalisés par la FRAPNA et le GRPLS, ainsi que du site Faune Loire.

En ce qui concerne les inventaires, généralement le protocole est basé sur une prospection visuelle et un comptage des individus sur des transects. Le temps de parcours est fixé à 10 minutes, la longueur du transect variant en fonction de cette durée. Pendant ces 10 min, l'observateur note les espèces se trouvant sur 5 m de part et d'autre du transect. Si besoin est, les individus sont capturés afin de mieux les identifier.

Les 367 données recueillies sur la commune concernent 46 espèces. Parmi elles, la **Naiade aux yeux rouges** (*Erythromma najas*) est une espèce classée comme « vulnérable » dans la liste rouge des odonates de la région Rhône-Alpes. Au niveau national comme européen, elle se trouve dans la catégorie « préoccupation mineure » des listes rouges. Le mâle de cette espèce de demoiselle possède un corps bleu et noir avec des yeux rouges vifs, alors que la



Figure 26 : Naiade aux yeux rouges mâle

femelle a un corps noir et jaunâtre. Elle est assez délicate à identifier : elle vole au ras de l'eau, souvent loin des berges et les différences morphologiques avec la Naiade au corps vert (espèce très ressemblante) sont difficiles à apprécier sans capture.

Cette espèce occupe différents milieux humides avec des eaux calmes ou stagnantes, tels que des mares, canaux, étangs, etc. Ces milieux qu'elle affectionne sont généralement pourvus d'une végétation immergée et flottante comme des potamots ou des nénuphars. La Naiade aux yeux rouges est présente dans la région au printemps et en été (d'avril à août). Elle était autrefois très courante dans la Loire. Aujourd'hui l'espèce a régressé de manière préoccupante et s'est raréfiée. Cette tendance a été constatée à l'échelle du département mais aussi à l'échelle de la région Rhône-Alpes, d'où son statut de « vulnérable » sur la liste rouge régionale.



Figure 27 : Cordulie métallique

Une autre espèce patrimoniale présente à Poncins est la **Cordulie métallique** (*Somatochlora metallica*). Cette libellule de taille moyenne tire

son nom de sa coloration vert métallique. En ce qui concerne son habitat, elle se reproduit principalement dans les eaux stagnantes (mares, étangs, tourbières). Elle affectionne la présence d'arbres sur les berges ainsi que des fonds vaseux. Tout comme l'espèce précédente, elle est plutôt difficile à identifier : elle est très mobile et peut être confondue avec d'autres espèces du genre *Somatochlora*. La Cordulie métallique est rarissime dans la Loire.

Elle n'est connue que sur quelques sites dans le département. Sur Ponsins, elle a été aperçue en juin 2013, lors d'un suivi, au niveau du lieu-dit Précivet. C'est un individu mâle qui a été observé en patrouille sur le cours du Vizézy. Il a été capturé puis relâché pour confirmer la détermination. Il s'agit de la seule mention de cette espèce sur le bassin du Lignon.

Comme la Naïade aux yeux rouges, la Cordulie métallique est classée dans la catégorie « vulnérable » de la liste rouge des odonates de la région Rhône-Alpes. Elle est classée en « préoccupation mineure » au niveau national.

Les odonates colonisent une grande diversité de milieux aquatiques. Toutefois, ces insectes sont assez exigeants quant au choix de leur biotope. Pour eux, l'intérêt essentiel d'un milieu est davantage lié à l'importance et à la diversité des microbiotopes qui le composent qu'à sa surface ou sa structure générale.

Les odonates présentent un grand intérêt, que ce soit sur le plan écologique ou patrimonial. Ils constituent un groupe d'insectes relativement facile à étudier et peuvent être considérés comme de bons indicateurs de la qualité et de l'état de conservation des hydrosystèmes. Leur déclin est presque toujours imputable à la dégradation des zones humides. Les causes de dégradation sont principalement :

- la qualité de l'eau
- les actions de gestion ou les usages en vigueur sur les espaces naturels.

L'étude des populations d'odonates et de leur évolution est un moyen intéressant d'évaluer l'état de conservation d'un milieu aquatique et de caractériser son évolution.

5.4. Lépidoptères

Les lépidoptères correspondent à l'ordre des papillons. Cet ordre se décline ensuite en deux groupes : les papillons de jours (rhopalocères) et les papillons de nuit (hétérocères).

5.4.1 Rhopalocères

Les rhopalocères tirent leur nom de leurs antennes en forme de massue. Au-delà de la vision colorée et fugitive que nous avons des papillons, ceux-ci sont surtout le reflet de la qualité de notre environnement. Les papillons font souvent partie des espèces les plus exigeantes d'un milieu naturel :

- ils ont un cycle de vie complexe et éphémère,
- chaque espèce est associée à des plantes hôtes bien précises,
- ils sont très sensibles à l'utilisation de pesticides,
- ils ont besoin de lumière, d'abris, de buissons, de hautes herbes, de conditions météorologiques favorables et de chaleur.

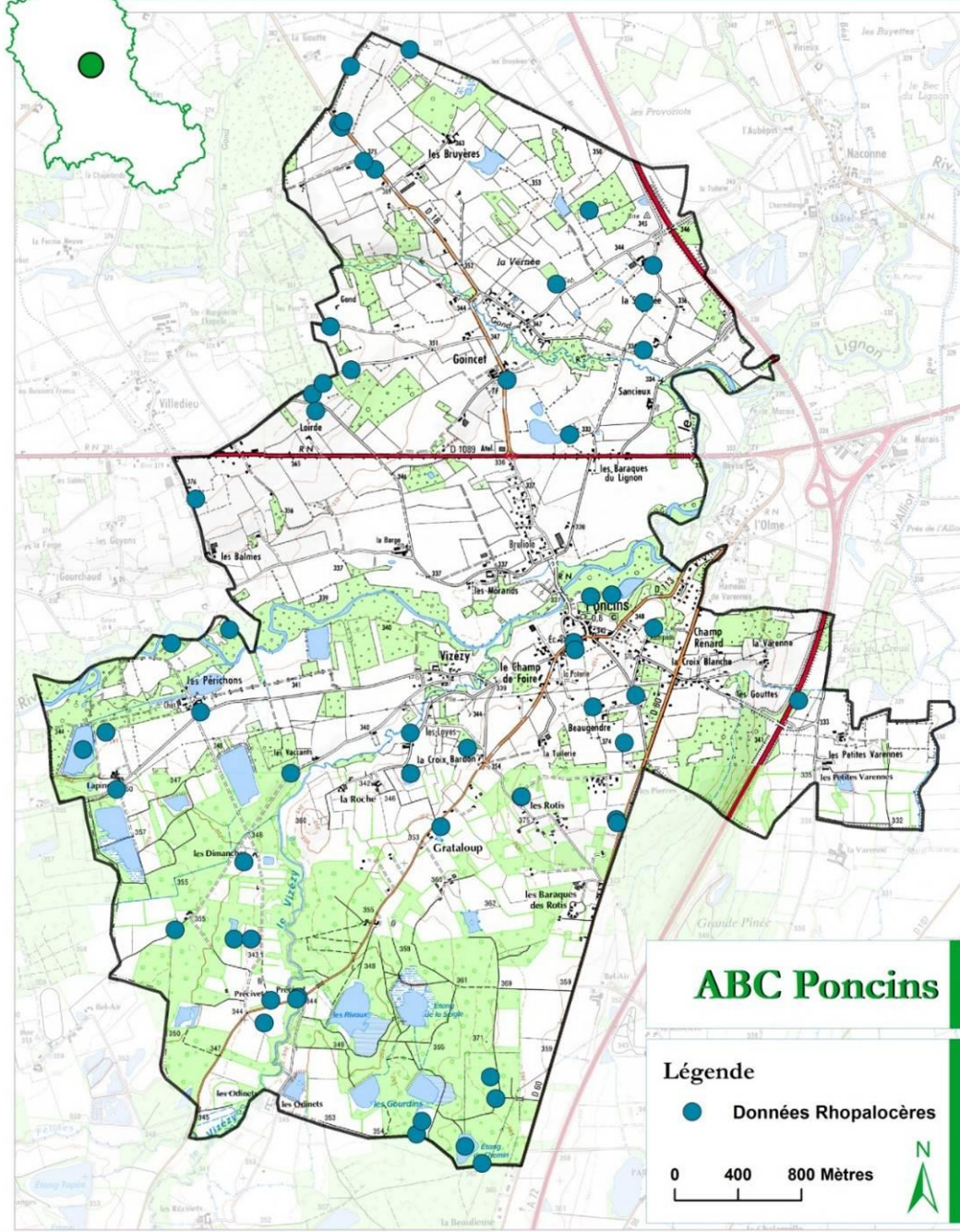
Si de nombreuses espèces de papillons trouvent leur bonheur dans un milieu, bien d'autres espèces animales et végétales s'y plairont à merveille également. Inversement,

la raréfaction des papillons sur un site ne présage rien de bon quant à la qualité naturelle et à l'avenir des espèces animales et végétales présentes sur ce site. Les rhopalocères peuvent donc être considérés comme de très bons bioindicateurs.

Avant la mise en place de l'ABC, les connaissances sur les rhopalocères de la commune de Puncins étaient lacunaires. Seules quelques données opportunistes antérieures à 2015 ont pu être rassemblées. Ces données issues de la base de données SERENA de la FRAPNA Loire (4 données) et du site Faune Loire (32 données) concernaient 18 espèces. Les prospections spécifiques menées en 2015 et 2016 dans le cadre de l'ABC, par les salariés et stagiaires de la FRAPNA ont permis de collecter 153 données et d'observer pas moins de 39 espèces dont une protégée.



Données Rhopalocères sur la commune de Poncins



Sources : ©IGN BD Ortho 2013

Auteur : FRAPNA 42

Mise à jour : 21/11/2017

Figure 28 : Carte de localisation des observations de rhopalocères sur la commune

Au total, 189 données de Rhopalocères ont été collectées sur le périmètre de la commune.

Les prospections réalisées en 2015 ont conduit à la découverte du **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*), espèce protégée inscrite en Annexes II et IV de la Directive Européenne « Habitats, faune, flore ».

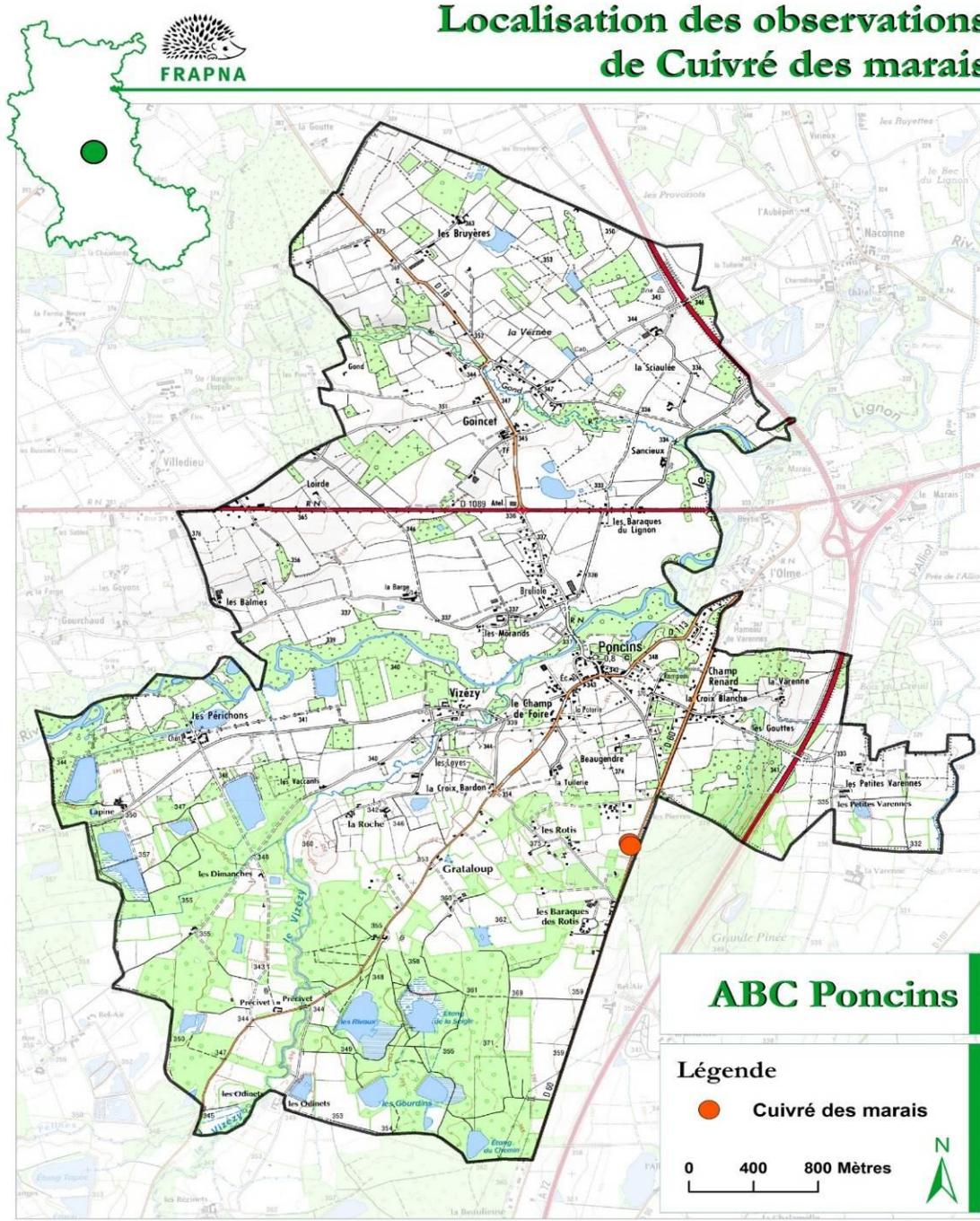
C'est un papillon de plaine que l'on peut observer jusqu'à 500 mètres d'altitude. Les prairies humides constituent son milieu de prédilection mais il peut aussi se retrouver le long de fossés inondables, près des hautes herbes du bord des eaux ou encore dans les clairières ensoleillées des bois humides.

Les adultes recherchent avec avidité le nectar des plantes des lieux humides : Menthes, Pulicaires, Eupatoire, Salicaire. Ces espèces végétales sont toutes présentes et parfois abondantes sur la commune de Poncins. Les œufs sont pondus sur des oseilles sauvages dont les chenilles se nourrissent. Les plus courantes sont : *Rumex crispus*, *Rumex obtusifolius*, *Rumex conglomeratus*, *Rumex aquaticus*, *Rumex hydrolapathum* et *Rumex pulcher*, les deux premières étant présentes sur la commune. La jeune chenille se tient près de la nervure médiane à la face inférieure des feuilles. Elle ronge ces dernières de manière particulière en créant de petites fenêtres translucides.

L'espèce a été observée à deux reprises à proximité du lieu-dit « les Rôties ».



© Photo Yoann Boeglin
Figure 29 : Individu mâle de Cuivré des marais



Sources : ©IGN BD Ortho 2013

Auteur : FRAPNA 42

Mise à jour : 21/11/2017

Figure 30 : Localisation des deux observations du Cuivré des marais lors des prospections de 2015

En 2016, des prospections complémentaires ont été menées sur 5 sites. Le choix de ces sites a été réalisé en prenant en compte différents paramètres :

La présence de milieux favorables aux rhopalocères : préalablement aux prospections de terrain, un travail de repérage sur carte a été réalisé afin de repérer des milieux ouverts et notamment des prairies de fauche,

La présence de milieux favorables au Cuivré des marais : présence de prairies humides et de zones de mégaphorbiaie,

L'absence totale de données sur le secteur.

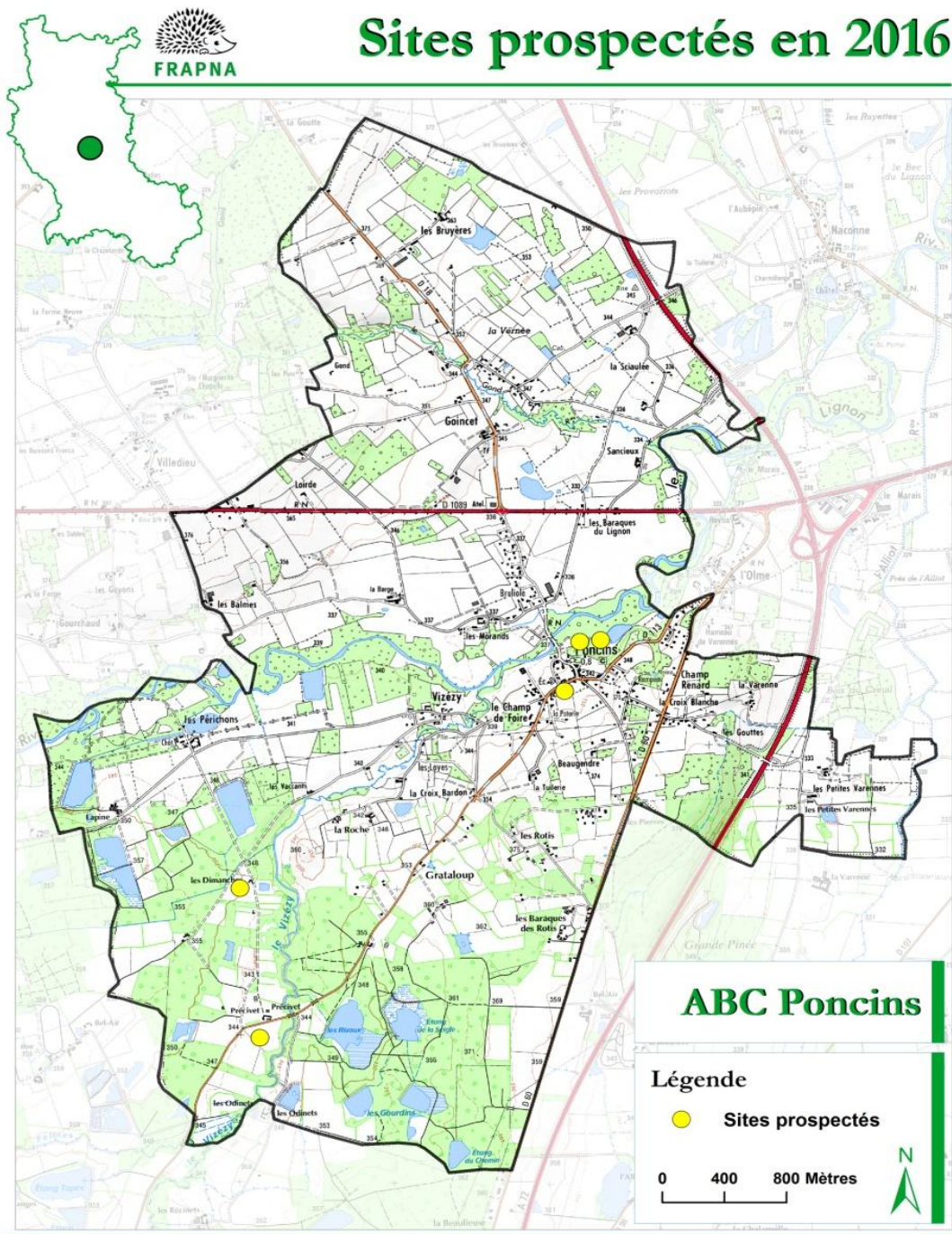


Figure 31 : Carte de localisation des sites prospectés en 2016

Deux sessions de prospections ont été réalisées afin de couvrir toute la période de vol des rhopalocères. Malheureusement, ces prospections n'ont pas permis de découvrir de nouveaux sites à Cuivré des marais. Elles ont tout de même permis de collecter 99 données et d'améliorer la couverture de la commune.

Conclusion

La commune de Poncins abrite une belle diversité de papillons de jour. Les recherches menées dans le cadre de l'ABC ont permis de recenser 42 espèces (liste en annexe 9), dont le Cuivré des marais, espèce protégée des milieux humides. En deux années, plus de 150 observations ont été réalisées et les connaissances ont progressé de manière significative.

5.4.2. Hétérocères

Un inventaire non exhaustif des hétérocères a été réalisé lors de deux nuits, celles du 28 juillet et du 8 août.

Le choix de la nuit se fait en fonction du temps et du cycle lunaire, en effet, la pleine lune concurrence les ampoules et biaise les résultats. Il faut donc préférer une nuit sombre sans pluie et avec le moins de vent possible. L'installation s'est faite à la tombée de la nuit et l'inventaire peut durer jusqu'au matin en fonction de l'activité et de l'évolution de la météorologie.

Cette action nécessite un matériel précis : un groupe électrogène portatif, deux ampoules (dont une à vapeur de mercure de 160 W), un trépied, des draps blancs, un appareil photo ainsi que des livres d'identification des différentes familles de papillons de nuit. Les draps sont installés sur le sol et verticalement afin de créer une surface blanche de 6-10 m², le trépied et les ampoules sont ensuite placés au centre des draps. Les papillons sont attirés et viennent tourner autour de la lampe ou se poser sur les draps. L'identification des individus peut donc se faire. Pour les espèces d'identification difficile, il a été demandé de les confirmer à Claude COLOMB, spécialiste des Lépidoptères à la SSNLF (Société des Sciences Naturelles Loire Forez).



Figure 32 : Dispositif utilisé pour l'inventaire des hétérocères

Les inventaires sur les papillons de nuit se sont révélés intéressants, alors que le chargé d'études n'a réalisé que deux nuits. Au total, 94 espèces ont été répertoriées, elles sont, pour la majorité, communes dans le département de la Loire. Citons tout de même *Gastropacha quercifolia* (la Feuille-Morte du Chêne) qui n'a été contactée qu'une vingtaine de fois dans le département. Elle est caractéristique des milieux secs et chauds.

Espèces	Etang Thomas	Bourg
Acontia lucida		x
Acrobasis fallouella		x
Acrobasis tumidana	x	
Agapeta hamana		x
Agapeta zoegana		x
Agrotis crassa		x
Agrotis exclamationis		x
Aplocera plagiata		x
Autographa gamma		x
Axylia putris	x	x
Biston betularia	x	
Cabera pusaria		x
Carcina quercana	x	
Catarhoe rubidata		x
Catoptria pinella		x
Chiasmia clathrata		x
Cosmia affinis		x
Cosmia trapezina		x
Craniophora ligustri	x	x
Cuculliaum bratica		x
Cryphia algae	x	
Cyclophora porata	x	
Cydalima perspectalis		x
Drepana curvatula		x
Eilema caniola	x	x
Eilema complana	x	
Eilema griseola		x
Elophila nympheata	x	
Ematurga atomaria		x
Emmelia trabealis		x
Ennomos erosaria		x
Epilecta linogrisea		x
Euplagia quadripunctaria	x	x
Euplexia lucipara		x
Euproctis chrysorrhoea	x	
Furcula bicuspis		x

Espèces	Etang Thomas	Bourg
<i>Furcula bifida</i>		x
<i>Galleria mellonella</i>		x
<i>Gastropacha quercifolia</i>	x	
<i>Harpyia milhauseri</i>	x	x
<i>Herminia tarsicrinalis</i>		x
<i>Hypena proboscidalis</i>		x
<i>Idaea aversata</i>		x
<i>Idaea degeneraria</i>		x
<i>Idaea muricata</i>	x	
<i>Idaea subsericeata</i>		x
<i>Lasiocampa quercus</i>	x	x
<i>Lasiocampa trifolii</i>		x
<i>Laspeyria flexula</i>		x
<i>Ligdia adustata</i>		x
<i>Lomaspilis marginata</i>	x	
<i>Lycophotia porphyrea</i>	x	
<i>Lymantria dispar</i>	x	x
<i>Macaria liturata</i>	x	x
<i>Macaria notata</i>		x
<i>Mesoligia furuncula</i>	x	x
<i>Miltochris taminiata</i>	x	x
<i>Mimas tiliae</i>		x
<i>Mythimna albipuncta</i>	x	x
<i>Mythimna ferrago</i>	x	
<i>Noctua comes</i>	x	
<i>Noctua interjecta</i>	x	
<i>Noctua janthina</i>		x
<i>Notodonta dromedarius</i>		x
<i>Ochropacha duplaris</i>		x
<i>Ochropleura plecta</i>	x	x
<i>Oligiala truncula</i>		x
<i>Oncoceras emirubella</i>		x
<i>Opisthograptis luteolata</i>		x
<i>Paracolax tristalis</i>	x	x
<i>Peribatodes rhomboidaria</i>	x	
<i>Phalera bucephala</i>	x	
<i>Phragmatobia fuliginosa</i>	x	
<i>Plagodisdola braria</i>	x	
<i>Pleuroptya ruralis</i>	x	
<i>Polyphaenis sericata</i>	x	
<i>Pseudoips prasinanus</i>	x	x
<i>Pterostoma palpina</i>		x

Espèces	Etang Thomas	Bourg
Ptilodon cucullina	x	
Pyrausta aurata	x	
Rivula sericealis		x
Scopula immorata		x
Selenia dentaria		x
Sphinx pinastri		x
Synopsia sociaria		x
Thaumatopoea apityocampa	x	x
Thaumatopoea processionea		x
Thyatira batis		x
Timandra comae		x
Trachea atriplicis		x
Viminia rumicis		x
Watsonalla binaria	x	x
Xestia c-nigrum		x
Zeuzera pyrina		x



Figure 33 : Feuille-Morte du Chêne

5.5. Mammifères (hors chiroptères)

Les mammifères représentent un taxon qui peut être divisé en deux groupes : les micromammifères et les (macro-) mammifères. Comme leur nom l'indique, la différence entre ces deux groupes est la taille des individus, le premier correspondant à des mammifères de petites tailles. Il s'agit des campagnols, musaraignes, souris, etc. C'est un maillon très important de la chaîne alimentaire, qui va ainsi influencer de nombreuses espèces prédatrices, comme par exemple, les rapaces ou les renards. Deux méthodes peuvent être utilisées afin de recenser les espèces de micromammifères. La première méthode est l'analyse des pelotes de réjection des rapaces. En effet les rapaces, qui sont des grands consommateurs de micromammifères, ne digèrent ni les os ni les poils de ceux-ci et les recrachent sous la forme d'une pelote. L'étude des crânes contenus dans ces pelotes permet par la suite, grâce à des clés de détermination, d'identifier les espèces ingérées. L'autre méthode est le piégeage des individus en utilisant des cages spécifiques. Les animaux sont ensuite identifiés puis relâchés. Bien que moins efficaces sur le plan quantitatif, cette méthode permet néanmoins d'avoir des informations sur les milieux fréquentés par les individus, les crânes ne donnant pas d'informations sur le lieu où l'animal a été capturé par le rapace.

Par opposition aux micromammifères, les (macro-) mammifères sont les espèces de plus grande taille. Il y a différentes méthodes de recensement de ces espèces : l'observation directe, l'observation par pièges photographiques, la présence de terriers, l'étude des traces et indices (empreintes, noisettes grignotées, etc.).

Un total de 16 espèces a été recensé sur la commune de Poncins depuis 2000. Parmi ces 16 espèces, deux sont présentées dans ce rapport. Il s'agit de deux mammifères semi-aquatiques d'intérêt communautaire, le Castor et la Loutre.

Le **Castor d'Eurasie** (*Castor fiber*) est le plus gros rongeur d'Europe. C'est un animal qui mesure plus de 1m à l'âge adulte, et peut peser jusqu'à 30 kg. Avec ses pattes palmées et sa queue aplatie recouverte d'écaillés, le castor se déplace principalement dans l'eau. Le milieu terrestre lui procure l'essentiel de sa nourriture. Strictement végétarien, il se nourrit d'écorces, de feuilles et jeunes pousses de ligneux et d'un peu de végétation herbacée. En hiver, les plants ligneux constituent



© Photo Luc Hoogenstein
Figure 34 : Castor

l'essentiel de sa nourriture, avec une affection particulière pour les salicacées (saules et peupliers). Le Castor est une espèce territoriale, qui peut occuper un linéaire de cours d'eau de plusieurs km, sur lequel il va déposer à plusieurs endroits une substance olfactive, le castoréum, permettant de marquer son territoire. Pour vivre durablement, le castor a besoin d'une présence permanente d'eau, avec une profondeur suffisante pour son déplacement, ainsi que des formations boisées rivulaires riches en salicacées.



Figure 35 : Arbre
trionoté par un castor

L'absence d'ouvrages infranchissables et incontournables est également nécessaire à la colonisation du milieu. Difficile à observer directement car de mœurs nocturnes, le castor laisse beaucoup d'indices de sa présence : le castoréum, les coupes d'arbres, les terriers-huttes, etc.

Chassés pour leur viande et leur fourrure notamment, les castors en France ont disparu dans de nombreuses régions. Au début du XX^{ème} siècle, il n'en restait plus que dans la basse vallée du Rhône. Pour éviter sa disparition, cette espèce fut protégée dès 1909 dans certains départements. Dans la Loire, les castors ont été réintroduits en 1993 et 1994 au niveau de l'Écopôle du Forez.

S'il est une espèce pour laquelle la mise en place d'un statut de protection a été efficace, c'est bien le Castor. D'une quasi-disparition au début du XX^{ème} siècle, la population française est aujourd'hui dans un état de conservation favorable. Malgré cela, des menaces peuvent localement peser sur le maintien des populations. Le cloisonnement des individus à cause des barrages ou seuils infranchissables est notamment une menace majeure. L'urbanisation et l'aménagement des berges rend également difficile l'implantation du Castor. La suppression des boisements dans les lits mineurs pour favoriser la circulation de l'eau ainsi que le déboisement des berges affectent les habitudes alimentaires du castor et donc sa survie.

Le Castor est une espèce dite ingénieur, c'est-à-dire que la présence de cette espèce joue un rôle important pour l'écosystème, et modifie considérablement le mode de vie d'autres organismes. Les racines des arbres vont se développer d'autant plus lorsque l'arbre sera coupé par le castor (pour rechercher des ressources dans le sol). Ainsi cela permet le renforcement des berges qui seront plus solides lors de crues. D'autre part, le Castor construit parfois des barrages lorsqu'il n'a pas assez d'eau pour vivre ; ces barrages vont permettre la création de tout un écosystème en aval, composé de zones humides, et favorable à de nombreux autres organismes (poissons, crustacés, insectes).

Le Castor d'Eurasie figure en annexes II et IV de la Directive « Habitats, faune, flore ». C'est une espèce d'intérêt communautaire qui doit être prise en compte dans les évaluations des incidences des sites Natura 2000 désignés pour l'espèce (annexe II) et qui nécessite une protection stricte (annexe IV). Le castor fait partie des espèces visées par le site Natura 2000 « Lignon, Vizezy, Anzon et leurs affluents » et la ZNIEFF « Plaine du Forez ».

Un autre mammifère semi-aquatique est présent sur le territoire. Il s'agit de la **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*). C'est un animal de la famille des mustélidés, petits prédateurs possédant un corps allongé avec des pattes courtes (belette, fouine, vison, etc). Tout comme le Castor, la Loutre est essentiellement nocturne. Elle passe la plus grande partie de son temps dans l'eau, pour



Figure 36 : Loutre

se déplacer, pêcher, s'accoupler.



Figure 37 : Epreinte de loutre

Elle retrouve la terre ferme pour se reposer, consommer des proies de grandes tailles, et bien sûr passer d'un plan d'eau à l'autre. Son régime alimentaire est principalement piscivore, mais elle se nourrit parfois d'amphibiens, de mammifères, d'oiseaux, d'insectes. Un des indices de présence que la Loutre va laisser correspond aux épreintes. Il s'agit de ses excréments, qu'elle dépose en petit tas

généralement sur un rocher proéminent. Elles sont constituées des restes de ces proies : des arrêtes et des écailles de poissons, des ossements d'amphibiens, des bouts de carapaces d'écrevisses.

Bien présentes autrefois, les populations de Loutres ont subi un net déclin au début du XX^{ème} siècle. Les causes de ce déclin sont d'origine anthropique, avec notamment le piégeage et la chasse. Aujourd'hui, les principales menaces pour la Loutre sont la destruction des habitats aquatiques, la pollution de l'eau, et la mortalité accidentelle (collisions routières, captures par engin de pêche).

Pour favoriser les populations de loutres et les processus de recolonisation, il faut donc limiter la fragmentation des habitats en maintenant des corridors écologiques permettant le déplacement des individus. Un autre point important est la préservation de la qualité de l'eau.

Comme le Castor, la Loutre figure en annexes II et IV de la Directive « Habitats, faune, flore ». Elle fait également partie des espèces visées par le site Natura 2000 « Lignon, Vizezy, Anzon et leurs affluents ».

La majorité des mammifères, qui sont les animaux terrestres se déplaçant le plus, subissent de façon assez importante la fragmentation de leurs habitats notamment à cause des axes routiers. Ces axes sont en outre une cause de mortalité supplémentaire non négligeable. Il est donc nécessaire de maintenir ou de créer des corridors écologiques permettant d'avoir des milieux connectés, et offrant aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements. C'est l'un des objectifs de la TVB lors de l'élaboration d'un SRCE.

De plus les petits mammifères, tels que le Hérisson par exemple, sont souvent victimes d'empoisonnement dû à l'utilisation dans les jardins de pesticides anti-limaces et escargots. L'arrêt de l'utilisation de ces produits permettrait de préserver les Hérissons qui sont des « anti-limaces naturels » puisque ces mollusques font partie de leur régime alimentaire.

5.6. Chiroptères

Actuellement, en France, 34 espèces de chauves-souris ont été recensées, réparties en 4 familles : les Rhinolophidés, les Vespertilionidés, les Minioptères et les Molossidés. Toutes ces espèces sont protégées à l'échelle nationale. En région Rhône-Alpes, 30

espèces de Chiroptères ont été dénombrées. Il s'agit d'une région riche au niveau chiroptérologique car elle possède une grande diversité de milieux et d'habitats.

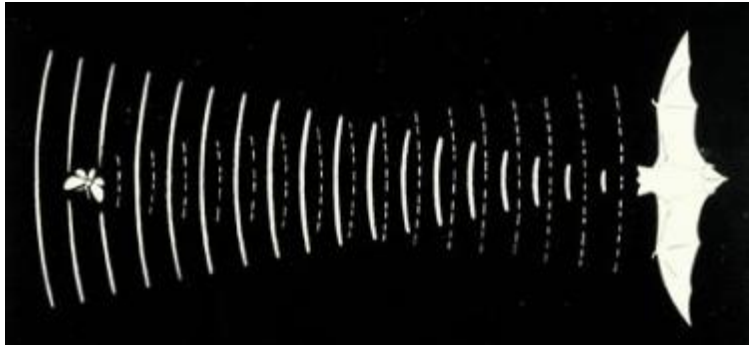


Figure 38 : Schéma du principe de l'écholocation (Source : Futura Science)

Les chauves-souris sont les seuls mammifères au monde doués d'un vol actif. Elles se nourrissent d'insectes (ce qui est le cas pour toutes les espèces européennes), qu'elles chassent dès le crépuscule jusqu'au lever du jour. Les Chiroptères ne sont pas aveugles mais pour s'orienter efficacement dans l'obscurité,

ils utilisent le système de l'écholocation, qui peut être comparé à celui d'un sonar. Un signal ultrasonore est émis par l'animal qui va alors lui servir à sonder son environnement lorsque l'écho de ce dernier lui reviendra.

Tout en volant, il peut non seulement éviter un éventuel obstacle, mais aussi détecter, identifier, localiser et capturer ses proies. Les ultra-sons émis par les chauves-souris varient entre 14 et 120 kHz environ, selon les espèces. La durée d'émission est également plus ou moins longue selon les espèces.

Les chauves-souris possèdent un cycle de vie annuel rythmé par quatre grandes périodes calquées sur les saisons :

Durant la saison hivernale, les chauves-souris hibernent afin de pallier au manque de nourriture.

Au printemps, les animaux sortent de leur léthargie hivernale et partent chasser afin de reconstituer leurs réserves énergétiques. C'est aussi la période durant laquelle les femelles rentrent en gestation. Elles se regroupent ensuite en colonie de parturition de quelques dizaines à plusieurs centaines d'individus.

Durant la saison estivale, les femelles mettent bas et élèvent leur unique petit (les cas de jumeaux sont rares).

Enfin, à l'automne, les individus femelles et mâles se regroupent afin de s'accoupler avant de se séparer pour rejoindre les sites d'hibernation.

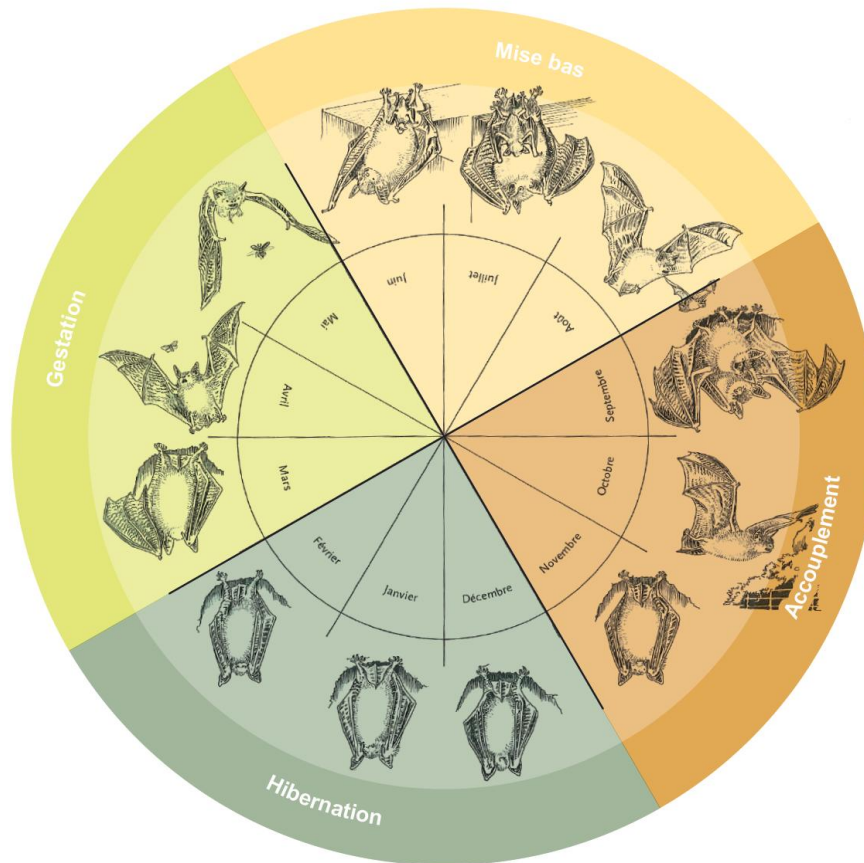


Figure 39 : cycle biologique simplifié des Chiroptères (S. Bordas, 2011 d'après C. Dietz et al., 2009)

Les milieux de vie sont divers et variés. Durant l'hibernation, les chauves-souris s'installent principalement dans les cavités souterraines (grottes, caves, anciens tunnels de voies ferroviaires,...) ainsi que les cavités des arbres pour les espèces arboricoles comme les Noctules (*Nyctalus*), la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ou encore le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*). En été, des endroits plus chauds et secs sont recherchés par la majorité des espèces pour l'élevage des jeunes (les combles, greniers,...) mais aussi sous les ponts et dans les cavités des arbres pour d'autres espèces.

Données préexistantes

Des données antérieures à 2016, hébergées sur la base de données « Faune Loire » de la LPO Loire, sont existantes. Entre 2010 et 2015, ce sont 6 espèces de chauves-souris différentes qui ont été recensées au niveau des lieux-dits « Les Périchons » et « Précivet » : la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) et la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*).

Inventaire 2016

Afin d'actualiser et de compléter les données préexistantes, un inventaire des Chiroptères a été mené par la Frapna Loire sur la commune de Ponsins en 2016. Deux méthodes de recensement des Chiroptères ont été utilisées lors de cet inventaire :

la recherche des colonies de parturition (moment où les femelles se regroupent pour la mise-bas) : les combles, caves et greniers des bâtiments sont minutieusement prospectés durant la période de mise-bas et d'élevage des jeunes, entre mai et août. Les prospections sont réalisées en journée, moment où les chauves-souris sont au repos. Les bâtiments communaux et privés ont été ciblés pour cet inventaire. Concernant les bâtiments appartenant à la commune, seule l'église a pu être visitée. Les habitants de Ponsins ont également été sollicités afin de nous donner l'autorisation de rechercher des colonies de parturition chez eux. Un article dans le bulletin municipal de juillet a été publié et des affiches ont été placardées dans les quelques commerces et la mairie. Dès lors qu'une colonie est repérée, une sortie de gîte est organisée au crépuscule, moment où les chauves-souris sortent de leur léthargie diurne pour aller chasser. Cette sortie de gîte permet de comptabiliser le nombre d'individus et d'identifier l'espèce, si cela n'a pas pu être réalisé auparavant.

méthode de l'acoustique : cette méthode de l'acoustique consiste à identifier les chauves-souris grâce à l'écholocation, c'est-à-dire les ultrasons (cris sonar) émis lors du déplacement des individus, et qui diffèrent selon les espèces. Lorsqu'il n'a pas été possible de reconnaître l'espèce en question, un enregistrement de la séquence d'écholocation a été effectué afin d'être analysé ultérieurement par le biais d'un logiciel informatique spécialisé. Le matériel utilisé par la FRAPNA Loire lors d'inventaires chiroptérologiques est composé d'un détecteur à ultrasons de type Petterson D240X, d'un enregistreur Edirol R-09HR et d'un logiciel de traitement des enregistrements « BatSound ».



Figure 41 : Détecteur D240X couplé à son enregistreur Edirol R-09HR

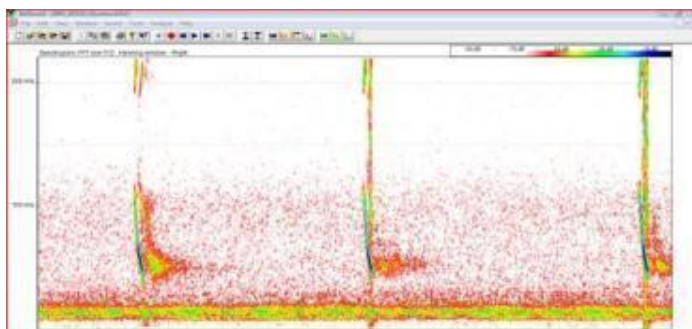
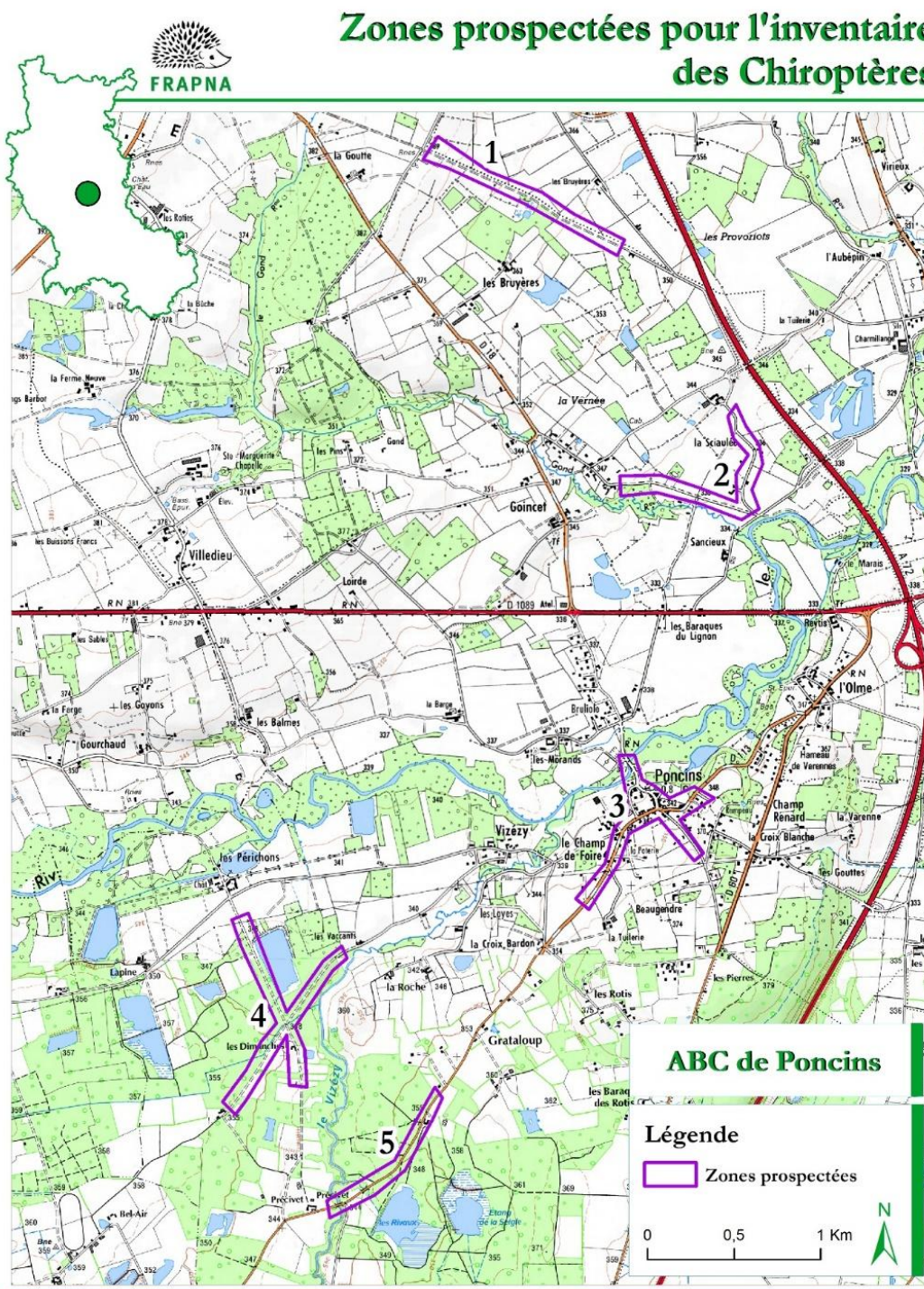


Figure 40 : Sonagramme d'un Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) Représentation via le logiciel BatSound

Résultats obtenus

Différents secteurs de la commune ont été prospectés durant les nuits du 31 août, 06 et 07 septembre.



Recherche des colonies de parturition

L'église a été prospectée le 02 août, aucune colonie de chiroptères ni d'indices de présence n'ont été recensés. Toutefois, une petite ouverture est présente dans la salle des voûtes où les chauves-souris peuvent facilement se faufiler. La présence d'une colonie dans l'avenir n'est donc pas impossible.



Figure 42 : ouverture dans la salle des voûtes de l'église de Poncins

Du côté des particuliers, très peu de personnes ont répondu à l'appel à contribution lancé. Quelques données ont cependant été récoltées.

Date	Lieu	Espèce(s) / Indices de présence	Nombre
09/08/2016	Les Périchons (château)	Guano en petite quantité type Pipistrelle sp.	/
11/08/2016	La Vernée	Pipistrelle de Kuhl Pipistrelle commune	6 2
03/08/2015	Les Odinets (Chambéon, juste à côté de la limite communale de Poncins)	Pipistrelle commune	25

Tableau 1 : Résultats de la prospection des bâtiments privés

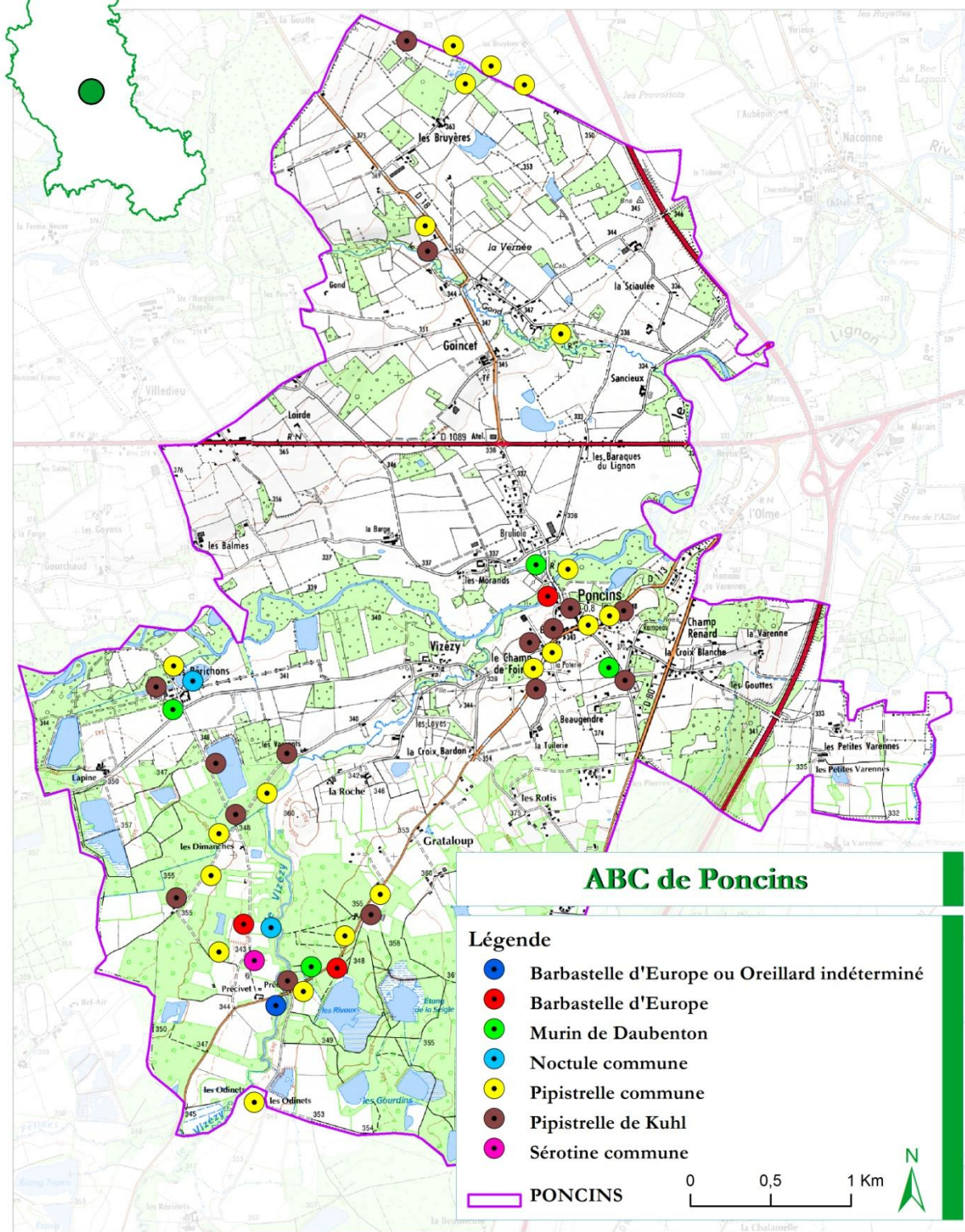
Inventaire acoustique

Date	N° de la zone prospectée	Espèces recensées
07/09/2016	1	Pipistrelle commune et Pipistrelle de Kuhl
07/09/2016	2	Pipistrelle commune
31/08/2016	3	Pipistrelle de Kuhl, Barbastelle d'Europe, Murin de Daubenton et Pipistrelle commune
06/09/2016	4	Pipistrelle commune et Pipistrelle de Kuhl
06/09/2016	5	Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Barbastelle d'Europe et Oreillard indéterminé ou Barbastelle d'Europe

Tableau 2 : Résultats de la prospection acoustique



Répartition des Chiroptères sur la commune de Poncins (2010 - 2016)



Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées à différentes échelles car elles ont toutes une valeur communautaire et patrimoniale.

Espèces	Liste Rouge mondiale (d'après la méthode de l'UICN)	Protection Européenne (Directive Habitats Faune Flore de 1992)	Protection Nationale (Arrêté du 22 juillet 1993)	Liste Rouge nationale (d'après la méthode de l'UICN)	Liste Rouge régionale (Evaluation de 2015, d'après la méthode de l'UICN)
Barbastelle d'Europe	VU	Inscrite à l'Annexe II et IV	Oui	LC	LC
Murin de Daubenton	NT	Inscrite à l'annexe IV	Oui	LC	LC
Noctule commune	NT	Inscrite à l'Annexe IV	Oui	NT	NT
Pipistrelle commune	LC	Inscrite à l'Annexe IV	Oui	LC	LC
Pipistrelle de Kuhl	LC	Inscrite à l'Annexe IV	Oui	LC	LC
Sérotine commune	NT	Inscrite à l'Annexe IV	Oui	LC	LC

Tableau 3 : Statuts de protection des espèces recensées sur Poncins

5.7. Poissons

Le réseau hydrographique présent sur le territoire Poncinois offre de nombreux habitats à l'ichtyofaune. Les poissons sont de bons indicateurs de l'état de santé des cours d'eau. Il existe un indice, l'Indice Poisson Rivière (IPR), qui permet de calculer l'état d'un cours d'eau en prenant en compte les populations qui le peuplent. Un écart est ensuite mesuré entre les données obtenues et celles d'un état de référence correspondant à un écosystème dit naturel, c'est-à-dire non dégradé par l'homme. En fonction de la note obtenue, la partie du cours d'eau sera classée dans l'une des catégories suivantes : très mauvaise, mauvaise, médiocre, bonne, excellente.

Le suivi des poissons s'effectue par pêche électrique. Ce procédé consiste à créer un champ électrique dans l'eau entre deux électrodes. Les poissons qui vont se retrouver dans ce champ électrique vont dans un premier temps être paralysés, puis vont subir une nage forcée vers l'anode. Ils sont ensuite capturés, identifiés, des mesures biométriques sont réalisées afin de connaître l'âge de chaque individu. Après ces



Figure 43 : Illustration d'une pêche électrique

mesures, les poissons sont relâchés dans le

cours d'eau. Il est important de préciser que cette méthode n'est pas traumatisante pour les individus qui recouvrent leur mobilité lorsqu'ils ne sont plus soumis au champ électrique.

Les données récoltées sont issues de suivis réalisés par la FDAAPPMA 42 de 2008 à 2014 sur le Lignon et le Vyzézy. La liste complète des espèces est présentée en annexe 11.

Parmi ces espèces, on retrouve le **Brochet** (*Esox lucius*), poisson prédateur. Cet animal est protégé au niveau national et classé en tant qu'espèce vulnérable sur la liste rouge de l'IUCN. Le brochet est un poisson qui colonise des cours d'eau de toutes tailles mais il affectionne les milieux peu turbides, bien végétalisés et de préférence peu turbulents. Bien que très présent en France, sa population a chuté suite notamment à l'impact des barrages (qui empêche le déplacement) et à la destruction de ses



Figure 44 : Brochet (Source : MNHN)

habitats de reproduction. La reproduction du brochet nécessite la présence de frayères, zones de végétation herbacée où la ponte est déposée. Ces zones de frayères peuvent être des prairies humides, des bras morts, des marais, etc. L'important est que ces zones doivent être inondées de manière continue pendant plusieurs mois en début d'année. Ainsi ces zones, qui sont des milieux fragiles, doivent être protégées voire réhabilitées pour permettre de réguler le niveau d'eau et contrôler la durée d'inondation.

Le brochet est un bon indicateur de la qualité non pas de l'eau mais de l'habitat. En effet, la présence de brochets traduit la présence d'une mosaïque d'habitats lui permettant d'avoir des zones de frais, de chasse et de repos.



Figure 45 : Lamproie de Planer (source : ONEMA)

La lamproie de Planer est un poisson peu connu avec une morphologie très particulière car son corps nu (sans écailles) anguilliforme est dépourvu de nageoires paires. De plus, cet animal ne possède pas de mâchoires mais une ventouse en guise de bouche. En fait ce n'est pas un véritable poisson mais un agnathe (craniâte ne possédant pas de mâchoires).

Une autre espèce présente sur le territoire est la **Lamproie de Planer** (*Lampetra planeri*). Ce poisson est protégé au niveau national, classé dans la catégorie « préoccupation mineure » sur la liste rouge de l'IUCN. Cette espèce figure en annexe II de la Directive « Habitats, faune, flore » du réseau Natura2000. Il s'agit d'une espèce d'intérêt communautaire qui doit être prise en compte dans les évaluations des

Cette espèce est retrouvée dans des cours d'eau de plaines, de montagnes ainsi que des ruisseaux. La présence d'un substrat fin (sable, gravier) est important pour la confection du nid ainsi que pour le nourrissage et le déplacement des larves, qui restent enfouies dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire. L'importance de cette phase rend l'espèce très sensible à la pollution qui s'accumule dans les sédiments et les microorganismes dont les larves se nourrissent. Cette espèce est ainsi un bon indicateur de la qualité d'un cours d'eau, principalement au niveau de la pollution.

6. La flore

L'inventaire a permis de recenser 505 espèces floristiques. Les données obtenues proviennent du PIFH. Seules les espèces les plus patrimoniales sont exposées dans ce document. La liste complète des espèces recensées est fournie en annexe 12.

La flore représente le catalogue des espèces végétales présentes dans un espace géographique donné. Il ne faut pas confondre ce terme avec celui de végétation qui correspond à un assemblage d'espèces sur un site donné.

Les plantes sont le support de tout écosystème. A la base de toute chaîne alimentaire, elles sont qualifiées de producteurs primaires car capables de transformer la matière minérale en matière organique. Toute étude d'un milieu commence par une étude de la végétation, qui va fournir de nombreuses informations sur les conditions physiques du milieu. Cette étude est un excellent moyen de déterminer l'état de conservation d'un milieu. Suivre la flore d'un site va permettre notamment d'orienter la gestion et également d'obtenir des informations patrimoniales sur le milieu. Ces dernières peuvent être directes (espèces végétales rencontrées) ou indirectes (faune associée à certaines espèces végétales, comme beaucoup de papillons par exemple).

Il existe plusieurs méthodes de suivi de la végétation. L'une d'elle est celle des relevés phytosociologiques. Cette méthode repose sur le fait que les espèces végétales se regroupent selon les conditions écologiques. Elles forment ainsi des "groupements végétaux" caractéristiques d'un milieu particulier. La réalisation de relevés phytosociologiques au sein de chaque zone homogène constituera une valeur indicatrice des changements de la composition floristique. Un relevé phytosociologique s'effectue en plusieurs étapes. La première consiste à déterminer une aire minimale représentative du milieu et considérée comme homogène. Vient ensuite l'étape du relevé des espèces présentes dans cette aire puis l'attribution d'un coefficient d'abondance correspondant au pourcentage de recouvrement de chaque espèce.

Une autre méthode est celle des transects. Elle consiste en une succession de relevés floristiques le long d'une ligne droite. Elle permet de mieux prendre en compte l'hétérogénéité du milieu. Par exemple, si les relevés doivent être réalisés dans une prairie en pente où se trouve une mare, il faut faire en sorte que le transect aille dans le sens de la pente (pour prendre en compte le gradient) et traverse la mare.

Pas moins de 60 plantes à statut ont été recensées sur la commune de Poncins depuis le début des années 2000, que ces statuts soient non réglementaires (inventaire ZNIEFF) ou réglementaires (réseau Natura 2000).

La **Marsilée à quatre feuilles** (*Marsilea quadrifolia*) fait partie de ces espèces végétales patrimoniales. Cette plante est une fougère aquatique qui s'installe principalement sur des sols pauvres et nus temporairement inondés. Il peut s'agir de mares, étangs, mais aussi de bras morts de rivière. La Marsilée est généralement submergée, enracinée au fond de l'eau grâce à de longs rhizomes rampants.



Figure 46 : Marsilée à quatre feuilles

Elle est en régression un peu partout, même dans les secteurs où elle était abondante au début du siècle. Les principales atteintes et menaces pesant sur l'espèce sont liées à la régression généralisée des zones humides temporaires et la pollution des eaux par les engrais, effluents domestiques, herbicides, etc.

Elle est inscrite dans la catégorie « quasi menacée » sur la liste rouge des plantes vasculaires de France métropolitaine. Au niveau régional, cette espèce est considérée comme « en danger » sur la liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes. Elle est également classée « en danger critique » dans de nombreuses régions (Pays de la Loire, Auvergne, Centre et Midi-Pyrénées) et même « éteinte » en Bretagne. Enfin, elle fait partie des espèces végétales citées dans l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » du réseau Natura 2000.



Figure 47 : Alisma à feuilles de Parnassie.

Source : IUCN Red List

Une autre plante à caractère patrimonial est l'**Alisma à feuilles de Parnassie** (*Caldesia parnassifolia*).

Cette plante vivace est aquatique mais peut dans certains cas montrer un caractère amphibie et s'adapter à une variation importante du niveau d'eau. Elle se développe généralement au bord de mares ou étangs, ainsi que dans des fossés. L'espèce semble avoir une certaine plasticité écologique⁵ puisqu'elle peut être associée à divers types de végétations.

En ce qui concerne sa distribution, l'Alisma est très peu présente en France. En dehors de quelques stations dans le Centre et en Rhône-Alpes, les populations sont toutes menacées voire éteintes. Les menaces potentielles liées à la disparition de l'Alisma sont la destruction des zones humides (assèchements, drainages, endiguements), la pollution liée aux pratiques agricoles (pesticides, herbicides, etc.), les entretiens réguliers des plans d'eau (pour limiter leur comblement) ainsi que le développement de la pisciculture.

⁵ La plasticité écologique correspond à une capacité d'adaptation d'une espèce en réponse à un changement de son environnement.

Elle semble aussi pouvoir être victime, comme d'autres plantes de bords d'étangs, de l'impact du ragondin dont les terriers fragilisent les berges et les font s'effondrer.

Concernant la gestion du milieu afin de favoriser la survie de l'espèce, les mesures à prendre en compte sont celles qui rentrent directement dans le cadre d'une stratégie de conservation de l'écosystème « étang » :

limitation des apports d'intrants, du faucardage de la végétation aquatique et de l'empoissonnement, lutte contre le ragondin

maintien ou augmentation de la surface existante en végétation aquatique et roselières

maintien du battement traditionnel du niveau d'eau et de la fréquence des assecs (tous les 5 à 7 ans).

En ce qui concerne son statut de protection, cette espèce fait, comme la précédente, partie des espèces végétales citées dans l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » du réseau Natura 2000. Elle est également classée dans la catégorie « quasi menacée » sur la liste rouge des plantes vasculaires de France métropolitaine et « en danger critique » sur la liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes.

La troisième espèce patrimoniale présentée dans ce document est une plante de la famille des orchidées. Il s'agit de l'**Orchis bouc** (*Himantoglossum hircinum*), qui tient ce nom de son odeur très particulière qui évoque l'odeur du bouc. Cette orchidée est facilement reconnaissable à ses fleurs, particulièrement originales et spectaculaires avec des sépales et pétales verdâtres striés de pourpre et surtout un labelle⁶ se déroulant en un très long ruban torsadé. Cette espèce se rencontre isolée ou en petites stations dans des prairies maigres, sur des pelouses, dans des friches, des clairières. C'est une espèce qui affectionne les milieux ouverts, ensoleillés et chauds.

A l'exception de quelques départements, cette orchidée est assez largement répandue en France. Elle est bien représentée dans la région Rhône-Alpes, en particulier dans les départements les plus méridionaux de la Drôme et de l'Ardèche.

Dans la Loire, elle se localise sur des coteaux calcaires chauds de basse et moyenne altitude. Sur la commune, la dernière donnée de présence de l'espèce date de 2005, donnée récoltée par l'Association des Naturalistes Montbrisonnais.

La principale menace pour l'Orchis bouc est la fermeture des milieux suite à l'abandon des espaces agro-pastoraux (reboisement naturel, fermeture des clairières). A l'inverse,



© Photo Yoann Boeglin
Figure 48 : Inflorescence d'une Orchis bouc.

⁶ Le labelle est un pétale caractéristique des orchidées, généralement orienté vers le bas, pouvant imiter l'apparence d'un insecte ou prendre des formes particulières.

le maintien du pâturage extensif, la réouverture des clairières et des prairies sont favorable au maintien de cette plante.

Contrairement aux deux autres espèces végétales présentées, celle-ci n'est pas autant menacée. Elle est classée dans la catégorie « préoccupation mineure » sur la liste rouge des orchidées de France métropolitaine. Elle est classée dans la même catégorie au niveau régional. Du fait de ses exigences écologiques, l'Orchis bouc est très bon bio-indicateur de la qualité des pelouses et des prairies.

7. Les espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes sont des espèces (végétales ou animales) qualifiées d'exotiques car elles ne sont pas indigènes et d'envahissantes car leur propagation menace les écosystèmes, les habitats et/ou les espèces indigènes présentes dans le milieu. Le danger de ces espèces est qu'elles accaparent une part trop importante des ressources dont les espèces indigènes ont besoin pour survivre, ou qu'elles se nourrissent directement des espèces indigènes. Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme la troisième cause de l'érosion de la biodiversité mondiale, derrière la destruction/fragmentation des habitats et les changements climatiques globaux.

Les espèces ont de tout temps voyagé mais l'accélération des flux de transit à l'échelle de la planète (marchandises, tourisme, flux migratoires forcés...) a renforcé d'autant l'introduction, volontaire (à des fins utilitaires ou d'ornement) ou non de nouvelles espèces, par voies terrestre (routes), aérienne ou maritime (eaux de ballast des navires).

A Ponsins, 19 plantes sont considérées comme envahissantes ainsi que 3 espèces animales. Parmi ces trois espèces animales, le **Ragondin** (*Myocastor coypus*) est probablement la plus connue par le grand public. Originaire d'Amérique du Sud et introduit en France au 19^{ème} siècle pour l'exploitation de sa fourrure, il est aujourd'hui présent dans la majorité du territoire français. Il fait de nombreux dégâts dans les zones où il s'installe.



© Photo Armand Poli

Figure 49 : Famille de jeunes ragondins

Il creuse des terriers à plusieurs entrées le long des berges généralement peu végétalisées. Cela crée une fragilité de ces berges qui peuvent alors s'effondrer. Il fait aussi beaucoup de dégâts dans les cultures et est également vecteur de plusieurs maladies (douve du foie, leptospirose, etc.). Sa régulation est nécessaire afin que l'atteinte sur l'environnement soit réduite. Cette régulation fait partie intégrante de la chasse. En ce qui concerne le piégeage, il faut utiliser des pièges spécifiques permettant d'éviter de capturer accidentellement des castors ou des loutres.

La **Renouée du Japon** (*Reynoutria japonica*) fait partie des trois espèces de renouées asiatiques retrouvées sur le département de la Loire. Introduites en France au 19^{ème} siècle en tant que plante ornementale ou fourragère, son extension a été favorisée par les activités humaines au 20^{ème} siècle. La Renouée du Japon peut produire des tiges de 4m

de haut. Elle possède de plus un système racinaire très développé et résistant. Redoutable colonisatrice, elle peut s'installer dans une large panoplie de milieux, ses habitats les plus favorables étant des endroits plutôt humides et bien ensoleillés. Elles se rencontrent en bordure de cours d'eau, de fossés, de routes, dans des parcs, des terrains vagues, etc.



© Photo Diane Corbin
Figure 50 : Buisson de Renouées Asiatiques d'environ 2m de haut

La présence des renouées dans un milieu a beaucoup d'impacts. Tout d'abord, en ce qui concerne la biodiversité, l'impact est maximal : le feuillage dense et imposant présent du printemps jusqu'en automne empêche le développement d'autres végétaux, d'autant plus que les ressources du sol sont monopolisées par leur grand réseau racinaire. Ainsi, la flore locale et sa faune associée sont directement impactées par la présence de ces plantes envahissantes.

Un autre impact est celui sur les activités humaines avec un enjeu économique loin d'être négligeable. La présence de renouée, notamment aux bords des routes, peut poser des problèmes en termes de sécurité. Mais la capacité de développement extrêmement rapide de la renouée implique des fauches très régulières, et donc des coûts élevés d'entretien.

L'éradication totale et définitive est illusoire. Cependant des mesures de gestion peuvent être mises en place notamment dans des zones favorables à la renouée mais non envahies. Ainsi, la reconstitution des peuplements forestiers et des ripisylves représente probablement la meilleure solution pour contrôler l'invasion des renouées. Une zone ombragée ralentirait ou empêcherait la croissance de la renouée qui a un besoin important de lumière. La surveillance, la communication entre gestionnaires concernés et la prévention restent sûrement les meilleurs moyens de lutte face aux renouées.

La gestion des espèces exotiques envahissantes est un enjeu majeur pour l'avenir. Grâce à leur forte compétitivité par rapport aux espèces locales, elles sont une réelle menace pour la biodiversité. Cependant leur éradication, ou du moins leur gestion coûte extrêmement cher. L'objectif est de bien connaître l'écologie de l'espèce avant d'entamer une gestion.

8. Cartographies des connaissances

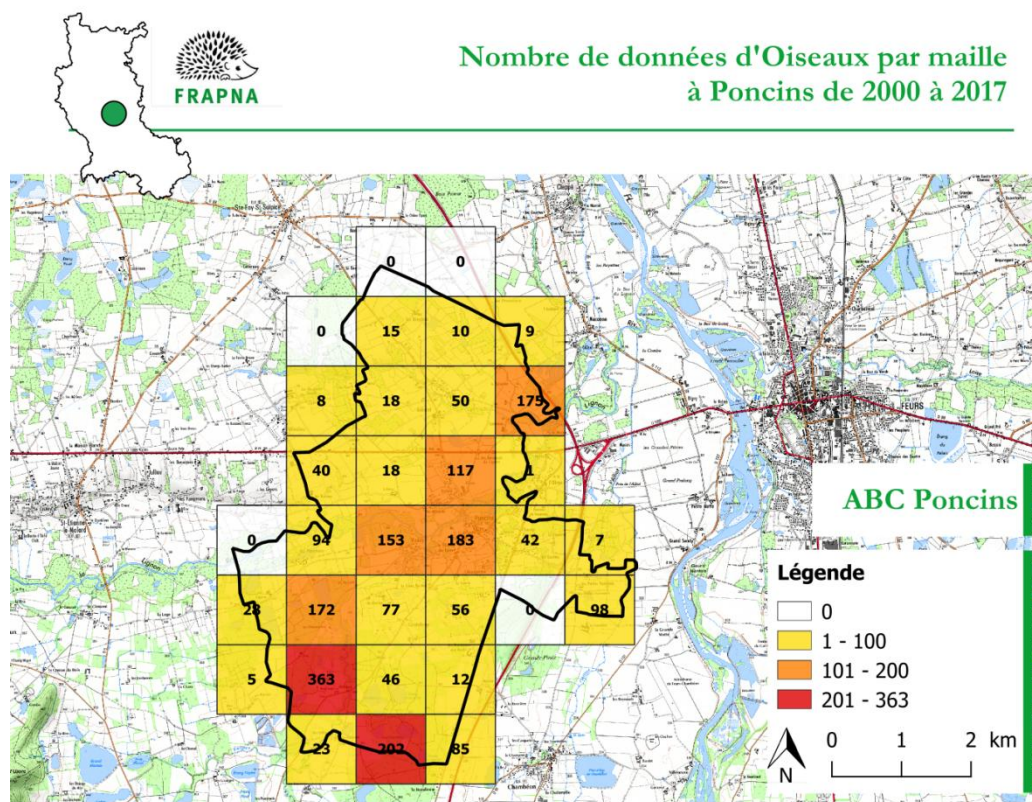
Les cartographies présentées dans cette partie correspondent au nombre de données par maille de un km², concernant les taxons étudiés. Trois groupes ne sont pas présentés sous forme de carte : les hétérocères, les poissons et la flore.

Les relevés des hétérocères ont été réalisés sur deux points de la commune (étang Thomas et au bourg). Il est donc sans intérêt de montrer les données sur une cartographie par maille.

C'est le même cas pour les poissons, les relevés ayant été effectués là aussi sur deux points de la commune (un sur le Vizézy et un sur le Lignon). Cependant, les relevés sont représentatifs des espèces que l'on peut trouver sur les deux cours d'eau.

Enfin, en ce qui concerne la flore, les données récoltées ne sont pas situées géographiquement et ne peuvent donc pas être utilisées pour construire une carte de connaissances par mailles.

8.1. Oiseaux

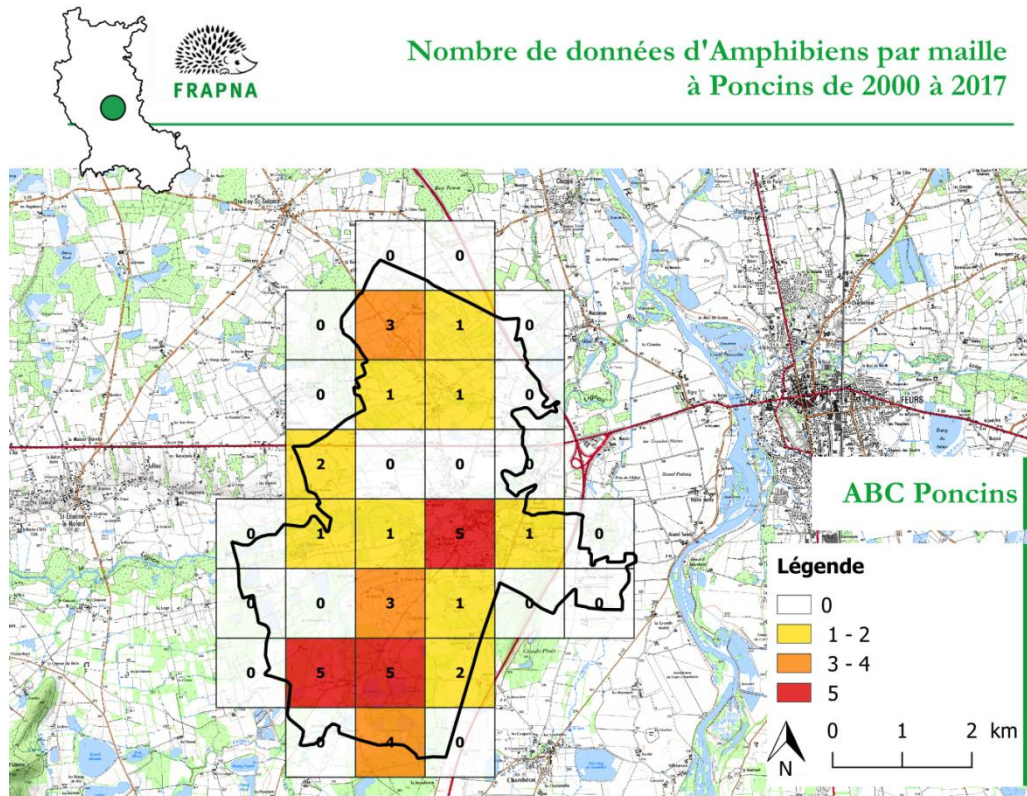


Source : ©IGN BD Ortho 2013

Auteur : FRAPNA 42

Mise à jour : 14/12/2017

8.2. Amphibiens

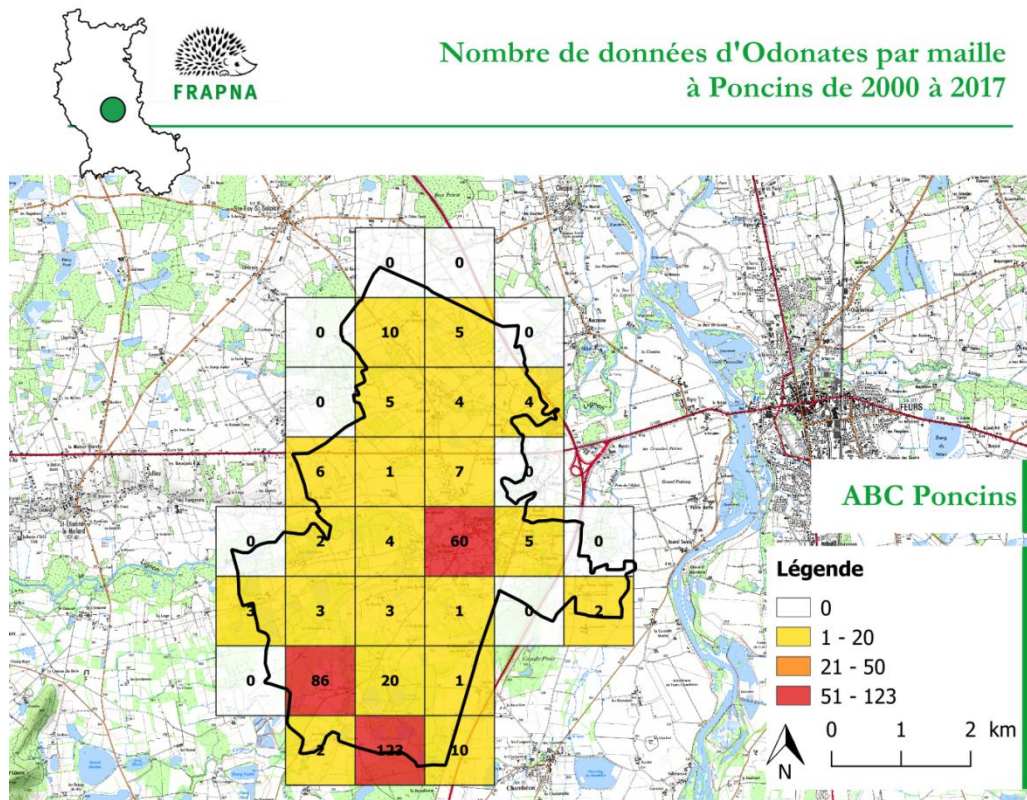


Source : ©IGN BD Ortho 2013

Auteur : FRAPNA 42

Mise à jour : 14/12/2017

8.3. Odonates



Source : ©IGN BD Ortho 2013

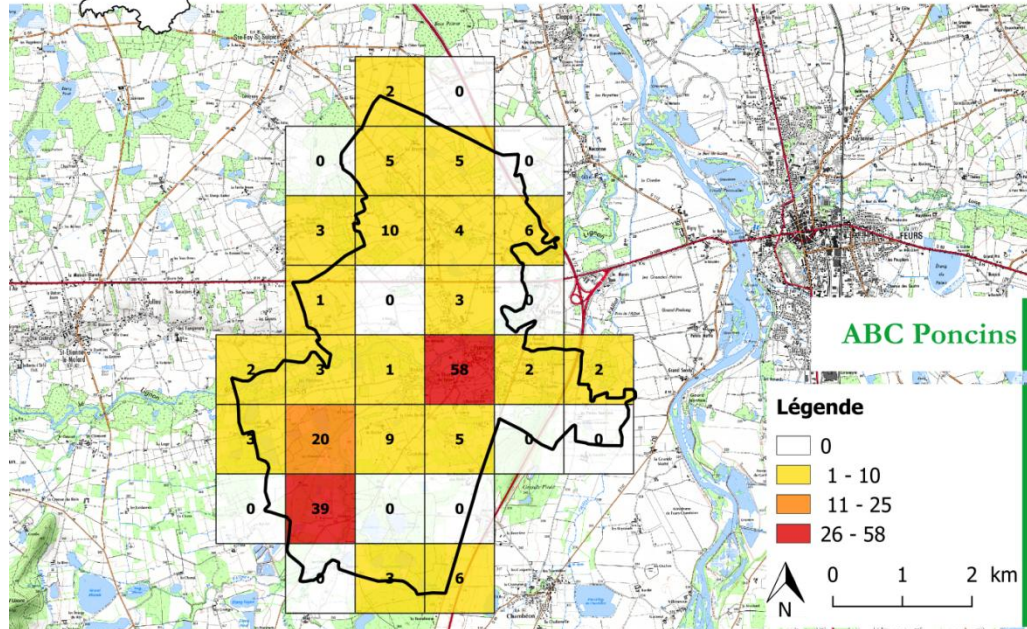
Auteur : FRAPNA 42

Mise à jour : 14/12/2017

8.4. Rhopalocères



Nombre de données de Rhopalocères par maille à Ponsins de 2000 à 2017

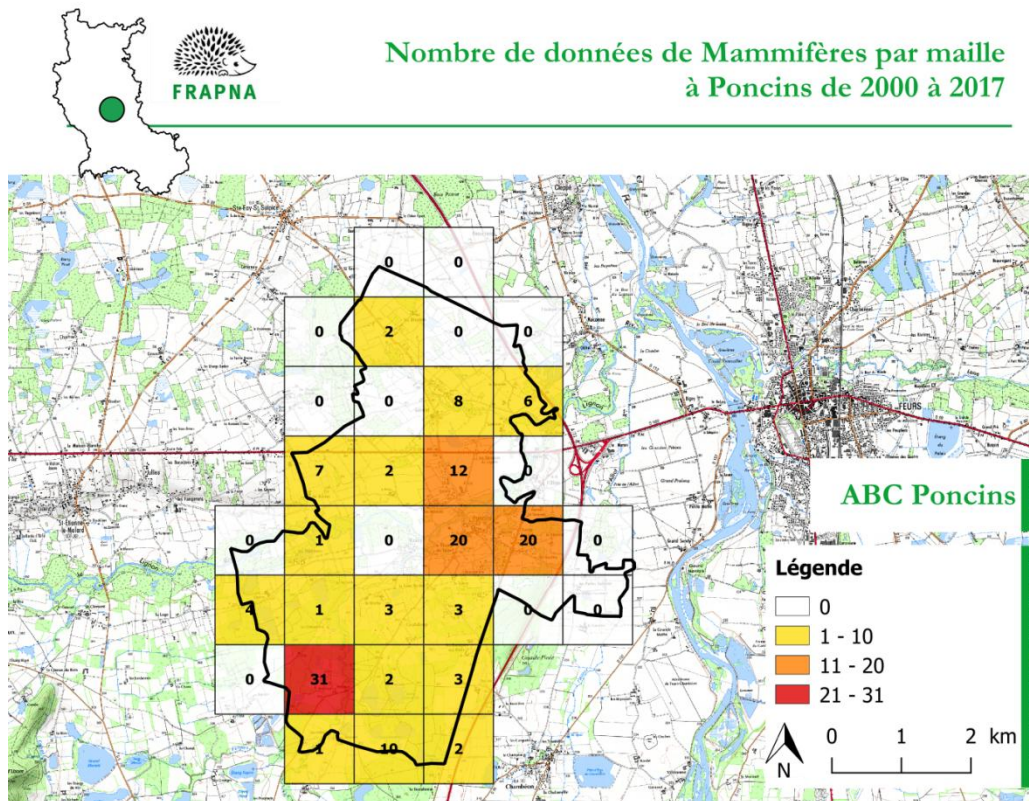


Source : ©IGN BD Ortho 2013

Auteur : FRAPNA 42

Mise à jour : 14/12/2017

8.5. Mammifères (hors chiroptères)

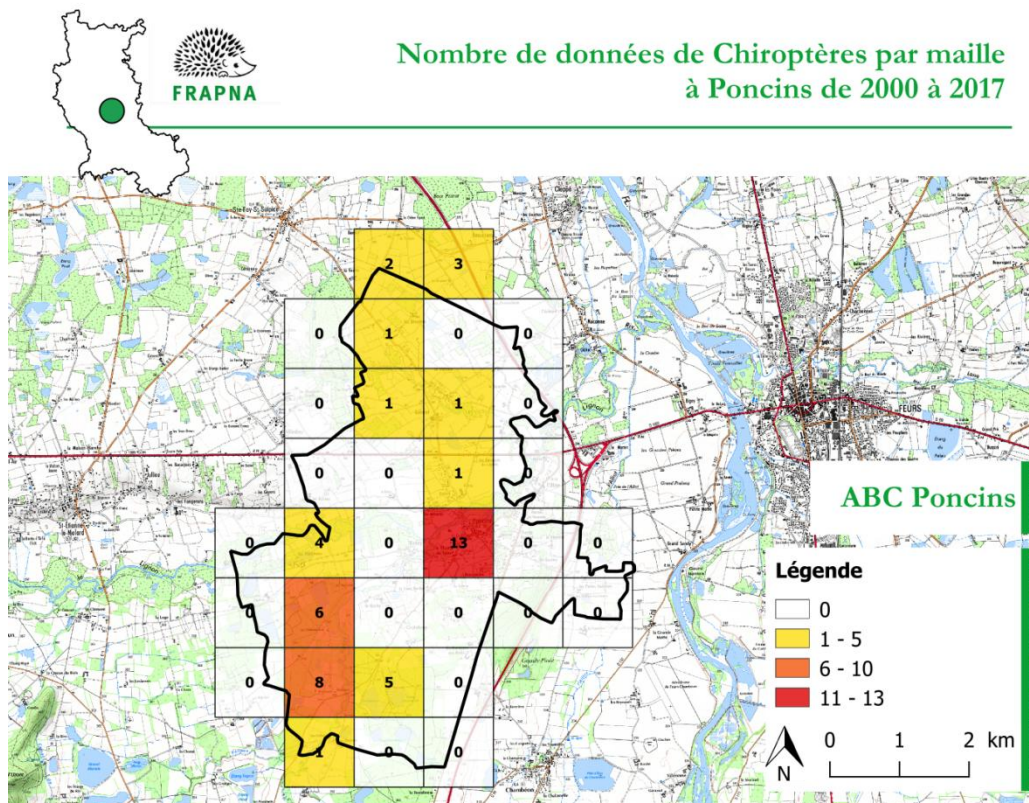


Source : ©IGN BD Ortho 2013

Auteur : FRAPNA 42

Mise à jour : 14/12/2017

8.6. Chiroptères



Source : ©IGN BD Ortho 2013

Auteur : FRAPNA 42

Mise à jour : 14/12/2017

9. Cartographie des zones à enjeux de biodiversité

Un des objectifs de l'ABC est de définir des zones à enjeux de biodiversité. Ces zones à enjeux sont définies en fonction de la présence d'espèces ou d'habitats dont la conservation apparaît comme prioritaire à l'échelle de la commune. Deux catégories de zones ont été choisies en fonction du statut des espèces :

Zones à forts enjeux de biodiversité : présence d'espèces classées « Vulnérable », « En danger » et « En danger critique » sur les listes rouges nationales et régionales ; présence d'espèces listées sur les annexes des Directives européennes « Habitat, Faune, Flore » et « Oiseaux ».

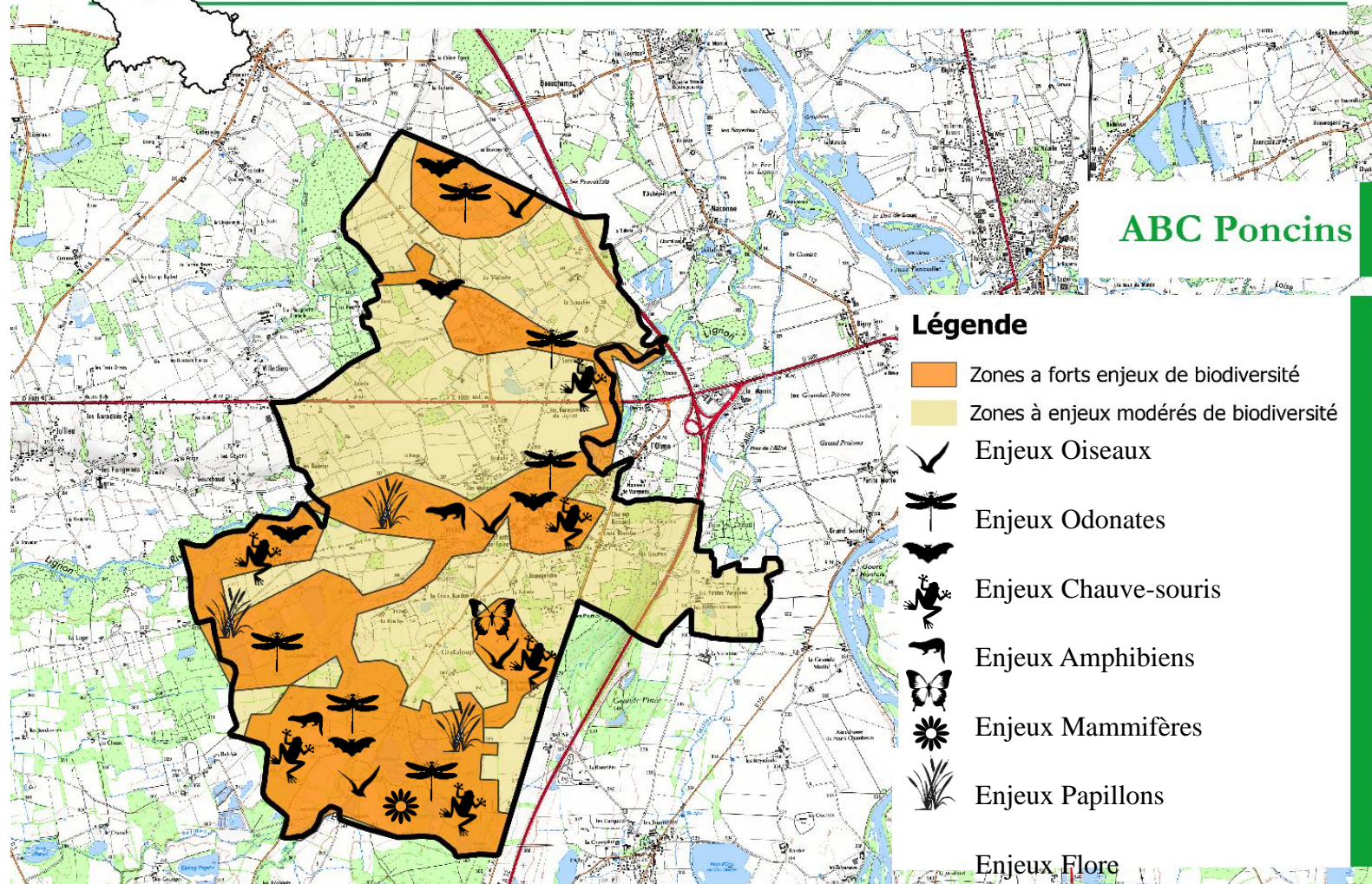
Zones à enjeux modérés de biodiversité : présence d'espèces classées « Quasi menacée » sur les listes rouges nationales et régionales ; présence d'espèces patrimoniales mais sans statut de protection fort.

Le territoire de Poncins est composé de nombreuses zones humides. Ces zones, composées d'habitats variés, sont considérées d'intérêt communautaire prioritaire car elles offrent des conditions favorables à de nombreuses espèces, végétales comme animales.

D'autre part, le réseau hydrographique offre lui aussi différents habitats. Il doit être protégé ainsi que les ripisylves.



Cartographie des zones à enjeux de Biodiversité



10. Limites et perspectives

Le plus grand problème qui ressort de cet Atlas de Biodiversité Communale est le manque de connaissances pour certains taxons. Ces lacunes de connaissances sont principalement dues aux manques de temps et de moyens. Pour le taxon des mammifères par exemple, de nombreuses mailles ne possèdent pas de données.

Le principal objectif d'un ABC est justement de faire un état des lieux des connaissances actuelles sur la commune. Les lacunes observées permettront d'orienter les relevés et suivis afin d'améliorer les connaissances. Cela permettra d'avoir des connaissances plus homogènes sur Poncins. D'autre part, les taxons non étudiés dans le cadre de cet ABC pourront également être pris en compte dans les futurs inventaires.

Grâce à ce diagnostic écologique, l'ABC de Poncins permet de faire ressortir des zones à enjeux prioritaires en termes de biodiversité. Ces zones à enjeux pourront ainsi être prises en compte dans les futurs documents territoriaux. L'ABC se veut un point de départ pour lancer une dynamique en faveur de la reconnaissance de la biodiversité d'un territoire. En effet, la connaissance acquise par l'ABC permettra de guider les choix des élus et des acteurs socioprofessionnels dans les décisions relatives à l'aménagement et à la gestion de leur territoire sur la commune ou l'intercommunalité mais il doit aussi permettre à chaque habitant de s'impliquer dans la préservation de notre patrimoine commun. Les actions d'éducation et de sensibilisation doivent ainsi se poursuivre suite à cet ABC dans le but que chacun, à son niveau, adopte des pratiques en faveur de la biodiversité.

10. Annexes

Annexe 1 : Article sur le bulletin municipal de 2015

Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Notre commune s'est lancée cette année dans la rédaction de son **Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)**. Le programme de développement des ABC a été mis en place par le ministère chargé de l'écologie en 2010, dans le cadre de l'année internationale pour la biodiversité.

Ce document consiste en un **inventaire** et une **cartographie** les plus exhaustifs possibles de la **faune**, de la **flore** et des **milieux naturels** présents sur le territoire de la commune. Il a pour objectif de **connaître la biodiversité locale** et ses enjeux pour mieux la protéger et la valoriser. Les informations réunies permettront :

- de faciliter la mise en place de politiques locales prenant en compte l'environnement,
- d'aider les élus à prendre des décisions,
- de sensibiliser les acteurs locaux et les citoyens.

Poncins réalise cet ABC en collaboration avec la région Rhône-Alpes et la **Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de la Loire (FRAPNA Loire)**. C'est cette dernière qui est chargée de la réalisation de l'ABC.

Après une phase de recherche bibliographique permettant de réunir les informations préexistantes, des prospections sont menées sur le terrain pour inventorier et cartographier les éléments complémentaires. À cet effet, une **technicienne** de l'association **parcourt** la commune.

Pendant l'élaboration de cet ABC, des activités de découverte et des programmes de sciences participatives seront organisés pour permettre à tous les **habitants** qui le souhaitent de **s'impliquer dans le projet** et d'en apprendre plus sur leur **patrimoine naturel**.

Les données déjà réunies montrent que la commune accueille de nombreuses espèces protégées au niveau régional, national, ou européen tel l'**Agrion de mercure** ou encore des espèces menacées comme l'**Ombre commun**, poisson vivant dans le Lignon.

Chauve-souris, où te caches-tu ?!

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de notre commune, les inventaires sur la faune et la flore continuent.

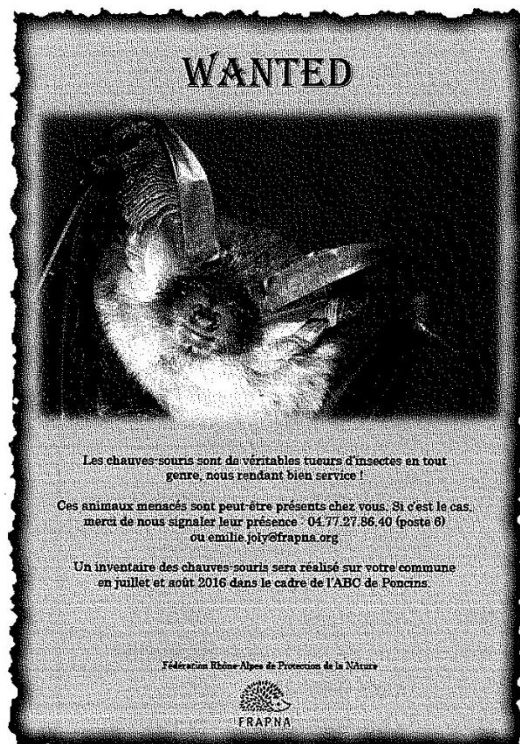
La Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de la Loire (FRAPNA Loire) en charge de la réalisation de l'ABC va désormais s'intéresser aux chauves-souris.

Il s'agit de petits mammifères, victimes de nombreux préjugés. Ces animaux menacés se nourrissent exclusivement d'insectes.

Les bâtiments communaux seront visités, mais aussi les bâtiments privés pour les volontaires, entre juillet et août 2016. Si vous pensez accueillir des chauves-souris chez vous, que ce soit dans votre grenier, votre cave ou derrière vos volets, contacter la FRAPNA Loire par téléphone au 04.77.27.86.40 (poste 6) ou par mail à emilie.joly@frapna.org.

De plus, des écoutes nocturnes auront lieu entre juillet et septembre 2016, sur différents secteurs de Poncins, afin d'étoffer les recherches. Donc pas d'inquiétude si vous croisez une personne se promenant la nuit, munie d'un détecteur à ultrasons, outil utilisé pour écouter les chauves-souris.

La municipalité de Poncins vous remercie par avance de votre collaboration au recensement des chauves-souris.



PONCINS FORUM DES ASSOCIATIONS

Les visiteurs étaient peu nombreux mais très intéressés

Lors du second forum des associations organisé, samedi, par la municipalité, si les visiteurs étaient attendus plus nombreux, tous se sont intéressés et ont pu rencontrer les responsables des associations présentes.

Eric Galichet de la Frapna (Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature) a répondu aux questions sur l'atlas de biodiversité actuellement réalisé à Poncins. Les enfants ont fabriqué avec lui, des maisons à insectes.

L'ACP (association culturelle poncinoise) a présenté ses multiples activités, comme le tennis, le foot, la Zumba et la bibliothèque. Le comité des fêtes a proposé un questionnaire afin de mieux cerner les attentes festives poncinoises.



■ Eric Galichet a initié les enfants à la biodiversité avec ses maisons à insectes. Photo Jacqueline COUTURIER

42B - 1

PONCINS Émilie Joly : « Poncins est une zone stratégique pour la flore et la faune »

Dans le cadre du SRC (Schéma régional de la cohérence écologique) la Frapna (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature) travaille sur la réalisation d'un atlas de la biodiversité de notre commune. Émilie Joly et Romy Sabathier sont chargées par la Frapna de ce dossier. Rencontre.

De quoi s'agit-il ?

Nous allons recenser la faune et la flore sauvages présentes et dresser un atlas de la biodiversité communale.

L'objectif est de sensibiliser les populations et les municipalités sur leur patrimoine naturel qui est tout aussi important que les patrimoines historiques et architecturaux.

Seulement trois communes du département participent à cet inventaire dont Poncins. De plus, ce document aidera les élus pour l'aménagement du territoire.

Pourquoi à Poncins ?

Le village est un point stratégique : un corridor entre deux zones Natura 2000, il fait le lien entre ses sites protégés. Ses rivières, forêts et



■ Émilie Joly et Romy Sabathier quadrillent la commune pour dresser un inventaire de sa faune et de sa flore. Photo Jacqueline Couturier

champs en font une zone riche en faune et flore.

Comment allez-vous faire ?

Nous serons amenées à parcourir la commune pendant une année environ.

On a récupéré de nombreuses données écologiques existantes pour faire un bilan des habitats naturels. Maintenant, on est sur le terrain pour dresser l'inventaire complémentaire, vérifier et approfondir les données. Ensuite, nous établirons des cartes qui permettront de montrer et de faire connaître

ce patrimoine naturel et sa répartition.

Les Poncinois peuvent-ils participer ?

Ils peuvent nous transmettre des informations, nous faire part de leurs connaissances ; un document est à leur disposition en mairie. Nous organiserons des sorties publiques et scolaires et peut-être une exposition de photographies. ■

Contacts : Émilie Joly
Tél. 04 77 27 86 40
ou mairie,
Tél. 04 77 27 80 09.

Atlas de la Biodiversité Communale Les mammifères

Notez vos observations pour nous aider à recenser la biodiversité de Poncins.

Nom Prénom :

Téléphone :
Courriel :



© V. Tonnerreux

Écureuil roux

Date et lieu de l'observation (lieu-dit) :

-
-
-



© A. Ullmer

Hérisson

Date et lieu de l'observation (lieu-dit) :

-
-
-



© P. Rouyer et S. Bissaudon

Chevreuil

Date et lieu de l'observation (lieu-dit) :

-
-
-



© P. Rouyer et S. Bissaudon

Lièvre

Date et lieu de l'observation (lieu-dit) :

-
-
-

Autres espèces rencontrées :

Ce document est à retourner en mairie à la fin de chaque mois

Pour se renseigner au sujet de l'Atlas :

Emilie Joly, 04 77 27 86 40

Emilie.joly@frapna.org



Rhône-Alpes

Vous avez d'autres informations que vous souhaitez nous transmettre ? N'hésitez pas ! Ces lignes sont faites pour cela :

.....

Localisation (au minimum le lieu-dit) de la mangeoire :

.....



Les Oiseaux des Mangeoires

Des questions ? Des remarques ?

.....

Coordonnées : NOM : Prénom :
 Adresse mail :
 Téléphone :
 Commune de résidence :

Les Moineaux, Mésanges, Pinsons et autres passereaux
 Depuis 2003, le Muséum National d'Histoire Naturelle suit chaque année les Populations d'Oiseaux Locaux. L'objectif du suivi au niveau des mangeoires est de mieux connaître, sur le long terme, les stratégies d'hivernage des passereaux. En effet, ces derniers connaissent des baisses d'effectifs importantes. Nos données pourront donc être transmises afin de participer, à notre échelle, à une grande étude.

Bla-bla ABC

Qui ne s'est jamais arrêté en hiver pour regarder des oiseaux picorant sur une mangeoire ?
 Nous vous proposons à travers ce document de nous transmettre vos données afin de valoriser la connaissance de chacun. Disponible en mairie ou sur demande, par mail, ce fascicule

Page Facebook de l'ABC : ABC Poncins
www.frapna-loire.org
emilie.joly@frapna.org
 04 77 27 86 40

Mois de :



1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	

Mésange bleue :
 Nombre maximum d'individus observés en même temps :



1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	

Verdier d'Europe :
 Nombre maximum d'individus observés en même temps :

Mésange charbonnière :

1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	

Nombre maximum d'individus observés en même temps :



Chardonneret élégant :

1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	

Nombre maximum d'individus observés en même temps :



1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	

Moineau domestique :
 Nombre maximum d'individus observés en même temps :



1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	

Pinson des arbres :
 Nombre maximum d'individus observés en même temps :

Merle noir :

1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	

Nombre maximum d'individus observés en même temps :



Gros-Bec casse-noyau :

1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	

Nombre maximum d'individus observés en même temps :



Vous avez d'autres informations à nous transmettre ? N'hésitez pas, ces lignes sont faites pour ça !

.....

Localisation de l'observation (au minimum le lieu-dit) :

.....



Atlas de la Biodiversité Communale
Commune de Poncins

Les inséparables : Fleurs et Papillons

Le printemps offre une métamorphose féérique de l'environnement. Ne boudons plus notre plaisir face à la beauté de la Nature.

Des questions ? Des remarques ?

.....

Coordonnées :

NOM : Prénom :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Commune de résidence :

Qu'est-ce qu'un ABC ?

Cette enquête entre dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), porté par la FRAPNA. Ces ABC ont pour vocation principale de sensibiliser les habitants à leur patrimoine naturel. Il constitue un outil à disposition des élus pour prendre en compte les enjeux naturalistes de leur territoire. Lancés en 2010 par le MNHN, de nombreuses communes se sont déjà mobilisées dans la France entière. Le Parc Naturel Régional de Lorraine y travaille même depuis 25 ans !

Page Facebook de l'ABC :
 ABC Poncins
www.frapna-loire.org
emilie.joly@frapna.org
 04 77 27 86 40

Dès l'arrivée des beaux jours, la nature s'éveille et reprend vie. La végétation se pare de ses plus belles couleurs grâce au développement d'une diversité de fleurs remarquables. Ces plantes offrent le gîte et le couvert à une ribambelle d'insectes variés. Ainsi, les papillons fascinent aussi bien les enfants que leurs parents grâce à leurs parures chatoyantes. Alors cherchez les fleurs, les papillons ne sont pas loin ...

Votre participation est essentielle à cette étude ! A travers ce document, nous vous proposons de nous communiquer vos observations pour les intégrer à l'Atlas de votre commune. Ce fascicule permet de déterminer facilement des papillons et des plantes présents au cœur de votre commune ou de vos jardins ! Il est disponible en mairie ou sur demande, par e-mail.

Merci de le déposer complété en mairie où vous pourrez récupérer un nouveau dépliant.

Observations du mois de :

Notice : 1° Je coche les jours où je vois l'espèce dans ma commune ou mon jardin!
 2° Je note sous son nom le nombre maximum d'individus d'une espèce que j'ai pu observer en même temps !



Le Paon-du-jour :			
1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	

La Digitale pourpre :

La Digitale pourpre :			
1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	



Le citron :

Le citron :			
1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	



Le Coquelicot :			
1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	



Le Vulcain :			
1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	

L'Iris faux acore :

L'Iris faux acore :			
1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	



Pour les annexes 6 à 13, la signification des acronymes utilisés est la suivante :

LRN : Liste Rouge Nationale.
LRR : Liste Rouge Régionale.
LC : Préoccupation mineure.
NT : Quasi menacée.
VU : Vulnérable.
EN : En danger.
CR : En danger critique.
DD : Données insuffisantes.
NA : Non applicable.
NE : Non évalué.

En ce qui concerne les protections européennes, la Directive « Habitats » correspond à la Directive « Habitats, faune, flore » sur la préservation des habitats naturels, de la flore et la faune sauvage. Les annexes sont les suivantes :

Annexe I : liste des habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la mise en place de Zones de Protection Spéciales (ZPS).

Annexe II : liste d'espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Annexe III : liste des critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC.

Annexe IV : liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe 2 de la Convention de Berne.

Annexes V : liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

La Directive « Oiseaux » concerne la protection des populations d'oiseaux sauvages du territoire européen. Elle comporte quatre annexes :

Annexe I : liste des espèces dont la protection nécessite la mise en place de ZPS.

Annexe II : liste des espèces dont la chasse est autorisée.

Annexe III : liste des espèces dont le commerce est autorisé.

La Convention de Berne est une convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Elle comporte quatre annexes :

Annexe I : liste des espèces floristiques strictement protégées.

Annexe II : liste des espèces faunistiques strictement protégées.

Annexe III : liste des espèces faunistiques protégées.

Annexe IV : moyens et méthodes de chasse et autres formes d'exploitations interdites.

Annexe 6 : Oiseaux

Nom latin (Nom vernaculaire)	Nidificati on	LRN Nicheurs / Hivernant / Passage	Directive "Oiseaux "	Protectio n national e	Détermina nte ZNIEFF
<i>Accipiter nisus</i> (Épervier d'Europe)		LC / NA / NA		Oui	
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Rousserolle effarvatte)	Probable	LC / / NA		Oui	Rhône- Alpes
<i>Actitis hypoleucos</i> (Chevalier guignette)		NT / NA / DD		Oui	Rhône- Alpes
<i>Aegithalos caudatus</i> (Mésange à longue queue)	Certaine	LC / / NA		Oui	
<i>Alauda arvensis</i> (Alouette des champs)		NT / LC / NA	Annexe II		Rhône- Alpes
<i>Alcedo atthis</i> (Martin-pêcheur d'Europe)	Certaine	VU / NA /	Annexe I	Oui	Rhône- Alpes
<i>Anas crecca</i> (Sarcelle d'hiver)		VU / LC / NA	Annexes II et III		Rhône- Alpes
<i>Anas penelope</i> (Canard siffleur)		NA / LC / NA	Annexes II et III		
<i>Anas platyrhynchos</i> (Canard colvert)	Certaine	LC / LC / NA	Annexes II et III		
<i>Anas strepera</i> (Canard chipeau)	Probable	LC / LC / NA	Annexe II		Rhône- Alpes
<i>Anser anser</i> (Oie cendrée)		VU / LC / NA	Annexes II et III		Rhône- Alpes
<i>Anthus pratensis</i> (Pipit farlouse)		VU / DD / NA		Oui	Rhône- Alpes
<i>Anthus trivialis</i> (Pipit des arbres)	Probable	LC / / DD		Oui	
<i>Apus apus</i> (Martinet noir)		NT / / DD		Oui	
<i>Ardea alba</i> (Grande Aigrette)		NT / LC /	Annexe I	Oui	Rhône- Alpes
<i>Ardea cinerea</i> (Héron cendré)		LC / NA / NA		Oui	Rhône- Alpes
<i>Ardea purpurea</i> (Héron pourpré)	Certaine	LC / /	Annexe I	Oui	Rhône- Alpes
<i>Asio otus</i> (Hibou moyen-duc)	Probable	LC / NA / NA		Oui	Rhône- Alpes
<i>Athene noctua</i>	Probable	LC / /		Oui	Rhône-

(Chevêche d'Athéna)					Alpes
Aythya ferina (Fuligule milouin)	Probable	VU / LC / NA	Annexes II et III		Rhône- Alpes
Aythya fuligula (Fuligule morillon)	Certaine	LC / NT /	Annexes II et III		Rhône- Alpes
Bubo bubo (Grand-duc d'Europe)		LC / /	Annexe I	Oui	Rhône- Alpes
Bubulcus ibis (Héron garde-boeufs)	Probable	LC / NA /		Oui	Rhône- Alpes
<i>Burhinus oedicephalus</i> (Oedicnème criard)	Probable	LC / NA / NA	Annexe I	Oui	Rhône- Alpes
Buteo buteo (Buse variable)	Certaine	LC / NA / NA		Oui	
<i>Carduelis carduelis</i> (Chardonneret élégant)	Certaine	VU / NA / NA		Oui	
<i>Certhia brachydactyla</i> (Grimpereau des jardins)	Probable	LC / /		Oui	
Charadrius dubius (Petit Gravelot)		LC / / NA		Oui	Rhône- Alpes
Chloris chloris (Verdier d'Europe)	Certaine	VU / NA / NA		Oui	
Chroicocephalus ridibundus (Mouette rieuse)	Probable	NT / LC / NA	Annexe II	Oui	Rhône- Alpes
Nom latin (Nom vernaculaire)	Nidificati on	LRN Nicheurs / Hivernant / Passage	Directive "Oiseaux "	Protectio n national e	Détermina nte ZNIEFF
Ciconia ciconia (Cigogne blanche)		LC / NA / NA	Annexe I	Oui	Rhône- Alpes
Ciconia nigra (Cigogne noire)		EN / NA / VU	Annexe I	Oui	Rhône- Alpes
Cinclus cinclus (Cincle plongeur)		LC / /		Oui	Rhône- Alpes
Circus aeruginosus (Busard des roseaux)		NT / NA / NA	Annexe I	Oui	Rhône- Alpes
Circus cyaneus (Busard Saint-Martin)		LC / NA / NA	Annexe I	Oui	Rhône- Alpes
Clamator glandarius (Coucou geai)		LC / /		Oui	Rhône- Alpes
Coccothraustes coccothraustes (Grosbec casse-noyaux)		LC / NA /		Oui	
Coloeus dauuricus	Certaine	LC / NA /	Annexe	Oui	

(Choucas des tours)			II		
<i>Columba livia</i> (Pigeon biset domestique)	Certaine	DD / /	Annexe II		Rhône-Alpes
<i>Columba palumbus</i> (Pigeon ramier)	Probable	LC / LC / NA	Annexes II et III		
<i>Corvus corone</i> (Corneille noire)	Probable	LC / NA /	Annexe II		
<i>Corvus frugilegus</i> (Corbeau freux)	Certaine	LC / LC /	Annexe II		Rhône-Alpes
<i>Cuculus canorus</i> (Coucou gris)	Probable	LC / / DD		Oui	
<i>Cyanistes cyanus</i> (Mésange bleue)	Certaine	LC / / NA		Oui	
<i>Cygnus olor</i> (Cygne tuberculé)		LC / NA /	Annexe II	Oui	
<i>Delichon urbicum</i> (Hirondelle de fenêtre)	Certaine	NT / / DD		Oui	Rhône-Alpes
<i>Dendrocopos leucotos</i> (Pic épeiche)	Certaine	LC / NA /		Oui	
<i>Dendrocoptes medius</i> (Pic mar)	Probable	LC / /	Annexe I	Oui	Rhône-Alpes
<i>Dryobates minor</i> (Pic épeichette)		VU / /		Oui	Rhône-Alpes
<i>Dryocopus martius</i> (Pic noir)	Certaine	LC / /	Annexe I	Oui	Rhône-Alpes
<i>Egretta garzetta</i> (Aigrette garzette)		LC / NA /	Annexe I	Oui	Rhône-Alpes
<i>Emberiza cirulus</i> (Bruant zizi)	Probable	LC / / NA		Oui	
<i>Emberiza schoeniclus</i> (Bruant des roseaux)		EN / NA / NA		Oui	
<i>Erithacus rubecula</i> (Rougegorge familier)	Probable	LC / NA / NA		Oui	
<i>Falco peregrinus</i> (Faucon pèlerin)		LC / NA / NA	Annexe I	Oui	Rhône-Alpes
<i>Falco subbuteo</i> (Faucon hobereau)		LC / / NA		Oui	Rhône-Alpes
<i>Falco tinnunculus</i> (Faucon crécerelle)	Certaine	NT / NA / NA		Oui	
<i>Falco vespertinus</i> (Faucon kobez)		NA / / NA	Annexe I	Oui	Rhône-Alpes
<i>Ficedula hypoleuca</i> (Gobemouche noir)		VU / / DD		Oui	Rhône-Alpes
<i>Fringilla coelebs</i>	Probable	LC / NA / NA		Oui	

(Pinson des arbres)					
<i>Fringilla montifringilla</i> (Pinson du Nord)		/ DD / NA		Oui	Rhône-Alpes
Nom latin (Nom vernaculaire)	Nidification	LRN Nicheurs / Hivernant / Passage	Directive "Oiseaux "	Protection nationale	Déterminante ZNIEFF
<i>Fulica atra</i> (Foulque macroule)	Certaine	LC / NA / NA	Annexes II et III		Rhône-Alpes
<i>Gallinago gallinago</i> (Bécassine des marais)		CR / DD / NA	Annexes II et III		Rhône-Alpes
<i>Gallinula chloropus</i> (Gallinule poule-d'eau)	Certaine	LC / NA / NA	Annexe II		
<i>Garrulus glandarius</i> (Geai des chênes)	Probable	LC / NA /	Annexe II		
<i>Himantopus himantopus</i> (Échasse blanche)	Certaine	LC / /	Annexe I	Oui	Rhône-Alpes
<i>Hippolais polyglotta</i> (Hypolaïs polyglotte)	Probable	LC / / NA		Oui	
<i>Hirundo rustica</i> (Hirondelle rustique)	Certaine	NT / / DD		Oui	
<i>Lanius collurio</i> (Pie-grièche écorcheur)	Certaine	NT / NA / NA	Annexe I	Oui	Rhône-Alpes
<i>Limosa limosa</i> (Barge à queue noire)		VU / NT / VU	Annexe II		Rhône-Alpes
<i>Linaria cannabina</i> (Linotte mélodieuse)		VU / NA / NA		Oui	
<i>Lophophanes cristatus</i> (Mésange huppée)		LC / /		Oui	
<i>Loxia curvirostra</i> (Bec-croisé des sapins)		LC / / NA		Oui	Rhône-Alpes
<i>Lullula arborea</i> (Alouette lulu)	Probable	LC / NA /	Annexe I	Oui	Rhône-Alpes
<i>Luscinia megarhynchos</i> (Rossignol philomèle)	Certaine	LC / / NA		Oui	
<i>Merops apiaster</i> (Guêpier d'Europe)		LC / / NA		Oui	Rhône-Alpes
<i>Milvus migrans</i> (Milan noir)	Certaine	LC / / NA	Annexe I	Oui	Rhône-Alpes
<i>Milvus milvus</i> (Milan royal)		VU / VU / NA	Annexe I	Oui	Rhône-Alpes
<i>Motacilla alba</i> (Bergeronnette grise)	Certaine	LC / NA /		Oui	
<i>Motacilla cinerea</i>		LC / NA /		Oui	

(Bergeronnette des ruisseaux)					
Motacilla flava (Bergeronnette printanière)		LC / / DD		Oui	Rhône-Alpes
<i>Muscicapa striata</i> (Gobemouche gris)		NT / / DD		Oui	
Netta rufina (Nette rousse)	Certaine	LC / LC / NA	Annexe II		Rhône-Alpes
Nycticorax nycticorax (Bihoreau gris)	Probable	NT / NA /	Annexe I	Oui	Rhône-Alpes
Oriolus oriolus (Loriot d'Europe)		LC / / NA		Oui	
Parus major (Mésange charbonnière)	Certaine	LC / NA / NA		Oui	
Passer domesticus (Moineau domestique)	Certaine	LC / / NA		Oui	
Perdix perdix (Perdrix grise)		LC / /	Annexes II et III		
Pernis apivorus (Bondrée apivore)		LC / / LC	Annexe I	Oui	Rhône-Alpes
Phalacrocorax carbo (Grand Cormoran)		LC / LC / NA		Oui	
Phasianus colchicus (Faisan de Colchide)	Certaine	LC /	Annexes II et III		
<i>Philomachus pugnax</i> (Combattant varié)		NA / NA / NT	Annexes I et II		
Nom latin (Nom vernaculaire)	Nidification	LRN Nicheurs / Hivernant / Passage	Directive "Oiseaux"	Protection nationale	Déterminante ZNIEFF
Phoenicurus ochruros (Rougequeue noir)	Certaine	LC / NA / NA		Oui	
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Rougequeue à front blanc)	Probable	LC / / NA		Oui	
Phylloscopus collybita (Pouillot véloce)	Probable	LC / NA / NA		Oui	
Phylloscopus trochilus (Pouillot fitis)		NT / / DD		Oui	
Pica pica (Pie bavarde)	Certaine	LC / /	Annexe II		

Picus viridis (Pic vert)	Probable	LC / /		Oui	
Podiceps cristatus (Grèbe huppé)	Probable	LC / NA /		Oui	Rhône- Alpes
Poecile montanus (Mésange boréale)		VU / /		Oui	
Poecile palustris (Mésange nonnette)	Probable	LC / /		Oui	
Prunella modularis (Accenteur mouchet)		LC / NA /		Oui	
Rallus aquaticus (Râle d'eau)	Probable	NT / NA / NA	Annexe II		
Regulus ignicapilla (Roitelet à triple bandeau)		LC / NA / NA		Oui	
Regulus regulus (Roitelet huppé)		NT / NA / NA		Oui	
Saxicola rubetra (Tariet des prés)		VU / / DD		Oui	Rhône- Alpes
Saxicola rubicola (Tariet pâtre)	Certaine	NT / NA / NA		Oui	
Serinus serinus (Serin cini)	Probable	VU / / NA		Oui	
Sitta europaea (Sittelle torchepot)	Certaine	LC / /		Oui	
<i>Streptopelia decaocto</i> (Tourterelle turque)	Probable	LC / / NA	Annexe II		
Streptopelia turtur (Tourterelle des bois)	Probable	VU / / NA	Annexe II		
Strix aluco (Chouette hulotte)		LC / NA /		Oui	
Sturnus vulgaris (Étourneau sansonnet)	Certaine	LC / LC / NA	Annexe II		
Sylvia atricapilla (Fauvette à tête noire)	Probable	LC / NA / NA		Oui	
Sylvia borin (Fauvette des jardins)		NT / / DD		Oui	
Sylvia communis (Fauvette grisette)	Probable	LC / / DD		Oui	
Tachybaptus ruficollis (Grèbe castagneux)	Certaine	LC / NA /		Oui	
Tringa glareola (Chevalier sylvain)		/ / LC	Annexe I	Oui	
Tringa nebularia (Chevalier aboyeur)		/ NA / LC	Annexe II		

Tringa ochropus (Chevalier culblanc)		/ NA / LC		Oui	
Troglodytes troglodytes (Troglodyte mignon)	Probable	LC / NA /		Oui	
Turdus iliacus (Grive mauvis)		/ LC / NA	Annexe II		
Nom latin (Nom vernaculaire)	Nidification	LRN Nicheurs / Hivernant / Passage	Directive "Oiseaux "	Protection nationale	Déterminante ZNIEFF
Turdus merula (Merle noir)	Certaine	LC / NA / NA	Annexe II		
Turdus philomelos (Grive musicienne)	Probable	LC / NA / NA	Annexe II		Rhône-Alpes
Turdus pilaris (Grive litorne)		LC / LC /	Annexe II		
Turdus viscivorus (Grive draine)		LC / NA / NA	Annexe II		
Tyto alba (Effraie des clochers)		LC / /		Oui	
Upupa epops (Huppe fasciée)		LC / NA /		Oui	Rhône-Alpes
Vanellus vanellus (Vanneau huppé)	Certaine	NT / LC / NA	Annexe II		Rhône-Alpes

Annexe 7 : Amphibiens

Nom latin (Nom vernaculaire)	LRN	LRR	Statut de protection	Déterminante ZNIEFF
Pelophylax kl. esculentus (Grenouille verte)	NT	DD	Protection nationale Annexe V Directive "Habitats" Annexe III Convention de Berne	
Alytes obstetricans obstetricans (Alyte accoucheur)	LC	LC	Protection nationale Annexe IV Directive "Habitats" Annexe II Convention de Berne	Rhône-Alpes
Bufo calamita (Crapaud calamite)	LC	NT	Protection nationale Annexe IV Directive "Habitats" Annexe II Convention de Berne	Rhône-Alpes
Bufo bufo (Crapaud commun)	LC	LC	Protection nationale Annexe III Convention de Berne	Rhône-Alpes
Rana dalmatina (Grenouille agile)	LC	LC	Protection nationale Annexe IV Directive "Habitats" Annexe II Convention de Berne	Rhône-Alpes
Lissotriton helveticus (Triton palmé)	LC	LC	Protection nationale Annexe III Convention de Berne	Rhône-Alpes

Annexe 8 : Odonates

Nom latin (Nom vernaculaire)	LRR	LRN	Statut de protection	Déterminante ZNIEFF
<i>Aeshna affinis</i> (Aeschne affine)	LC	LC		Rhône-Alpes
<i>Aeshna cyanea</i> (Aeschne bleue)	LC	LC		
<i>Aeshna isoceles</i> (Aeschne isocèle)	LC	LC		
<i>Aeshna mixta</i> (Aeschne mixte)	LC	LC		Rhône-Alpes
<i>Anax imperator</i> (Anax empereur)	LC	LC		
<i>Anax parthenope</i> (Anax napolitain)	LC	LC		Rhône-Alpes
<i>Boyeria irene</i> (Aeschne paisible)	LC	LC		Rhône-Alpes
<i>Calopteryx splendens</i> (Caloptéryx éclatant)	LC	LC		
<i>Calopteryx virgo</i> (Caloptéryx vierge)	LC	LC		
Nom latin (Nom vernaculaire)	LRR	LRN	Statut de protection	Déterminante ZNIEFF
<i>Ceriagrion tenellum</i> (Agrion délicat)	LC	LC		Rhône-Alpes
<i>Chalcolestes viridis</i> (Leste vert)	LC	LC		
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Agrion de mercure)	LC	LC	Protection nationale, Annexe II Directive "Habitats", Annexe II Convention de Berne	Rhône-Alpes
<i>Coenagrion puella</i> (Agrion jeune)	LC	LC		
<i>Coenagrion scitulum</i> (Agrion mignon)	LC	LC		Rhône-Alpes
<i>Cordulegaster boltonii</i> (Cordulégastré annelé)	LC	LC		
<i>Cordulia aenea</i> (Cordulie bronzée)	LC	LC		Rhône-Alpes
<i>Crocothemis erythraea</i> (Crocothémis écarlate)	LC	LC		

Enallagma cyathigerum (Agrion porte-coupe)	LC	LC		
Erythromma lindenii (Agrion de Vander Linden)	LC	LC		
Erythromma najas (Naiade aux yeux rouges)	LC	VU		
Erythromma viridulum (Naiade au corps vert)	LC	LC		
Gomphus pulchellus (Gomphe gentil)	LC	LC		Rhône-Alpes
Gomphus vulgatissimus (Gomphe vulgaire)	LC	LC		Rhône-Alpes
Ischnura elegans (Agrion élégant)	LC	LC		
Ischnura pumilio (Agrion nain)	LC	LC		
Lestes barbarus (Leste sauvage)	LC	LC		Rhône-Alpes
Lestes sponsa (Leste fiancé)	NT	LC		
Lestes virens (Leste verdissant)	LC	LC		
Libellula depressa (Libellule déprimée)	LC	LC		
Libellula quadrimaculata (Libellule à quatre taches)	LC	LC		
<i>Onychogomphus forcipatus</i> (Gomphe à pinces septentrional)	LC	LC		Rhône-Alpes
Orthetrum albistylum (Orthétrum à stylets blancs)	LC	LC		
Orthetrum brunneum (Orthétrum brun)	LC	LC		
Orthetrum cancellatum (Orthétrum réticulé)	LC	LC		
<i>Orthetrum coerulescens</i> (Orthétrum bleuissant)	LC	LC		
Oxygastra curtisii (Cordulie à corps fin)	LC	LC	Protection nationale, Annexes II et IV Directive "Habitats", Annexe II Convention de Berne	Rhône-Alpes
Platynemesis latipes (Agrion blanchâtre)	LC	NT		Rhône-Alpes

Platycnemis pennipes (Agrion à larges pattes)	LC	LC		Rhône- Alpes
Pyrrhosoma nymphula (Petite nymphe au corps de feu)	LC	LC		
Nom latin (Nom vernaculaire)	LRR	LRN	Statut de protection	Détermina nte ZNIEFF
Somatochlora metallica (Cordulie métallique)	LC	NT		Rhône- Alpes
Sympecma fusca (Leste brun)	LC	LC		
<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Sympétrum de Fonscolombe)	LC	LC		
<i>Sympetrum meridionale</i> (Sympétrum méridional)	LC	LC		
<i>Sympetrum sanguineum</i> (Sympétrum rouge sang)	LC	LC		
Sympetrum striolatum (Sympétrum fascié)	LC	LC		
Sympetrum vulgatum (Sympétrum vulgaire)	NT	VU		

Annexe 9 : Rhopalocères

Nom latin (Nom vernaculaire)	LR N	LRR	Statut de protection	Déterminant e ZNIEFF
Aglais io (Paon-du-jour)	LC	LC		
Aglais urticae (Petite Tortue)	LC	LC		
Anthocharis cardamine (Aurore)	LC	LC		
Aphantopus hyperantus (Tristan)	LC	LC		
Aporia crataegi (Gazé)	LC	LC		
Araschnia levana (Carte géographique)	LC	LC		
Argynnis paphia (Tabac d'Espagne)	LC	LC		
Aricia agestis (Collier-de-corail)	LC	LC		
Brenthis daphne (Nacré de la Ronce)	LC	LC		
Callophrys rubi (Thécla de la Ronce)	LC	LC		
Coenonympha pamphilus (Procris)	LC	LC		
Colias crocea (Souci)	LC	LC		
Favonius quercus (Thècle du Chêne)	LC	LC		
Gonepteryx rhamni (Citron)	LC	LC		
Iphiclides podalirius (Flambé)	LC	LC		
Lasiommata megera (Mégère)	LC	LC		
Leptidea sinapis (Piéride de la Moutarde)	LC	LC		
Limenitis camilla (Petit Sylvain)	LC	LC		
Lycaena dispar (Cuivré des marais)	LC	LC	Protection nationale Annexe II Convention de Berne Annexes II et IV Directive "habitats"	Rhône-Alpes

Lycaena phlaeas (Cuivré commun)	LC	LC		
Maniola jurtina (Myrtil)	LC	LC		
Melanargia galathea (Demi-Deuil)	LC	LC		
Nom latin (Nom vernaculaire)	LR N	LRR	Statut de protection	Déterminant e ZNIEFF
Melitaea athalia (Mélitée du Mélampyre)	LC	LC		
Melitaea cinxia (Mélitée du Plantain)	LC	LC		
Melitaea didyma (Mélitée orangée)	LC	LC		
<i>Melitaea parthenoides</i> (Mélitée des Scabieuses)	LC	LC		
Melitaea phoebe (Mélitée des Centaurées)	LC	LC		
Nymphalis antiopa (Morio)	LC	LC		
Nymphalis polychloros (Grande Tortue)	LC	LC		
Ochlodes sylvanus (Sylvain)	LC	LC		
Papilio machaon (Machaon)	LC	LC		
Pararge aegeria (Tircis)	LC	LC		
Pieris brassicae (Piéride du Chou)	LC	LC		
Pieris napi (Piéride du Navet)	LC	LC		
Pieris rapae (Piéride de la Rave)	LC	LC		
Polygonia c-album (Robert-le-diable)	LC	LC		
<i>Polyommatus bellargus</i> (Azuré bleu- céleste)	LC	LC		
Polyommatus icarus (Argus bleu)	LC	LC		
Pyronia tithonus	LC	LC		

(Amaryllis)				
Thymelicus lineola (Hespérie du Dactyle)	LC	LC		
Vanessa atalanta (Vulcain)	LC	LC		
Vanessa cardui (Belle-Dame)	LC	LC		

Annexe 10 : Mammifères

<i>Nom latin</i> (Nom vernaculaire)	LR N	LRR	Statut de protection	Déterminante ZNIEFF
<i>Capreolus capreolus</i> (Chevreuil européen)	LC	LC	Annexe III Convention de Berne	
Castor fiber (Castor d'Europe)	LC	LC	Protection nationale Annexe II Directive "Habitats" Annexe III Convention de Berne	Rhône-Alpes
<i>Erinaceus europaeus</i> (Hérisson d'Europe)	LC	NT	Annexe III Convention de Berne	
<i>Lepus europaeus</i> (Lièvre d'Europe)	LC	LC		Rhône-Alpes
Lutra lutra (Loutre d'Europe)	LC	CR	Protection nationale Annexes II et IV Directive "Habitats"	Rhône-Alpes
Martes foina (Fouine)	LC	LC	Annexe III Convention de Berne	
Martes martes (Martre des pins)	LC	LC	Annexe V Directive "Habitats" Annexe III Convention de Berne	
Meles meles (Blaireau européen)	LC	LC	Annexe III Convention de Berne	
<i>Nom latin</i> (Nom vernaculaire)	LR N	LRR	Statut de protection	Déterminante ZNIEFF
Mustela erminea (Hermine)	LC	LC	Annexe III Convention de Berne	
Mustela nivalis (Belette)	LC	NT	Annexe III Convention de Berne	
Myocastor coypus (Ragondin)	NA	NA		
Ondatra zibethicus (Rat musqué)	NA	NA		
Oryctolagus cuniculus (Lapin de Garenne)	NT	VU		
<i>Sciurus vulgaris</i> (Écureuil roux)	LC	LC	Annexe III Convention de Berne	
Sus scrofa (Sanglier)	LC	LC		
Vulpes vulpes (Renard roux)	LC	LC		

Annexe 11 : Poissons

Nom latin (Nom vernaculaire)	LR N	Statut de protection	Déterminante ZNIEFF
<i>Abramis brama</i> (Brème commune)	LC		
<i>Alburnoides bipunctatus</i> (Spirlin)	LC	Annexe III Convention de Berne	
<i>Alburnus alburnus</i> (Ablette)	LC		
<i>Ameiurus melas</i> (Poisson-chat)	NA		
<i>Barbatula barbatula</i> (Loche franche)	LC		
<i>Barbus barbus</i> (Barbeau fluviatile)	LC	Annexe V Directive "Habitats"	
<i>Chondrostoma nasus</i> (Hotu)	LC	Annexe III Convention de Berne	
<i>Cyprinus carpio carpio</i> (Carpe miroir)	LC		
<i>Esox lucius</i> (Brochet)	VU	Protection nationale	Rhône-Alpes
<i>Gobio gobio</i> (Goujon)	DD		
<i>Lampetra planeri</i> (Lamproie de planer)	LC	Protection nationale Annexe II Directive "Habitats" Annexe III Convention de Berne	Rhône-Alpes
<i>Lepomis gibbosus</i> (Perche soleil)	NA		
<i>Leuciscus leuciscus</i> (Vandoise)	DD	Protection nationale	
<i>Perca fluviatilis</i> (Perche fluviatile)	LC		
<i>Phoxinus phoxinus</i> (Vairon)	DD		
<i>Pseudorasbora parva</i> (Pseudorasbora)	NA		
<i>Rhodeus amarus</i> (Bouvière)	LC	Protection nationale Annexe II Directive "Habitats" Annexe III Convention de Berne	Rhône-Alpes
<i>Rutilus rutilus</i> (Gardon)	LC		
<i>Salmo trutta</i> (Truite commune)	LC	Protection nationale	Rhône-Alpes
<i>Scardinius</i>	LC		

erythrophthalmus (Rotengle)			
Nom latin (Nom vernaculaire)	LR N	Statut de protection	Déterminante ZNIEFF
Squalius cephalus (Chevaine)	LC		
Thymallus Thymallus (Ombre commun)	VU	Protection nationale Annexe V Directive "Habitats" Annexe III Convention de Berne	Rhône-Alpes
Tinca tinca (Tanche)	LC		

Annexe 12 : Flore

Nom latin (Nom vernaculaire)	LR R	Statut de protection	Déterminante ZNIEFF
<i>Acer pseudoplatanus</i> (Érable sycomore)	LC		
<i>Achillea millefolium</i> subsp. Millefolium (Sourcils-de-Vénus)	LC		
<i>Achillea millefolium</i> (Achillée millefeuille)	LC		
<i>Achillea ptarmica</i> (Achillée sternutatoire)	LC		
<i>Aegopodium podagraria</i> (Pogagraire)	LC		
<i>Aethusa cynapium</i> (Petite cigüe)	LC		
<i>Agrimonia eupatoria</i> (Aigremoine)	LC		
<i>Agrostis canina</i> (Agrostide des chiens)	LC		
<i>Agrostis capillaris</i> (Agrostide capillaire)	LC		
<i>Agrostis stolonifera</i> (Agrostide stolonifère)	LC		
<i>Aira caryophylla</i> (Canche caryophillée)	LC		
<i>Ajuga reptans</i> (Bugle rampante)	LC		
<i>Alisma lanceolatum</i> (Plantain d'eau à feuilles lancéolées)	LC		
<i>Alisma plantago-aquatica</i> (Grand plantain d'eau)	LC		
<i>Alliaria petiolata</i> (Alliaire)	LC		
<i>Allium sphaerocephalon</i> (Ail à tête ronde)	LC		
<i>Allium vineale</i> (Ail des vignes)	LC		
<i>Alnus glutinosa</i> (Aulne glutineux)	LC		
<i>Alopecurus aequalis</i> Sobo (Vulpin roux)	LC		Rhône-Alpes
<i>Alopecurus pratensis</i>	LC		

(Vulpin des prés)			
<i>Amaranthus blitum</i> (Amarante livide)	LC		
<i>Amaranthus caudatus</i> (Amarante queue-de-renard)	NA		
<i>Amaranthus hybridus</i> (Amarante hybride)	NA		
<i>Amaranthus hybridus</i> subsp. <i>bouchonii</i> (Amarante de Bouchon)	NA		
<i>Amaranthus retroflexus</i> (Amarante réfléchie)	NA		
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> (Absinthe anglaise)	NA		
<i>Andryala integrifolia</i> (Andryale à feuilles entières)	LC		
<i>Anemone nemorosa</i> (Anémone des bois)	LC		
<i>Angelica sylvestris</i> (Angélique sauvage)	LC		
<i>Anisantha sterilis</i> (Brome stérile)	LC		
<i>Anthemis cotula</i> (Camomille puante)	LC		
<i>Anthoxanthum odoratum</i> (Flouve odorante)	LC		
<i>Anthriscus sylvestris</i> (Cerfeuil des bois)	LC		
<i>Apera spica-venti</i> (Jouet-du-Vent)	LC		
<i>Aphanes arvensis</i> (Alchémille des champs)	LC		
<i>Arabidopsis thaliana</i> (Arabette de thalium)	LC		
<i>Arenaria serpyllifolia</i> (Sabline à feuilles de serpolet)	LC		
<i>Arnoseris minima</i> (Arnoséris naine)	LC		
<i>Arrhenatherum elatius</i> (Fromental élevé)	LC		
<i>Artemisia vulgaris</i> (Armoise commune)	LC		
<i>Arum maculatum</i> (Gouet tacheté)	LC		

<i>Asperula cynanchica</i> (Herbe à l'esquinancie)	LC		
<i>Athyrium filix-femina</i> (Fougère femelle)	LC		
<i>Atriplex patula</i> (Arroche étalée)	LC		
<i>Avenella flexuosa</i> (Foin tortueux)	LC		
<i>Avenula pubescens</i> (Avoine pubescente)	LC		
<i>Baldellia ranunculoides</i> (Flûteau fausse-renoncule)	EN		Rhône-Alpes
<i>Barbarea vulgaris</i> (Barbarée commune)	LC		
<i>Bellis perennis</i> (Pâquerette)	LC		
<i>Berteroa incana</i> (Alysson blanc)	NE		
<i>Betula pendula</i> (Bouleau verruqueux)	LC		
<i>Bidens cernua</i> (Bident penché)	LC		
<i>Bidens frondosa</i> (Bident feuillé)	NA		
<i>Bidens tripartita</i> (Bident trifolié)	LC		
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Brachypode des bois)	LC		
<i>Briza media</i> (Brize intermédiaire)	LC		
<i>Bromopsis erecta</i> (Brome érigé)	LC		
<i>Bromus hordeaceus</i> (Brome mou)	LC		
<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>dioica</i> (Racine-vierge)	LC		
<i>Caldesia parnassifolia</i> (Alisma à feuilles de Parnassie)	CR	Protection nationale + Annexe III Directive Habitats + Annexe I Convention de Berne	Rhône-Alpes
<i>Calluna vulgaris</i> (Callune)	LC		
<i>Campanula persicifolia</i> (Campanule à feuilles de pêcher)	LC		
<i>Campanula rapunculoides</i>	LC		

(Campanule fausse-raiponce)			
Capsella bursa-pastoris (Bourse-à-pasteur)	LC		
Cardamine hirsuta (Cardamine hérissée)	LC		
Cardamine impatiens (Cardamine impatiens)	LC		
Cardamine pratensis (Cardamine des prés)	LC		
Carduus nutans (Chardon penché)	LC		
Carex caryophylla (Laïche printanière)	LC		
Carex demissa (Laïche déprimée)	LC		
Carex flacca (Laïche glauque)	LC		
Carex hirta (Laïche hérissée)	LC		
Carex leporina (Laïche des lièvres)	LC		
Carex pallescens (Laïche pâle)	LC		
Carex panicea (Laïche millet)	LC		
Carex pseudocyperus (Laïche faux-souchet)	LC		Rhône-Alpes
Carex remota (Laïche espacée)	LC		
Carex riparia (Laïche des rives)	LC		Rhône-Alpes
Carex vesicaria (Laïche vésiculeuse)	LC		
Carex viridula (Laïche tardive)	LC		
Carlina vulgaris (Carline commune)	LC		
Carpinus betulus (Charme)	LC		
Centaurea jacea (Centaurée jacée)	LC		
Centaurea scabiosa (Centaurée scabieuse)	LC		
Centaureum erythraea (Petite centaurée commune)	LC		

Cerastium brachypetalum (Céraiste à pétales courts)	LC		
Cerastium fontanum (Céraiste commune)	LC		
Cerastium fontanum subsp. Vulgare (Céraiste commun)	LC		
Cerastium glomeratum (Céraiste aggloméré)	LC		
Ceratophyllum demersum (Cornifle nageant)	LC		Rhône-Alpes
<i>Chaerophyllum temulum</i> (Chérophylle penché)	LC		
Chelidonium majus (Grande chélidoine)	LC		
Chenopodium album (Chénopode blanc)	LC		
Circaea lutetiana (Circée de Paris)	LC		
Cirsium arvense (Cirse des champs)	LC		
Cirsium palustre (Cirse des marais)	LC		
Cirsium vulgare (Cirse commun)	LC		
Convolvulus arvensis (Liseron des haies)	LC		
Convolvulus sepium (Liset)	LC		
Cornus sanguinea (Cornouiller sanguin)	LC		
Corrigiola littoralis (Corrigiole des grèves)	LC		Rhône-Alpes
Corydalis solida (Corydale solide)	LC		
Corylus avellana (Noisetier)	LC		
Crataegus laevigata (Aubépine à deux styles)	LC		
Crataegus monogyna (Aubépine à un style)	LC		
Crepis capillaris (Crépide capillaire)	LC		
Crepis sancta (Crépide de Nîmes)	NA		
Crepis setosa	LC		

(Crépide hérissée)			
Cruciata laevipes (Gaillet croisette)	LC		
Cyanus segetum (Barbeau)	LC		
Cynodon dactylon (Chiendent pied-de-poule)	LC		
Cynosurus cristatus (Crételle)	LC		
Cyperus flavescens (Souchet jaunâtre)	EN		Rhône-Alpes
Cytisus scoparius (Genêt à balai)	LC		
Dactylis glomerata subsp. glomerata (Pied-de-poule)	LC		
Dactylis glomerata (Dactyle aggloméré)	LC		
Danthonia decumbens (Danthonie)	LC		
Daucus carota (Carotte sauvage)	LC		
Dianthus armeria (Oeillet velu)	LC		Rhône-Alpes
Digitalis purpurea (Digitale pourpre)	LC		
Nom latin (Nom vernaculaire)	LR R	Statut de protection	Déterminante ZNIEFF
Digitaria ischaemum (Digitaire glabre)	LC		
Digitaria sanguinalis (Digitaire sanguine)	LC		
Dipsacus fullonum (Cabaret des oiseaux)	LC		
Draba verna (Drave printanière)	LC		
Dryopteris carthusiana (Dryoptéris des chartreux)	LC		
Dryopteris filix-mas (Fougère mâle)	LC		
Echinochloa crus-galli (Pied-de-coq)	LC		
Echium vulgare (Vipérine commune)	LC		
Elatine alsinastrum (Élatine verticillée)	EN	Protection régionale	Rhône-Alpes

Elatine hexandra (Élatine à six étamines)	EN		
Eleocharis acicularis (Scirpe épingle)	LC		Rhône-Alpes
Eleocharis ovata (Scirpe à inflorescence ovoïde)	EN	Protection régionale	Rhône-Alpes
Eleocharis palustris (Scirpe des marais)	LC		
Elodea nuttalii (Élodée à feuilles étroites)	NA		
Elymus caninus (Chiendent des chiens)	LC		
Elytrigia campestris (Chiendent des champs)	LC		
Epilobium angustifolium (Épilobe en épi)	LC		
Epilobium ciliatum (Épilobe cilié)	NA		
Epilobium hirsutum (Épilobe hérissé)	LC		
Epilobium tetragonum (Épilobe à tige carrée)	LC		
Epilobium tetragonum subsp. lamyi (Épilobe de Lamy)	LC		
Equisetum arvense (Prêle des champs)	LC		
Eragrostis cilianensis (Grand ergrostis)	NA		
Eragrostis pilosa (Éragrostis poilu)	LC		
Erigeron annuus (Vergerette annuelle)	NA		
Erigeron canadensis (Vergerette du Canada)	NA		
Erigeron sumatrensis (Vergerette de Barcelone)	NA		
Erodium cicutarium (Érodium à feuilles de cigue)	LC		
Eryngium campestre (Chardon Roland)	LC		Rhône-Alpes
Euonymus europaeus (Bonnet-d'évêque)	LC		
Eupatorium cannabinum	LC		

(Eupatoire à feuilles de chanvre)			
Euphorbia amygdaloides (Euphorbe des bois)	LC		
Nom latin (Nom vernaculaire)	LR R	Statut de protection	Déterminante ZNIEFF
Euphorbia cyparissias (Euphorbe petit-cyprès)	LC		
Euphorbia helioscopia (Euphorbe réveil matin)	LC		
Fallopia convolvulus (Renouée liseron)	LC		
Fallopia convolvulus (Renouée liseron)	LC		
Fallopia dumetorum (Renouée des haies)	LC		
Festuca arvernensis (Fétuque d'Auvergne)	LC		
Festuca filiformis (Fétuque capillaire)	LC		
Festuca lemanii (Fétuque de Léman)	LC		
Ficaria verna (Ficaire)	LC		
Filago germanica (Cotonnière d'Allemagne)	LC		Rhône-Alpes
Fragaria vesca (Fraisier sauvage)	LC		
Frangula dodonei (Bourdaine)	LC		
Fraxinus excelsior (Frêne élevé)	LC		
Fumaria officinalis (Fumeterre officinale)	LC		
Gagea villosa (Gagée des champs)	LC	Protection nationale	Rhône-Alpes
Galeopsis tetrahit (Galéopsis tétrahit)	LC		
Galinsoga quadriradiata (Galinsoga cilié)	NA		
Galium album (Gaillet dressé)	LC		
Galium aparine subsp. aparine (Herbe collante)	LC		
Galium verum	LC		

(Gaillet jaune)			
Genista anglica (Genêt d'Angleterre)	LC		
Genista sagittalis (Genêt ailé)	LC		
Genista tinctoria (Genêt des teinturiers)	LC		
Geranium columbinum (Géranium des colombes)	LC		
Geranium dissectum (Géranium découpé)	LC		
Geranium molle (Géranium à feuilles molles)	LC		
Geranium nodosum (Géranium noueux)	LC		
Geranium pusillum (Géranium fluet)	LC		
Geranium robertianum (Herbe à Robert)	LC		
Geranium rotundifolium (Géranium à feuilles rondes)	LC		
Geum urbanum (Benoîte commune)	LC		
Glechoma hederacea (Lierre terrestre)	LC		
Nom latin (Nom vernaculaire)	LR R	Statut de protection	Déterminante ZNIEFF
Glyceria fluitans (Glycérie flottante)	LC		
Glyceria maxima (Glycérie aquatique)	LC		Rhône-Alpes
Gnaphalium sylvaticum (Gnaphale des forêts)	LC		
Gnaphalium uliginosum (Gnaphale des lieux humides)	LC		
Gratiola officinalis (Gratiolle officinale)	EN	Protection nationale	Rhône-Alpes
Gypsophila muralis (Gypsophile des murailles)	LC		Rhône-Alpes
Hedera helix (Lierre grimpant)	LC		
Helianthemum nummularium (Hélianthème jaune)	LC		

Helminthotheca echioides (Picride fausse Vipérine)	LC		
Heracleum sphondylium subsp. sphondylium (Grande Berce)	LC		
Heracleum sphondylium (Patte d'ours)	LC		
Herniaria glabra (Herniaire glabre)	LC		
Hesperis matronalis (Julienne des dames)	LC		
Hieracium umbellatum (Épervière en ombelle)	LC		
Himantoglossum hircinum (Orchis bouc)	LC	Protection départementale	Rhône-Alpes
Holcus lanatus (Houlque laineuse)	LC		
Holcus mollis (Houlque molle)	LC		
Holosteum umbellatum (Holostée en ombelle)	LC		
Hordeum murinum (Orge sauvage)	LC		
Humulus lupulus (Houblon grim pant)	LC		
Hypericum humifusum (Millepertuis couché)	LC		
Hypericum perforatum (Millepertuis perforé)	LC		
Hypericum perforatum var. perforatum (Herbe de la Saint-Jean)	LC		
Hypericum tetrapterum (Millepertuis à quatre ailes)	LC		
Hypochaeris radicata subsp. radicata (Porcelle enracinée)	LC		
Hypochaeris radicata (Porcelle enracinée)	LC		
Iris pseudacorus (Iris faux acore)	LC		
Isolepis setacea (Scirpe sétacé)	LC		Rhône-Alpes
Jacobaea erratica (Séneçon à feuilles de	LC		

Barbarée)			
Jacobaea vulgaris (Seneçon de Jacob)	LC		
Jasione montana (Jasione des montagnes)	LC		
Juglans regia (Noyer commun)	NA		
Juncus acutiflorus (Jonc à tépales aigus)	LC		
Juncus articulatus (Jonc à fruits luisants)	LC		
Juncus bufonius (Jonc des crapauds)	LC		
Juncus bulbosus (Jonc couché)	LC		Rhône-Alpes
Juncus conglomeratus (Jonc aggloméré)	LC		
Juncus effusus (Jonc épars)	LC		
Juncus inflexus (Jonc glauque)	LC		
Juncus tenageia (Jonc des vasières)	NT		Rhône-Alpes
Juncus tenuis (Jonc grêle)	NA		
Juniperus communis (Genévrier commun)	LC		
Kickxia elatine (Linaire élatine)	LC		
Koeleria macrantha (Koélérie grêle)	LC		Rhône-Alpes
Lactuca serriola (Laitue scariole)	LC		
Lactuca virosa (Laitue vireuse)	LC		Rhône-Alpes
Lamium album (Lamier blanc)	LC		
Lamium amplexicaule (Lamier amplexicaule)	LC		
Lamium galeobdolon subsp. Montanum (Lamier des montagnes)	LC		
Lamium hybridum (Lamier hybride)	LC		
Lamium maculatum	LC		

(Lamier maculé)			
Lamium purpureum (Lamier pourpre)	LC		
Laphangium luteoalbum (Gnaphale jaunâtre)	EN		Rhône-Alpes
Lapsana communis (Lampsane commune)	LC		
Lathyrus hirsutus (Gesse hérissée)	LC		
Lathyrus pratensis (Gesse des prés)	LC		
Leersia oryzoides (Léersie faux Riz)	LC		Rhône-Alpes
Lemna minor (Petite lentille d'eau)	LC		
Lepidium heterophyllum (Passerage hétérophylle)	LC		
Lepidium virginicum (Passerage de Virginie)	NA		
Ligustrum vulgare (Troëne)	LC		
Linaria repens (Linaire rampante)	LC		
Linaria vulgaris (Linaire commune)	LC		
Lipandra polysperma (Limoine)	LC		
Lolium multiflorum (Ivraie multiflore)	NE		
Lolium perenne (Ivraie vivace)	LC		
<i>Lonicera periclymenum</i> (Chèvrefeuille des bois)	LC		
Lotus corniculatus (Lotier corniculé)	LC		
Lotus pedunculatus (Lotus des marais)	LC		
Ludwigia palustris (Isnardie des marais)	NT	Protection régionale	Rhône-Alpes
Luzula campestris (Luzule champêtre)	LC		
Lychnis flos-cuculi (Oeil-de-perdrix)	LC		
Lycopsis arvensis (Lycopside des champs)	LC		

Lycopus europaeus (Lycophe d'Europe)	LC		
Lysimachia arvensis (Mouron rouge)	LC		
Lysimachia nummularia (Lysimaque nummulaire)	LC		
Lysimachia vulgaris (Lysimaque commune)	LC		
Lythrum hyssopifolia (Salicaire à feuilles d'hyssope)	EN	Protection régionale	Rhône-Alpes
Lythrum portula (Pourpier d'eau)	LC		Rhône-Alpes
Lythrum salicaria (Salicaire commune)	LC		
Malva moschata (Mauve musquée)	LC		
Malva neglecta (Petite mauve)	LC		
Malva sylvestris (Mauve sylvestre)	LC		
Marsilea quadrifolia (Fougère d'eau à quatre feuilles)	EN	Protection nationale + Annexe II Directive Habitats + Annexe I Convention de Berne	Rhône-Alpes
Matricaria chamomilla (Matricaire inodore)	LC		
Matricaria discoidea (Matricaire fausse- camomille)	NA		
Medicago arabica (Luzerne tachetée)	LC		
Medicago lupulina (Luzerne lupuline)	LC		
Medicago sativa subsp. sativa (Luzerne cultivée)	NA		
Melilotus albus (Mélilot blanc)	LC		
Mentha aquatica (Menthe aquatique)	LC		
Mentha arvensis (Menthe des champs)	LC		
Mentha pulegium (Menthe pouliot)	LC		Rhône-Alpes
Nom latin (Nom vernaculaire)	LR R	Statut de protection	Déterminante ZNIEFF

Mentha suaveolens (Menthe à feuilles rondes)	LC		
Mercurialis annua (Mercuriale annuelle)	LC		
Moehringia trinervia (Sabline à trois nervures)	LC		
Molinia caerulea (Molinie bleue)	LC		
Montia fontana (Montie des fontaines)	LC		
Muscari comosum (Muscari à toupet)	LC		
Myosotis arvensis (Myosotis des champs)	LC		
Myosotis discolor (Myosotis bicolore)	LC		Rhône-Alpes
Myosotis laxa subsp. cespitosa (Myosotis cespiteux)	LC		Rhône-Alpes
Myosotis ramosissima (Myosotis rameux)	LC		
Myosotis sylvatica (Myosotis des forêts)	NA		
Myosoton aquaticum (Stellaire aquatique)	LC		
Myriophyllum spicatum (Myriophylle à épis)	LC		
<i>Myriophyllum verticillatum</i> (Myriophylle verticillé)	LC		
Najas marina (Naiade majeure)	LC	Protection régionale	Rhône-Alpes
Najas minor (Naiade mineure)	NT	Protection régionale	Rhône-Alpes
Nymphoides peltata (Faux nénuphar)	EN		Rhône-Alpes
Odontites vernus (Odontite rouge)	LC		
Oenanthe aquatica (Oenanthe aquatique)	LC		
Ononis spinosa (Bugrane épineuse)	LC		
Ononis spinosa subsp. procurrens (Bugrane rampante)	LC		
Ornithopus perpusillus	LC		

(Ornithope délicat)			
Oxalis corniculata (Oxalis corniculé)	NA		
Oxalis dillenii (Oxalis de Dillénius)	NA		
Oxalis fontana (Oxalide droit)	NA		
Panicum capillare (Panic capillaire)	NA		
Panicum dichotomiflorum (Panic à fleurs dichotomes)	NA		
Papaver argemone (Pavot argémone)	LC		Rhône-Alpes
Papaver rhoeas (Coquelicot)	LC		
Parthenocissus inserta (Vigne-vierge commune)	NA		
Persicaria amphibia (Persicaire flottante)	LC		
Persicaria hydropiper (Renouée Poivre d'eau)	LC		
Nom latin (Nom vernaculaire)	LR R	Statut de protection	Déterminante ZNIEFF
Persicaria lapathifolia (Renouée à feuilles d'oseille)	LC		
Persicaria maculosa (Renouée Persicaire)	LC		
Persicaria minor (Petite Renouée)	LC		Rhône-Alpes
Persicaria mitis (Renouée douce)	LC		
Petrorhagia prolifera (Oeillet prolifère)	LC		
Phalaris arundinacea (Baldingère faux-roseau)	LC		
Phleum phleoides (Fléole de Boehmer)	LC		
Phragmites australis (Roseau)	LC		
Phytolacca americana (Raisin d'Amérique)	NA		
Picea abies (Épicéa commun)	LC		
Pilosella officinarum (Piloselle)	LC		

Pilularia globulifera (Boulette d'eau)	EN	Protection nationale	Rhône-Alpes
Pimpinella major (Grand boucage)	LC		
Pimpinella saxifraga (Petit boucage)	LC		
Pinus sylvestris (Pin sylvestre)	LC		
Plantago coronopus (Plantain corne-de-boeuf)	LC		
Plantago lanceolata (Plantain lancéolé)	LC		
Plantago major subsp. major (Plantain à bouquet)	LC		
Plantago major (Plantain majeur)	LC		
Poa annua (Pâturin annuel)	LC		
Poa nemoralis (Pâturin des bois)	LC		
Poa pratensis (Pâturin des prés)	LC		
Poa pratensis subsp. Angustifolia (Pâturin à feuilles étroites)	LC		
Poa trivialis (Pâturin commun)	LC		
Polygala vulgaris (Polygala commun)	LC		
Polygonum aviculare (Renouée des oiseaux)	LC		
Polygonum aviculare subsp. Rurivagum (Renouée des champs)	LC		
Populus alba (Peuplier blanc)	LC		
Populus nigra subsp. nigra (Peuplier noir)	NA		
Populus tremula (Peuplier Tremble)	LC		
Populus x canadensis (Peuplier du Canada)	NA		
Populus x generosa (Peuplier hybride interaméricain)	NA		

Potamogeton crispus (Potamot crépu)	LC		
Potamogeton gramineus (Potamot à feuilles de graminée)	LC		Rhône-Alpes
Potamogeton natans (Potamot nageant)	LC		
Potamogeton nodosus (Potamot noueux)	LC		
Potentilla argentea (Potentille argentée)	LC		
Potentilla erecta (Potentille tormentille)	LC		
Potentilla reptans (Potentille rampante)	LC		
Potentilla sterilis (Potentille faux fraisier)	LC		
<i>Potentilla tabernaemontani</i> (Potentille printanière)	LC		
Poterium sanguisorba (Petite pimprenelle)	LC		
Prunella vulgaris (Brunelle commune)	LC		
Prunus avium (Merisier vrai)	LC		
Prunus spinosa (Épine noire)	LC		
Pteridium aquilinum (Fougère aigle)	LC		
Pulmonaria affinis (Pulmonaire affine)	LC		
Pulmonaria montana (Pulmonaire des montagnes)	LC		
Quercus petraea (Chêne sessile)	LC		
Quercus robur (Chêne pédonculé)	LC		
Quercus rubra (Chêne rouge d'Amérique)	NA		
Ranunculus acris (Bouton d'or)	LC		
Ranunculus acris subsp. friesianus (Renoncule âcre)	LC		
Ranunculus arvensis (Renoncule des champs)	LC		

Ranunculus auricomus (Renoncule à tête d'or)	LC		
Ranunculus bulbosus (Renoncule bulbeuse)	LC		
Ranunculus flammula (Renoncule flammette)	LC		
Ranunculus hederaceus (Renoncule à feuilles de lierre)	LC		Rhône-Alpes
Ranunculus peltatus (Renoncule peltée)	LC		
Ranunculus repens (Renoncule rampante)	LC		
Ranunculus sardous (Renoncule sarde)	LC		Rhône-Alpes
Ranunculus sceleratus (Renoncule scélérate)	LC	Protection régionale	Rhône-Alpes
<i>Ranunculus trichophyllus</i> (Renoncule à feuilles capillaires)	LC		
Raphanus raphanistrum (Ravenelle)	LC		
Reynoutria japonica (Renouée du Japon)	NA		
Reynoutria sachalinensis (Renouée de Sakhaline)	NA		
Rhinanthus minor (Petit cocriste)	LC		
Ribes alpinum (Groseille des Alpes)	LC		
Ribes uva-crispa (Groseille à maquereau)	LC		
Robinia pseudoacacia (Robinier faux-acacia)	NA		
Rorippa amphibia (Rorippe amphibie)	LC		
Rorippa palustris (Rorippe faux-cresson)	LC		
Rubus caesius (Rosier bleue)	LC		
Rumex acetosa (Oseille des prés)	LC		
Rumex acetosella (Petite oseille)	LC		
Rumex conglomeratus	LC		

(Rumex aggloméré)			
Rumex crispus (Rumex crépu)	LC		
Rumex maritimus (Patience maritime)	EN	Protection régionale	Rhône-Alpes
Rumex obtusifolius subsp. obtusifolius (Patience sauvage)	LC		
Rumex obtusifolius (Patience à feuilles obtuses)	LC		
Rumex palustris (Patience des marais)	NT		
Rumex pulcher (Patience élégante)	LC		
Rumex sanguineus (Patience sanguine)	LC		
Sagina apetala (Sagine apétale)	LC		
Sagittaria sagittifolia (Sagittaire à feuilles en coeur)	LC		Rhône-Alpes
Salix alba (Saule blanc)	LC		
Salix atrocinerea (Saule à feuilles d'Olivier)	LC		
Salix aurita (Saule à oreillettes)	LC		
Salix cinerea (Saule cendré)	LC		
Salix fragilis (Saule fragile)	LC		
Salix purpurea (Osier rouge)	LC		
Sambucus nigra (Sureau noir)	LC		
Sanguisorba officinalis (Grande pimprenelle)	LC		
Saponaria officinalis (Saponaire officinale)	LC		
Saxifraga granulata (Saxifrage granulé)	LC		Rhône-Alpes
Schedonorus arundinaceus (Fétuque Roseau)	LC		
Schoenoplectus lacustris (Jonc des chaisiers)	LC		

Schoenoplectus mucronatus (Scirpe mucroné)	EN	Protection régionale	Rhône-Alpes
Schoenoplectus supinus (Scirpe couché)	EN	Protection régionale	Rhône-Alpes
Scleranthus annuus (Gnavelle annuelle)	LC		
Scleranthus perennis (Scléranthe vivace)	LC		
Scorzoneroïdes autumnalis (Liondent d'Automne)	LC		
Scrophularia nodosa (Scrophulaire noueuse)	LC		
Scutellaria galericulata (Scutellaire casquée)	LC		
Sedum acre (Poivre de muraille)	LC		
Sedum album (Orpin blanc)	LC		
Sedum rubens (Orpin rougeâtre)	LC		Rhône-Alpes
Sedum rupestre (Orpin réfléchi)	LC		
Senecio ovatus (Séneçon de Fuchs)	LC		
Senecio sylvaticus (Séneçon des bois)	LC		
Senecio vulgaris (Séneçon commun)	LC		
Setaria italica subsp. Viridis (Sétaire verte)	LC		
Setaria pumila (Sétaire glauque)	LC		
Setaria verticillata var. verticillata (Sétaire verticillée)	LC		
Silene baccifera (Cucubale à baies)	LC		
Silene dioica (Compagnon rouge)	LC		
Silene latifolia subsp. alba (Compagnon blanc)	LC		
Sinapis alba (Moutarde blanche)	NA		
Sisymbrium officinale (Moutarde)	LC		

Solanum dulcamara (Douce amère)	LC		
Solanum nigrum (Morelle noire)	LC		
Sonchus asper (Laiteron piquant)	LC		
Sonchus asper (Laiteron épineux)	LC		
Sonchus oleraceus (Laiteron potager)	LC		
Sparganium emersum (Rubanier émergé)	LC	Protection régionale	Rhône-Alpes
Sparganium erectum (Rubanier dressé)	LC		
Spergula arvensis (Spergule des champs)	LC		
Spergula rubra (Spergulaire rouge)	LC		
Spirodela polyrhiza (Spirodèle à plusieurs racines)	LC		Rhône-Alpes
Stachys sylvatica (Épiaire des bois)	LC		
Stellaria alsine (Stellaire des sources)	LC		
Stellaria graminea (Stellaire graminée)	LC		
Stellaria holostea (Stellaire holostée)	LC		
Stellaria media (Mouron des oiseaux)	LC		
Succisa pratensis (Succise des prés)	LC		
Symphytum officinale (Grande consoude)	LC		
Teesdalia nudicaulis (Téedalie à tige nue)	LC		
Teucrium scorodonia (Germandrée)	LC		
Thymus polytrichus (Thym à pilosité variable)	LC		
Thymus pulegioides (Thym commun)	LC		
Tilia platyphyllos (Tilleul à grandes feuilles)	LC		

Torilis arvensis (Torilis des champs)	LC		
Tragopogon pratensis (Salsifis des prés)	LC		
Trifolium arvense (Trèfle des champs)	LC		
Trifolium arvense var. arvense (Trèfle Pied-de- lièvre)	LC		
Trifolium campestre (Trèfle champêtre)	LC		
Trifolium dubium (Trèfle douteux)	LC		
Trifolium hybridum (Trèfle hybride)	LC		
Trifolium hybridum var. elegans (Trèfle élégant)	LC		Rhône-Alpes
Trifolium incarnatum (Trèfle incarnat)	LC		
Trifolium pratense (Trèfle des prés)	LC		
Trifolium repens (Trèfle rampant)	LC		
Trifolium striatum (Trèfle strié)	LC		Rhône-Alpes
Trifolium subterraneum (Trèfle semeur)	LC		
Tripleurospermum inodorum (Matricaire inodore)	LC		
Trisetum flavescens (Trisète commune)	LC		
Trocdaris verticillatum (Carvi verticillé)	LC		
Typha angustifolia (Massette à feuilles étroites)	LC		
Typha latifolia (Massette à larges feuilles)	LC		
Ulex minor (Ajonc nain)	LC		
Ulmus laevis (Orme lisse)	LC		Rhône-Alpes
Ulmus minor (Petit orme)	LC		
Urticadioica (Ortie dioïque)	LC		

Utricularia australis (Utriculaire citrine)	NT		Rhône-Alpes
Valerianella dentata f.rimosa (Valérianelle sillonnée)	LC		Rhône-Alpes
Valerianella locusta f. carinata (Mâche à carène)	LC		
Valerianella locusta f. locusta (Doucette)	LC		
Verbena officinalis (Verveine officinale)	LC		
Veronica arvensis (Véronique des champs)	LC		
Veronica chamaedrys (Véronique petit chêne)	LC		
Veronica hederifolia (Véronique à feuilles de lierre)	LC		
Veronica officinalis (Véronique officinale)	LC		
Veronica persica (Véronique de Perse)	NA		
Veronica scheereri (Véronique de Scheerer)	LC		Rhône-Alpes
Veronica scutellata (Véronique à écus)	LC		Rhône-Alpes
Veronica serpyllifolia (Véronique à feuilles de serpolet)	LC		
Vicia angustifolia (Vesce à feuilles étroites)	LC		
Vicia cracca (Vesce cracca)	LC		
Vicia dasycarpa (Vesce à gousses velues)	LC		
Vicia hirsuta (Vesce hérissée)	LC		
Vicia lutea (Vesce jaune)	LC		Rhône-Alpes
Vicia sativa (Vesce cultivée)	NA		
Vicia sepium (Vesce des haies)	LC		
Vicia tetrasperma (Vesce à quatre graines)	LC		

Vicia villosa (Vesce velue)	LC		
Viola arvensis (Pensée des champs)	LC		
Viola odorata (Violette odorante)	LC		
Viola reichenbachiana (Violette des bois)	LC		
Viscum album (Gui)	LC		
Nom latin (Nom vernaculaire)	LR R	Statut de protection	Déterminante ZNIEFF
Vulpia bromoides (Vulpie faux Brome)	LC		
Vulpia myuros (Vulpie queue-de-rat)	LC		